

La violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie

**Editions du CREDIF
Tunis 2016**

Equipe de recherche

M. Slim Kallel, *chercheur, psychologue,*
coordinateur du projet

Mme. Meryem Sellami : *chercheur, socioanthropologue*

Mme. Khaoula Matri : *chercheur, sociologue*

M. Imed Zaïem, *Statisticien*

Comité Scientifique

Mme. Dorra Ben Alya : *Psychologue*

Mme. Dorra Mahfoudh : *Sociologue*

M. Slaheddine Ben Fredj : *Sociologue*

Mme. Nicole Sfayhi : *Psychologue*

M. Imed Melliti : *Sociologue*

présidé par : Mme. Dalenda Larguèche : *Directrice Générale du CREDIF*

Remerciements

Nos remerciements vont en premier lieu aux Tunisiennes qui, en répondant à notre questionnaire et en nous accordant un entretien individuel, nous ont donné de leur temps et accepté de revenir sur leurs vécus et expériences, souvent contraignants, de l'espace public.

Nous remercions également les Tunisiens qui ont bien voulu nous consacrer un peu de leur temps pour la réponse au questionnaire et les entretiens individuels.

Nous saluons les enquêtrices et enquêteurs qui se sont surpassés, parfois dans des conditions climatiques difficiles, pour mener à bien leur tâche de localisation des sujets identifiés dans les grappes et remplir les questionnaires.

Nous remercions également les superviseur-se-s de terrain qui ont dû, parfois, cumuler deux tâches : celle de la supervision et celle du chauffeur.

Nous saluons toute l'équipe du CREDIF (chauffeurs, secrétaires, agents administratifs et responsables) pour leur implication effective et totale dans la réalisation et la réussite de ce travail. Nous remercions en particulier Mesdames Awatef Abdelkarim, Sameh Ghayada, Sonia Zekri et Imen Zouaoui pour leur professionnalisme et leur efficacité dans la réalisation des différentes tâches administratives nécessaires à la réalisation de ce travail.

Nous remercions également Mme Zeineb Saïdani, ingénieur statisticienne, pour le travail accompli en vue du démarrage de cette étude (contribution à l'élaboration du questionnaire et à la conception de l'échantillon, participation à la réunion pour l'obtention du visa d'enquête auprès du Conseil National de la Statistique (CNS) et participation au démarrage de l'enquête quantitative).

Nous remercions spécialement Madame Delenda Larguèche, directrice du CREDIF, d'avoir veillé à la réalisation de ce travail dans les meilleures conditions et à la mise en place des ressources logistiques et humaines nécessaires et de son soutien continu.

Nous remercions enfin ONU Femmes pour le soutien financier accordé à cette étude ainsi que pour la relecture minutieuse et les suggestions pertinentes de ses experts.

Sommaire

Remerciements	3
Avant-Propos	7
Aspects déontologiques	13
Introduction générale	15
1. La reconquête de l'espace public ?	17
Volet théorique	21
1. Genre et violences fondées sur le genre	21
2. Espace public : des limites fluctuantes	22
2.1. Tentative de délimitation de l'espace «physique»	22
2.2. L'espace public : un objet représentationnel	25
2.3. Les femmes dans l'espace public : double objet représentationnel	26
2.4. Violence fondée sur le genre (VFG) et espace public	28
Volet empirique	30
Enquête quantitative	31
1. Aspects méthodologiques	31
1.1. Questions de recherche	31
2. Enquête préliminaire par focus groups (FG)	32
2.1. Objectifs des Focus Groups	32
2.2. Description des variables impliquées dans le projet	33
2.3. Réalisation de FG par profils et par région	36
2.4. Les axes des FG	37
2.5. Résultats des FG	38
3. L'enquête quantitative par questionnaires	44
3.1. Quels indicateurs ?	44

3. 2. Echantillonnage : un échantillon représentatif de la population tunisienne	47
3. 3. Déroulement de l'enquête quantitative	50
4. Résultats	51
4. 1. Accès limité aux espaces d'autonomisation et de participation à la vie sociale	51
4. 2. Accès limité conditionné et nécessitant une stratégie particulière pour les femmes tunisiennes	60
4. 3. Prévalence des VFG en général.....	69
4. 4. Prévalence spécifique aux femmes victimes de violences selon leurs profils	71
4. 5. Type de violence selon l'espace public	76
4. 6. Prévalence spécifique aux femmes victimes de violences selon les types de violence et les profils des femmes.....	78
4. 7. Description des auteurs de violences selon l'espace public	80
4. 8. VFG et «révolution».....	82
4. 9. Attribution causale des violences subies par les femmes	83
4. 10. Réactions des femmes tunisiennes face aux violences.....	85
4. 11. Violences à l'égard des femmes dans l'espace professionnel.....	88
4. 12. Analyse des représentations sociales des femmes dans l'espace public	95
4. 13. Conclusion de l'enquête quantitative	109
Enquête qualitative	113
1. Introduction.....	113
2. Résultats.....	116
2. 1. Synthèse de l'enquête qualitative avec les femmes.....	116
2. 2. Synthèse de l'enquête qualitative avec les hommes.....	143
Conclusion générale	163
Recommandations	166

Bibliographie	170
Annexes	174
1. Annexe 1 : Rappel des termes de référence de l'étude	174
2. Annexe 2 : les participants à l'atelier de réflexion sur la violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie organisé au CREDIF le 27 septembre 2013	174
3. Annexe 3 : L'analyse en composantes principales (ACP) de la question de la représentation sociale des femmes dans l'espace public	176
4. Annexe 4 : Analyse typologique des facteurs identifiés par l'ACP	178
5. Annexe 5 : Aspects méthodologiques de l'enquête qualitative.....	180
Liste des tableaux.....	186
Liste des graphiques.....	191

Avant-Propos

Attentif aux différentes mutations et aux défis auxquels fait face la Tunisie dans le contexte postrévolutionnaire, et soucieux de contribuer à la production d'un savoir scientifique fiable sur les questions actuelles, le CREDIF poursuit ses activités de recherche et de publication sur des thématiques jugées prioritaires, notamment celles relatives aux violences basées sur le genre.

En termes de droit de l'homme, la violence est considérée comme une violation des droits fondamentaux de l'être humain. Dès lors, la lutte contre toutes les formes de violences exercées à l'encontre des femmes, est une mobilisation pour la défense des droits humains et une prévention contre toutes les formes de discrimination. Atteinte à l'intégrité physique et morale des femmes, la violence constitue, dans les sociétés qui la banalisent, un handicap majeur à la capacité des femmes d'agir et de s'affirmer en tant qu'acteur social dans la mesure où elle implante, chez ces femmes victimes de violence, un sentiment d'insécurité et de vulnérabilité. Les effets de la violence sont d'autant plus profonds et indélébiles que la violence est vécue comme une culture accompagnant la femme à travers tous les cycles de sa vie.

La femme tunisienne n'a jamais été à l'abri de la violence basée sur le genre. Toutefois, dans le contexte de la transition, le phénomène a gagné en ampleur et en étendue si bien qu'on pourrait le qualifier de problème de santé publique dans la mesure où il touche autant la sphère privée que la sphère publique et n'épargne aucune catégorie de femmes : les intellectuelles comme les analphabètes, les femmes rurales comme les femmes citadines, les femmes jeunes comme les moins jeunes.

D'ailleurs, la violence à l'égard des femmes, sous toutes ses formes (psychologique, physique, économique et sexuel) n'est l'apanage ni d'une société ni d'une culture; elle est un fait social universel qui relève des normes sociales de genre. C'est un phénomène transculturel et transnational qui, même si son vécu diffère d'un espace à un autre et d'une catégorie à une autre, «unite» les espaces et les cultures et traverse toutes les frontières.

La peur de mettre en question l'image «idéale» de la femme tunisienne ayant acquis tous les droits, l'Etat tunisien a longtemps occulté le phénomène en opposant aux inquiétudes et aux cris d'alarme de la société civile féminine et féministe un silence banalisant quand ce n'est pas un discours accusateur vis-à-vis d'une transgression de tabou.

Cela n'a pas empêché la société civile militante et indépendante de faire de la violence à l'égard des femmes une question prioritaire. Des associations comme l'ATFD ou l'AFTURD ont commencé dès les années 90 à attirer l'attention des pouvoirs en place, via les études et les actions, sur les atteintes et les violations des droits des femmes, sur la féminisation de la pauvreté et de la précarité...

La première étude officielle et d'envergure nationale, qui a brisé le silence sur le phénomène de la violence à l'égard des femmes est, sans conteste, l'étude menée par l'ONFP en 2010 et dont les résultats n'ont pu être présentés qu'en 2012. Les taux de prévalence globale des violences à l'égard des femmes révélés sont alarmants (47.6%), ils ont confirmé les inquiétudes longtemps exprimées par la société civile et les militants des droits humains et des droits des femmes.

Toutefois, cette étude comme beaucoup de rapports et observations relatifs à la question de la violence, si elle a eu le mérite de dévoiler la réalité «quantifiée» de ce vécu des femmes, elle s'est plutôt focalisée sur la sphère privée, celle relevant du domaine du privé et de l'intime des femmes. L'espace public, territoire de l'exercice de la citoyenneté, du tissage des liens sociaux, est resté en dehors de l'observation. Il y a donc une lacune quant aux données quantitatives et qualitatives scientifiquement fiables sur la violence à laquelle sont exposées les femmes sur les multiples lieux publics.

Pourtant, la junte masculine est sensée être habituée à la présence des femmes dans l'espace public. Le processus d'émancipation de la femme date de la promulgation du CSP en 1956 qui a déclenché un processus de promotion et de modernisation des femmes exigeant leur accès à l'espace public. La scolarisation, le travail salarial et l'évolution de l'urbanisation constituent les principaux facteurs qui ont favorisé la visibilité des femmes dans l'espace public. Au niveau de la vie quotidienne plusieurs étapes ont été franchies pour une voie égalitaire : la femme s'est imposée progressivement dans les différents secteurs économiques aussi bien formels qu'informels et a investi les lieux publics.

La conquête des lieux tenus pour «masculins» s'est faite progressivement et en marge de l'investissement des champs économiques : les cafés, les hôtels, les restaurants, les plages, les stades de football, notamment dans les grandes villes sont gagnés par la mixité. Ces nouvelles conduites changent la réalité sociale, les femmes deviennent visibles partout : elles sortent pour travailler,

faire des courses ou pour des activités de loisir; mais elles profitent aussi des endroits publics jadis socialement interdits.

En investissant l'espace public, les femmes héritent d'une nouvelle forme de discrimination. Certes, que ce soit dans le monde professionnel ou scolaire, les hommes et les femmes partagent aujourd'hui les mêmes espaces et les mêmes territoires, ils empruntent les mêmes lieux de passage, les mêmes moyens de transport et les mêmes lieux de loisir. Néanmoins, cette présence et cette visibilité des femmes n'est pas exempte de restrictions dans le temps et même dans l'espace.

Légalement, les femmes tunisiennes ne sont interdites d'accès à aucun espace public, pas même aux espaces de loisir considérés comme masculins. Cependant, malgré l'absence de prohibition juridique, la liberté de circulation et de mobilité des Tunisiennes reste limitée par les effets d'un ordre social qui les en exclut et qui fait obéir l'espace public aux lois du genre. En dehors de l'espace personnel, tous les territoires où se tissent les différents types de relation sociale, sont des lieux de production et de reproduction de représentations sociales, d'attitudes et de pratiques porteuses de discriminations voire de violences fondées sur le genre.

L'espace public tunisien est encore un territoire d'hommes, son usage et son vécu ne sont ni quantitativement ni qualitativement égaux entre les deux sexes. Il est chargé de violence silencieuse, symbolique qui pousse les femmes à adopter des stratégies d'effacement. Elles perçoivent l'interdiction implicite, l'intériorisent, s'autocontrôlent et s'autocensurent en évitant les espaces considérés comme des territoires masculins ainsi que toute confrontation ou réaction face à des agressions verbales, physiques et même sexuelles.

L'instabilité politique et économique liée au contexte post révolutionnaire et aggravée par la crise sociale a contribué à attiser la charge d'agressivité et de violence à l'encontre des femmes, notamment dans l'espace public. Un phénomène visible à l'œil nu et relevé quotidiennement par les médias sans qu'il soit traduit en données rigoureuses afin de servir de base pour la prévention des atteintes physiques et psychologiques dont la femme peut faire l'objet.

Partant de ce constat et de la nécessité d'une évaluation scientifique de l'ampleur du phénomène, le CREDIF a procédé à l'étude de ce phénomène de «violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie». Cette étude a permis d'identifier les différentes formes de violences exercées contre les femmes dans les multiples lieux composant l'espace public, notamment les

espaces de transit, les espaces réactifs et l'espace professionnel. Elle nous a également permis d'évaluer l'ampleur du phénomène, d'en identifier les causes, les mécanismes et les mobiles des agresseurs et de les analyser à travers une approche socio-psychologique.

L'étude s'est basée sur une enquête quantitative à l'échelle nationale reposant sur un échantillon représentatif de la population tunisienne. Elle a cherché à dégager la prévalence de la violence à l'égard des femmes dans les espaces publics, d'identifier ses principaux déterminants et les conditions dans lesquelles elle se produit. Elle a permis de mesurer la fréquence des violences subies par les femmes dans l'espace public (violences psychologiques, économiques, physiques et sexuelles), d'identifier les profils des femmes victimes ainsi que les formes de violence exercées et leurs impacts sur ces femmes. Elle a permis d'étudier les stratégies individuelles et collectives de positionnement dans la sphère publique et d'analyser les réactions des femmes face aux violences subies et leurs recours aux services institutionnels, et ce dans une optique comparative afin d'étudier l'accès des hommes tunisiens à l'espace public et leur perception quant aux violences fondées sur le genre.

Cette enquête quantitative a été complétée par une enquête qualitative centrée sur l'analyse des représentations sociales des femmes dans l'espace public, mais aussi celle des hommes, afin d'aller au fond du substrat culturel pour déconstruire et comprendre le sens des actes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes, à travers l'analyse des comportements et des attitudes aussi bien des hommes que des femmes.

Démarré en juin 2013 et validée en janvier 2016, cette étude a été élaborée par une équipe d'experts et de chercheurs pluridisciplinaires, mobilisant des savoirs sociologiques, psychologiques et anthropologiques. La coordination de l'étude a été assurée par Slim Kallel, en collaboration avec Meryem Sallami et Khaoula Matri et Imed Zaïem, qu'ils soient tous remerciés.

Pour la réalisation de cette étude, le CREDIF a bénéficié du précieux appui de son partenaire privilégié, ONUFemmes (l'entité des nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) qui, par son appui continu, ne cesse de contribuer au renforcement des droits des femmes et de la culture de l'égalité en Tunisie. Nous adressons nos remerciements à Mme Leila Rhiwi, représentante du bureau multi-pays Maghreb, et à Mme Hêla Skhiri, chargée de programme national en Tunisie.

Pr. Dalenda Larguèche

Directrice générale du CREDIF

Aspects déontologiques

Notre travail de terrain, lors de la phase tant quantitative que celle qualitative, a été effectué conformément au code éthique et déontologique en vigueur dans les recherches en sciences humaines et sociales dont les règles principales peuvent être répertoriées comme suit¹ :

- La compétence des chercheurs et de leurs collaborateurs. L'aptitude à mener des recherches n'est pas exigée des seuls chercheurs mais aussi de leurs collaborateurs choisis parmi les étudiants du master préparés à la recherche à la faveur des cours d'initiation qui leur sont dispensés ou parmi les jeunes chercheurs qui ont fait leurs premiers pas dans le domaine. Précisons, à ce niveau, que tous les enquêteurs et les superviseurs de l'étude quantitative étaient, au minimum, inscrits, dans un master sinon titulaires du diplôme. L'étude qualitative, quant à elle, fondée sur le recours aux entretiens individuels approfondis, était exclusivement menée par l'équipe des chercheurs, tous titulaires d'un doctorat en sciences humaines et sociales et titulaires d'un poste d'enseignant-chercheur à l'université.

- La responsabilité scientifique et éthique : nous considérons que le chercheur est responsable sur le plan scientifique et éthique des recherches qu'il conduit.

- Les responsabilités vis-à-vis des répondants : le chercheur est responsable du respect et de la sécurité des répondants. Les informations recueillies auprès des répondants doivent rester secrètes et ne peuvent être utilisées que pour les fins de la recherche. *«Préalablement à toute participation à une recherche, les personnes sollicitées doivent exprimer leur consentement informé et libre. Elles doivent être informées, d'une façon qui leur soit intelligible, de tous les aspects susceptibles d'influencer leur consentement (risques, inconfort, effets négatifs immédiats ou différés, limitation de confidentialité...), des objectifs et de la procédure de la recherche. La position d'autorité qui est généralement celle du chercheur, non plus que d'éventuelles rétributions, ne doivent pas être utilisées pour induire le consentement»².*

1. Pour plus de précisions à ce sujet, se référer au site de l'association française de psychologie (<http://www.sfpsy.org/spip.php?rubrique27>).

2. Ibid.

Introduction générale

En Tunisie au niveau juridique mais aussi, à un degré moindre, au niveau des représentations et des pratiques quotidiennes, les femmes ont franchi plusieurs étapes vers une égalité réelle avec les hommes. Sous l'impulsion de Bourguiba et à travers la promulgation du Code du Statut Personnel (CSP) le 13 août 1956 mais aussi grâce au militantisme des mouvements féministes (ATFD, UNFT, AF-TURD, etc.), les femmes tunisiennes ont réussi à imposer la réalité d'un statut égalitaire sur plusieurs plans de la vie sociale : l'éducation des filles a constitué une priorité nationale de la politique éducative des années 60, le droit au travail des femmes a également marqué une avancée considérable par rapport à d'autres pays de la région. Aussi, l'implication des femmes dans le progrès social et la production des richesses a-t-elle été pensée, après l'indépendance, comme une priorité politique³. Paradoxalement, et à l'image de ce qui se passe à l'échelle internationale⁴, les violences à l'égard des femmes restent aussi une réalité en Tunisie. Plusieurs études (ONFP, 2010; MAFFEPA, 2009) ont essayé de cerner ce problème. Les chiffres avancés sont assez alarmants compte tenu de la situation juridique des femmes et de l'ancienneté du CSP (57 ans). En effet, les derniers chiffres disponibles (ONFP, 2010) parlent de 47% de prévalence globale des violences faites aux femmes âgées entre 18 et 64 ans. Cette étude de l'ONFP s'est penchée sur quatre cadres d'expression des violences qui ont été minutieusement explorés : le partenaire intime, la famille, l'extérieur de l'environnement familial et le milieu professionnel. L'étude a pu éclairer sur des pratiques relatives aux violences à l'égard des femmes mais ne s'est pas focalisée sur l'espace public de manière spécifique.

Ces recherches ont eu le mérite de reconnaître, en tant que violences à l'égard des femmes, des pratiques restées taboues, voire non reconnues en tant que telles ou relevant du domaine du privé et donc de l'intime, dont on ne parle pas. Sur

3. Voir ONFP (2007). La violence fondée sur le genre en Tunisie : état des lieux.

4. <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>.

cette base, plusieurs initiatives gouvernementales et de la société civile ont vu le jour pour la prévention des violences fondées sur le genre (VFG) et la prise en charge des femmes victimes de violences (MAFFEPA, ONFP, ATFD, UNFT, AFTURD...).

Ces recherches et initiatives ont trouvé en Tunisie un fort appui de la part d'organismes internationaux (FNUAP, AECI, ONU Femmes...) qui se sont basés sur des chartes et des conventions internationales que la Tunisie a ratifié complètement ou en partie. Parmi ces conventions nous citons :

- La convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes «CEDAW» adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 et entrée en vigueur le 3 septembre 1981. L'article premier de cette convention définit les discriminations à l'égard des femmes comme suit : *«toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine»*⁵. La Tunisie a ratifié cette convention en 1985 en émettant certaines réserves (Ben Jémia, 2011). Ce n'est qu'en 2011 que ces réserves ont été levées et que la notification a été envoyée à l'ONU en 2014⁶.

- La déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée en 1993 et qui donne la définition suivante à la violence faite aux femmes : *«tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris les menaces de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée»*⁷.

5. <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

6. <https://treaties.un.org/doc/Publication/CN/2014/CN.220.2014-Eng.pdf>

7. http://www.unodc.org/pdf/compendium/compendium_2006_fr_part_03_03.pdf

- Les recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire en 1994, a considéré la prévention de la violence contre les femmes et la promotion d'une relation égalitaire entre hommes et femmes parmi les objectifs et les composantes de la «santé de la reproduction» ainsi définie : «*Par santé en matière de reproduction, on entend le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine*»⁸. Ce souci d'égalité a été plus explicitement exprimé dans le texte adopté par la Conférence à travers le recours à la formule suivante : «l'amélioration de la qualité de la vie et des relations interpersonnelles».

- La convention issue de la quatrième conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en 1995 qui précise dans son paragraphe 117 les conséquences néfastes des actes de violence et insiste particulièrement sur les préjudices qu'ils engendrent quelle que soit l'espace où ils surviennent : «*qu'ils se produisent au sein du foyer ou de la collectivité, ou qu'ils soient perpétrés ou tolérés par les États, les actes ou les menaces de violence instillent la peur et l'insécurité dans la vie des femmes et font obstacle à l'instauration de l'égalité ainsi qu'au développement et à la paix. La peur d'être victime de violences, y compris de harcèlement, limite en permanence la mobilité des femmes et leur accès aux ressources et aux activités essentielles*»⁹.

1. La reconquête de l'espace public ?

Ainsi différents domaines de la vie des femmes (le domaine privé ou professionnel, l'éducation ou la santé, etc.) ont été couverts par les conventions internationales. Cependant, les études se sont focalisées sur les VFG dans l'espace privé (violences familiales, conjugales, violences domestiques, violences du partenaire intime) ; l'intérêt pour l'espace public ne s'y est exprimé que de manière secondaire, voire marginale. Le déplacement de la focale du privé vers le public ne s'est pas fait en dehors du contexte politique vécu par Tunisie depuis les «événements du 14 janvier 2011»¹⁰. En effet, si l'intérêt pour l'espace public reflète bien l'ouverture connue par la Tunisie grâce à ces événements. Longtemps confisqué

8. http://www.un.org/popin/icpd/newslett/94_19/icpd9419.fr/1lead.ftx.html

9. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/12/declaration_femmes-pekin_1995.pdf

10. Les multiples dénominations des « événements du 14 janvier » révèlent les enjeux politiques à l'œuvre, aujourd'hui en Tunisie. Révolution, soulèvement, forces étrangères manipulant les Tunisiens, 17 décembre-14 janvier, toutes ces appellations désignent les mêmes faits. Selon les orientations et les enjeux politiques, certains choisissent l'une ou l'autre de ces appellations avec des combinaisons possibles entre elles. Pour ne pas participer à ce débat politique dont il n'est pas question ici, nous utiliserons les guillemets et aurons recours au terme «événements» pour éviter les jugements de valeur et les appréciations partisans.

par le pouvoir, cet espace a été reconquis depuis la Révolution, de différentes manières, par les Tunisiens : constitution de dizaines de partis politiques, création de milliers d'associations, investissement des médias grâce à la liberté d'expression. Ces «conquêtes» représentent un acquis farouchement défendu. Les rues et les avenues sont devenues le théâtre d'innombrables manifestations et de sit-in.

Affiner la recherche sur les VFG dont les femmes sont victimes, particulièrement dans le cadre de l'espace public, devient aujourd'hui une nécessité en Tunisie. En effet, une étude scientifique relative à cette dimension de la vie des femmes tunisiennes et ses implications sur les relations hommes/femmes et les liens sociaux qui en découlent nous manque encore aujourd'hui. La description précise de la situation des femmes tunisiennes dans cet espace est essentielle. Et c'est précisément l'objectif de cette étude.

Une reformulation des termes de référence de cette étude (*cf.* annexe 1) nous conduit à reformuler les objectifs de cette étude en les regroupant en deux grands volets :

- La description et la quantification de ces violences selon l'espace public ciblé. Cette description des différentes formes de VFG dont les femmes sont victimes selon les types d'espace public doit être fine. Elle sera renforcée par une mesure de prévalence des VFG selon le profil des femmes cibles et selon l'espace public. L'accès des femmes à l'espace public ou les conditions d'accès à l'espace public ainsi que les stratégies élaborées pour pouvoir y accéder seront également examinées.
- La découverte de la logique individuelle qui sous-tend ces pratiques: nous ciblerons également l'exploration de la logique sociale qui «justifie» ces pratiques et les normalise. Dans ce cadre, la théorie psychosociale des représentations sociales (Moscovici, 1961) se prête à cette tâche et renforce, par les outils qu'elle a produits, l'approche dans laquelle s'inscrit cette étude.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons effectué, d'une part, une enquête nationale avec un échantillon représentatif de la population tunisienne et, d'autre part,

une étude qualitative avec des entretiens individuels auprès de Tunisiennes et de Tunisiens répartis sur l'ensemble du territoire national dans le but d'approfondir les résultats de la première enquête.

Nous présenterons dans cette étude ce qui suit :

- Un volet théorique : les conduites et comportements humains peuvent être compris et interprétés sous de multiples éclairages suivant les différentes disciplines des sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, anthropologie, etc.) et en rapport avec les différents courants qui influencent ces disciplines (behaviorisme, apprentissage social, constructivisme, etc.). Nous soutenons que la théorie des représentations sociales (Moscovici, 1961) offre une lecture intéressante de la VFG dans l'espace public, propose des outils de recherche testés et validés et éclaire notre compréhension de l'approche genre. De même l'approche sociologique des représentations sociales donne un éclairage, de notre point de vue, complémentaire. Nous aborderons également dans ce volet les définitions des concepts de l'étude (le genre, la violence de genre, l'espace public).

- Une enquête quantitative qui comporte :

- Une présentation de la méthodologie de recherche : nous présentons les indicateurs d'identification et de mesure de la VFG, les étapes de l'élaboration des outils des recueils de données (focus groups et questionnaires) et la méthode d'échantillonnage pour l'enquête quantitative.

- Une présentation des résultats : il s'agit de l'exposé des résultats obtenus à la suite de l'enquête quantitative avec quelques pistes de réflexion interprétatives basées sur d'autres travaux de recherche.

- Une enquête qualitative qui comporte également :

- Une présentation de la méthodologie suivie avec une mise en valeur des axes des entretiens et des profils visés.

- Un exposé des résultats.

- La discussion des résultats : nous reprenons ici les principaux résultats avec une lecture croisée psychosociale, sociologique et anthropologique basée sur les résultats quantitatifs et les résultats de l'étude qualitative.

- Les recommandations : nous proposerons des actions liées aux politiques publiques mais aussi l'implication du tissu associatif pour lutter contre les violences fondées sur le genre dans l'espace public.

Volet théorique

1. Genre et violence fondée sur le genre

L'approche genre nous met sur une piste de compréhension sociale, culturelle et historique des violences faites aux femmes. En effet, cette approche met l'accent sur les caractéristiques socioculturelles attribuées au sexe biologique. Il s'agit d'une «*bi-catégorisation qui crée et hiérarchise deux groupes sociaux en leur assignant des qualités propres (...). Le genre est un processus visant à créer et fixer les différences sexuées, à les présenter comme naturelles et à les utiliser ensuite*» (Lieber, 2008, p.5). Cette bi-catégorisation renforce les différences inter-catégorielles et renforce en même temps les similarités intra-catégorielles. Tajfel et Wilkes (1963) ont montré que lorsque les individus sont amenés à évaluer des objets, ils ont tendance à surestimer les ressemblances entre les objets d'une même catégorie (effet d'assimilation intra-catégorielle), mais aussi les différences entre les catégories (effets de contraste inter-catégoriel).

Nous traitons donc de deux catégories à savoir «la masculinité» et «la féminité». Deux questions essentielles se posent dans la construction des identités genrées : qu'est-ce qu'être masculin? Et qu'est-ce être féminine ? Butler (2006) parle des masculinités et les décrit comme «*le fruit d'un apprentissage social*». Il ajoute : «Cet apprentissage social, cette socialisation, repose sur la performativité du genre». Il s'agit des comportements et des attitudes définis par la société et auxquelles les catégories sont tenues de se conformer. C'est en jouant et rejouant ces façons d'être masculines et féminines que les identités se forgeront : «*Les hommes sont perçus comme «normaux» quand ils jouent (perfor) de manière répétée des gestes et des postures comme l'agilité, la dureté, le stoïcisme émotionnel, la domination et l'hétérosexualité. [...] La répétition est la clé ; les identités, construites de manière fragile et provisoire, doivent être répétées pour être renforcées.*» (Phillips, 2009, p. 516).

La performance du genre fait apparaître le pouvoir et les privilèges socio-économiques pour les hommes comme étant «naturels» et «normaux» plutôt que

comme le fruit de constructions sociales. Elle suppose aussi parfois que la notion de violence constitue une expression naturelle et essentielle de la masculinité. Butler (1990) affirme que le genre fait partie d'un système de relations dont le dessein est de consolider la domination du mâle hétérosexuel à travers la dévalorisation, voire l'effacement des identités alternatives (féminine, gay, lesbienne, bisexuelle...).

Cette discrimination fondée sur le genre s'exprime bien entendu dans différents milieux (qu'il s'agisse de la sphère privée, publique, professionnelle, etc.). Notons que les recherches menées autour de la question du harcèlement sexuel, par exemple, l'ont parfois expliqué comme le résultant de la structure patriarcale de la société (Stanko, 1985) ainsi que des différences genrées de pouvoir et de statuts, culturellement légitimées (Mac Kinnon, 1979). Aux États-Unis, peu de femmes, victimes de harcèlement sexuel au travail, portent plainte et un grand nombre d'entre elles continue à se taire (Cochran, Frazier, Olson, 1997). Les raisons de leur silence peuvent être inhérentes à la peur des représailles, d'être discréditées, renvoyées ou la crainte d'aggraver la situation (*ibid.*). En revanche, ces femmes seraient plus susceptibles de réagir et de dénoncer le harcèlement sexuel dans les cas où l'homme qui les harcèle ne serait pas leur supérieur hiérarchique, quand des directives et des procédures sont mises en place afin de lutter contre le harcèlement sexuel, quand le pourcentage des femmes dans la profession est égal à celui des hommes ou constitue une minorité menaçante et enfin quand la cible du harcèlement adopte des attitudes féministes impliquant une conscience de ses droits et une intransigeance face aux agressions (Gruber, Smith, 1995).

Ces exemples de recherche montrent que l'expression des VFG dépend de plusieurs facteurs : l'espace, son règlement intérieur, le statut des femmes à l'intérieur de cet espace, leur nombre, leurs caractéristiques, etc. Avant d'aller plus loin dans la description des VFG selon les types d'espace, définissons d'abord l'espace public.

2. Espace public : des limites fluctuantes

2. 1. Tentative de délimitation de l'espace «physique»

L'expression «espace public» nécessite que nous nous y attardons afin de tenter de la cerner tant son utilisation est courante et multiple. Gilbert(2009) en donne

un sens extrêmement large qui couvre à la fois des lieux concrets et des espaces numériques ou des sphères abstraites : *«Qu'il s'agisse de lieux concrets, dans la ville comme sur le reste du territoire, (...) qu'il s'agisse des places, des rues, des jardins, des forums, des mails que les urbanistes ou aménageurs désignent (...) comme des lieux de rencontre entre les gens, des espaces d'échange d'aménités et de civilités; qu'il s'agisse du cadre dont parle Jürgen Habermas qui permet les conditions du débat et de la discussion des choses de la sphère publique ;qu'il s'agisse encore des lieux d'échanges virtuels que tisse le maillage d'Internet, l'espace public est le point focal des dynamiques sociales contemporaine»* (Yves Gilbert, 2009, p.11). Cette définition, n'a pas uniquement la particularité d'être largement inclusive, elle se base aussi et à la fois sur les fonctions de l'espace (espaces d'échange d'aménité et de civilité ; espace de débat, etc.) que sur sa nature (territoire comme la ville ou tout autre territoire géographique). Or ce n'est pas uniquement un espace d'échanges de bienveillances, c'est aussi *«un espace de confrontation et de conflits, un espace où s'échangent des hostilités»* (ibid, p12). *Ce sont des espaces permettant «que s'expriment des relations d'ordre micro-social (le village, le territoire d'un pays en milieu rural, un quartier urbain, une communauté d'agglomération, voire des lieux de plus petite échelle encore comme le coin de rue (...), le jardin public, la place du marché, les lieux de culte, le local associatif, la maison de quartier, le café philo, l'université populaire, le coin de la machine à café)»* (ibid).

André Micoud (2001) plaide également pour une définition large de l'espace public en élargissant la définition à la campagne *«parce que ce qui est en train de s'y passer est l'affaire de tous, que la campagne d'aujourd'hui - en tant qu'emblème de la dimension politique des rapports à la nature et des rapports à la tradition - est un espace public»* (Micoud, p. 69).

Ainsi, les définitions de l'espace public brassent large et incluent tout ce qui ne relève pas du privé, pourrions-nous dire : espaces concrets, espaces virtuels, espaces symboliques, espaces ouverts, fermés, larges ou confinés. Qu'il s'agisse du coin de la machine à café, du coin de rue, des institutions, du milieu urbain mais aussi de la campagne, des médias, du champ politique, d'internet et, in fine, de tout cadre concret ou numérique permettant l'interaction, en dehors des espaces privés, entre différents acteurs sociaux qui ne se connaissent pas nécessairement, tous ces lieux font partie de l'espace public.

Il nous a fallu faire des choix pour effectuer une classification de ces espaces publics. C'est à la suite des réunions avec les commanditaires de l'étude que nous avons opté pour la focalisation sur quatre espaces formés sur la base de leurs fonctions :

- Les rues et les espaces de transit : il s'agit ici des espaces qui permettent de passer, de transiter d'un endroit à un autre, d'un espace à un autre, d'un espace privé vers un autre espace privé ou vers un espace public. Nous incluons dans cette catégorie tout type de transit avec ou sans véhicule, qu'il soit privé ou public. Autrement dit, cette catégorie inclut les déplacements à pied, en vélo, moto, en voiture, en taxi individuel, en taxi collectif, dans les moyens de transports en commun (bus, métro, train), en taxi interurbain, etc.

- Les espaces récréatifs ou de loisirs : ce sont les espaces destinés au repos ou au loisir. Conscients que le concept «loisir» peut ne pas s'appliquer à tous les milieux sociaux et à tous les modes de vie, nous avons ajouté à l'expression «espaces de loisirs» l'adjectif «récréatifs» pour signifier les moments de pause. Par exemple, et en fonction des habitudes et des sous-cultures en Tunisie, nous incluons les salons de thé ou café, les clubs de sport, les jardins publics, les hôtels, les parcours de santé, les lieux de culte, les centres commerciaux, etc.

- Les espaces professionnels et de services : il s'agit des espaces dits également semi-publics car les gens peuvent s'y connaître et l'anonymat, qui constitue un des piliers de l'espace public, selon certaines définitions, n'y est pas forcément assuré. L'expression concerne donc les lieux de travail et couvre à la fois les rapports internes dans les administrations publiques et privées (entre les collègues, au sein de la hiérarchie, rapports employeurs-salariés) et les différents domaines d'activités (tourisme, agriculture, industrie, etc.). Il s'agit également des relations externes employés-citoyens dans les espaces de services (municipalités, services de douanes, marchés hebdomadaires, centres commerciaux, hôpitaux et services de santé, etc.).

- Les espaces éducatifs : il s'agit des lieux éducatifs comme les lycées et les universités mais aussi les espaces qui leur sont associés tels que les foyers et restaurants universitaires¹¹.

11. La couverture des espaces éducatifs des plus jeunes (jardins d'enfant, écoles coraniques et garderies) aurait également été instructive mais faute de temps et de moyens, nous avons choisi de limiter l'échantillon à des gens âgés de 18 ans et plus.

2. 2. L'espace public : un objet représentationnel

L'espace public n'est pas uniquement défini par sa dimension physique ou sa fonction. Les lieux, qui en font partie, sont également des espaces représentés (De Alba, 2011, Depeau et Ramadier, 2011). Lynch (1960) a été le premier à parler de la carte mentale pour désigner la représentation que les habitants avaient de leur ville¹². La psychologie environnementale, de manière générale, s'est beaucoup intéressée aux espaces représentés : *«C'est bien la représentation que l'on se fait de l'espace géographique selon le rapport que l'on entretient avec celui-ci qui nous préoccupe. Le lieu étant une étendue géographique construite, c'est-à-dire représentée, à partir de processus cognitifs qui structurent les significations spatiales»* (Depeau, Ramadier, 2011). L'espace n'est donc pas neutre, il est porteur de sens. Ces significations sont le produit des rapports que nous entretenons avec lui mais également le résultat des pratiques et des communications dont il est le théâtre.

Ce constat implique des comportements différents des acteurs, qui occupent cet espace, selon le sens qu'ils lui donnent. Par exemple, le choix vestimentaire, les conduites sociales ou le discours, qui y est tenu, seront déterminés par l'image qu'ils en ont. En effet, chacun exprime, dans les lieux fréquentés, une identité. Cette expression prend plusieurs formes et canaux de communication comme les vêtements, les accessoires ou le positionnement géographique (des espaces réservés selon le statut social ou le genre). Le domaine public est un lieu «d'actualisation», de construction et d'expression du moi, des autres, des rapports entre les acteurs ainsi que des règles sociales, des valeurs partagées ou négociées.

Cette analyse nous amène également à évoquer le concept de citoyenneté dans la mesure où celle-ci garantit, du moins en théorie, les mêmes droits et protections aux femmes et aux hommes. Quelles formes de citoyenneté sont pratiquées aujourd'hui en Tunisie ? Selon quelles variables s'expriment-elles ? Les rapports à l'Autre dans l'espace public prennent-ils racine dans une perception d'appartenance commune à une nation ou plutôt selon une perception d'appartenance

12. Pour plus d'informations voir De Alba, 2011.

ou non-appartenance familiale, clanique, régionale? Quelle distinction le genre opère-t-il dans l'espace public?

Ces questions nous conduisent à aborder de manière plus approfondie la théorie des représentations sociales qui sera notre approche principale pour comprendre le phénomène des VFG dans l'espace public. Il est à noter qu'une approche sociologique des représentations sociales sera également considérée.

2. 3. Les femmes dans l'espace public : double objet représentationnel

Serge Moscovici (1961) a révisé la théorie des représentations collectives de Durkheim en se basant sur les apports théoriques et empiriques des travaux de Lévy Bruhl, de Piaget et de Freud (Moscovici, 1997). Il insiste, dans la théorie des représentations sociales (désormais RS), sur le phénomène de communication selon lequel ce sont les interactions sociales qui amènent les individus au consensus. Dans cette approche, la communication devient un concept central dans la notion. Moscovici souligne également l'aspect dynamique de ce concept. Les RS changent et se fabriquent perpétuellement : *«La représentation est une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social»* (Jodelet, 1989). Elles sont à la fois *«le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique»* (Abric, 1987). Il s'agit d'une construction, d'une co-construction de la réalité élaborée afin de partager un sens. Cette co-construction se fait sur le terrain, lui aussi commun, des croyances, des connaissances et de l'idéologie : *«Ces représentations s'inscrivent dans des cadres de pensée préexistants, engageant une morale sociale(...). Les fonctions majeures des représentations sociales, c'est qu'elles s'étayent sur des valeurs variables selon les groupes sociaux dont elles tirent leurs significations comme sur des savoirs antérieurs réactivés par une situation sociale particulière(...). Elles sont reliées à des systèmes de pensées plus larges, idéologiques ou culturels, à un état de connaissance scientifique, comme à la condition sociale et à la sphère de l'expérience privée et affective des individus»* (Jodelet, 1997, p51). Cette connaissance nous amène à des définitions partagées des situations que

nous vivons. La présence des femmes dans l'espace public est donc une situation à étudier en croisant deux représentations : celle des femmes et celle de l'espace dans lequel elles évoluent. Définir une situation est donc «*le préalable causal de la conduite*» (J-L. Beauvois, 1996, p.11).

Cette approche ne comprend pas le comportement en termes de réponse à un stimulus externe comme le conçoivent les behavioristes mais relève plutôt «*d'un repérage, d'une sélection et d'une interprétation des conditions objectives*» (ibid). En effet, les représentations ont une fonction d'orientation des conduites (Abric, 2002). L'éclairage, que donne ce volet théorique à notre problématique de recherche, est que nous ne pouvons pas comprendre une conduite agressive à l'égard d'une femme se trouvant dans un espace public en l'imputant à la simple prise de conscience de sa présence dans ce lieu. Ce n'est pas l'identification d'une personne en tant que femme qui peut donner lieu à une conduite violente à son égard. En d'autres termes, il n'y a pas un lien de cause à effet entre le stimulus femme dans un espace public et les comportements violents à son égard de la part d'une autre personne (femme ou homme) déclenchés par ce stimulus. C'est plutôt le sens donné aux femmes dans l'espace public qu'il faudra interroger pour comprendre les fondements et les motivations de tels comportements.

Ainsi, la réalité est une co-construction sociale à travers les communications interindividuelles. Nos représentations des objets sociaux sont actualisées voire produites/reproduites à l'occasion des diverses interactions sociales.

L'analyse des RS est envisagée selon deux approches : l'approche structurale de l'école d'Aix-en-Provence et l'approche génétique de Genève. La première décrit une RS comme «*un ensemble d'éléments organisés, structurés*» (Abric, 1987). Cette organisation est constituée d'un noyau central et d'une périphérie qui constitue un système sociocognitif particulier. Pour (Abric, 2002), ce noyau est «*essentiellement social*», il est «*lié aux conditions historiques, sociologiques et idéologiques*» et ainsi présenté : «*Directement associé aux valeurs et aux normes, il définit les principes fondamentaux autour des quels se constituent les RS*».

Pour l'école de Genève, en revanche, il s'agit de chercher s'il existe des convergences entre certains profils de répondants au niveau de leur position vis-à-vis de l'objet représentationnel, révélée à travers leurs opinions (Doise, Clémence, Lorenzi-Cioldi, 1992 ; Doise, Clémence, 1996). Une recherche des principes, qui organisent les opinions des répondants, est ensuite entreprise sur la base de toutes leurs réponses.

2. 4. Violence fondée sur le genre (VFG) et espace public

Il existe des écarts entre une vision idéalisée de la citoyenneté (le bon versus, le mauvais citoyen) et son usage quotidien. Plusieurs travaux montrent que l'espace public est un des lieux d'expression d'une identité genrée. Comment «devraient» se comporter les femmes dans un espace public?

Dans un article intitulé «Hommes et femmes dans l'espace public français depuis un siècle», l'auteure, Jacqueline Coutras démontre, en s'appuyant sur l'étude des manuels de savoir-vivre édités en France depuis un siècle, que l'espace public urbain continue à être le support de pratiques dissymétriques entre hommes et femmes : «Il y a un siècle, une fois la porte de la maison franchie, les femmes ne rencontraient que gêne, inconfort, insécurité. Aujourd'hui, si l'on a de la «tenue dans la retenue», des pratiques sexuellement peu différenciées sont possibles. Avancer une telle image, c'est ignorer que bon nombre de périmètres urbains recèlent des dangers d'inégale importance pour les deux sexes. La nuit une femme seule court des risques particulièrement graves à se promener dans la rue, à entrer dans un café...» (Coutras, 1987). Beaucoup d'auteur(e)s affirment en effet que les villes, et en particulier leurs espaces publics, se sont depuis toujours développés en régulant le contrôle social et en maintenant inchangés les critères de reproduction sociale et de domination masculine (Bondietcoll., 2003). Les relations hiérarchiques entre les sexes sont donc imprimées dans l'espace public (Mc Dowell, 1999). Certains auteurs vont même jusqu'à affirmer qu'un espace public ouvert et accessible à tous n'a jamais existé (Ruddick, 1996; Pain, 2001). Tout comme la différenciation entre les sexes, l'orientation sexuelle des individus constitue un critère de stigmatisation dans l'espace public selon l'étude de Nadine Cattant et Stéphane Leroy (2010). En effet, cette recherche montre que l'orientation sexuelle participe de l'inégal accès à un espace public hétéronormé et que cette

inégalité est «naturalisée» dans les comportements avec l'appropriation, par les homosexuels, de quartiers gays, comme signe de leur stigmatisation et marginalisation en raison de leur identité sexuelle.

En Tunisie, la culture patriarcale et les normes qui en découlent devraient produire une situation semblable à celle décrite plus haut. L'espace public étant extrêmement normé, il constitue sans doute un espace où la domination masculine trouve un contexte (prétexte) de plus pour se cristalliser et se renforcer. Nous ne pouvons que rester sur une posture hypothétique vu que les études scientifiques décrivant et analysant ces faits nous manquent aujourd'hui. En tout cas, il paraît de manière assez visible que, depuis les événements du 14 janvier 2011, les différences sociales de genre se sont renforcées et ont donné lieu à un changement au niveau du statut de la femme dans l'espace public. Cette évolution est observable à travers notamment le comportement vestimentaire des femmes qui a constitué un enjeu social à travers les médias par exemple avec la question du voile *-hijeb-*, ou de l'autorisation ou non-autorisation du port du voile intégral *-niqâb-*, vêtements considérés comme dictés par la charia *-libess char 'î-* etc.). Une pression sociale s'est exprimée à la suite de la Révolution (nous avons pu voir des campagnes sur les réseaux sociaux et, plus largement, les médias) portant sur un certain nombre de dispositions régulant l'espace public. L'objectif de ces dispositions a été de reconsidérer le rapport homme-femme mais aussi le statut et le rôle des femmes dans l'espace public et plus globalement dans la société tunisienne (pensons par exemple aux débats qui ont eu lieu au sujet de la mixité à l'école ou au travail). Ces revirements renforcent les discriminations fondées sur le genre et, par effet d'entraînement, la violence faite aux femmes, nous amènent à poser la question de la représentation de l'espace public. Qu'est-ce que l'espace public chez les acteurs sociaux ? A quoi sert-il ? Comment y évoluer ?

Volet empirique

Ce volet est composé de deux études de terrain, l'une quantitative et l'autre qualitative. L'étude quantitative est conduite sur la base d'un questionnaire destiné à un échantillon représentatif de la population tunisienne. Elle vise une description de la situation des femmes tunisiennes dans l'espace public et une analyse des représentations sociales qui y sont liées. L'étude qualitative, quant à elle, est conduite à travers des entretiens individuels approfondis et semi-directifs auprès de femmes et d'hommes sur l'ensemble du territoire tunisien. Son objectif est de compléter l'étude quantitative par l'approfondissement de certains axes qui ne peuvent pas être abordés par le questionnaire.

Enquête quantitative

1. Aspects méthodologiques

1. 1. Questions de recherche

Sur la base des objectifs de l'étude cités dans l'introduction et suivant l'éclairage de la partie théorique, nous formulons des questions de recherche qui guideront nos hypothèses opérationnelles et, par conséquent, les items constitutifs de notre questionnaire final. Les questions de recherche font référence à deux niveaux d'analyse : le niveau comportemental et le niveau représentationnel. Ces questions sont les suivantes :

- 1.** Quelle est la prévalence des VFG dont les femmes sont victimes selon les différents types d'espace public? Existe-il des contextes qui favorisent ces violences ? Quelles sont les modulations de ces VFG selon le profil sociodémographique des femmes (âge, statut matrimonial, niveau d'instruction, niveau économique, région d'habitat) ?
- 2.** Les femmes tunisiennes sont-elles libres d'accéder à l'espace public? S'y sentent-elles en sécurité? Quel est leur vécu de l'espace public?
- 3.** Existe-il des restrictions ou des conditions quant à leur accès aux différents lieux de l'espace public (en termes d'horaires, d'endroits interdits, de comportements vestimentaires particuliers)?
- 4.** Quels sont les lieux de l'espace public que les femmes investissent en priorité?
- 5.** Quelles sont les stratégies d'évitement (ou de confrontation ?) de la VFG dans l'espace public (la présence ou l'absence d'une personne qui accompagne, le comportement vestimentaire, l'attitude dans la rue?)
- 6.** Quelles sont les activités récréatives (ou de loisirs) que les femmes tunisiennes pratiquent? Accèdent-elles aux espaces consacrés à ces activités? Si oui lesquels?
- 7.** Existe-il des restrictions pour les femmes quant à la poursuite de leurs études ?
- 8.** Existe-il des restrictions pour les femmes quant à choix de leur métier?

9. Existe-il de nouvelles formes de violences depuis la «Révolution» ?

10. Quels sont les réactions/recours des femmes tunisiennes lorsqu'elles sont victimes de VFG dans l'espace public ? Portent-elles plainte? Si oui, auprès de qui ? Sont-elles satisfaites des résultats de leurs actions?

11. Quel est le sens socialement construit des femmes dans l'espace public ?

Notre démarche pour répondre à ces questions été de mener une pré-enquête par focus groups qui a abouti à la l'élaboration de la première version d'un questionnaire. Après un testing, une version définitive du questionnaire a été proposée et validée par le comité scientifique.

2. Enquête préliminaire par focus groups (FG)

2. 1. Objectifs des Focus Groups

Les Focus Groups (FG) ont été programmés dans ce projet en tant que pré-enquête préparant l'enquête nationale quantitative sur la violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie. Rappelons que, selon les termes de référence du projet, l'enquête nationale quantitative doit décrire et quantifier les différentes formes de violence fondée sur le genre dont les femmes sont victimes : «L'enquête pourra identifier les différentes formes de violences exercées contre les femmes et repérer l'ampleur de ce phénomène pour en identifier les causes, les mécanismes, définir les mobiles des agresseurs, les nuances quant aux formes de violences, etc».

A ce titre, les FG devaient permettre d'atteindre deux objectifs :

- L'identification des indicateurs de la violence fondée sur le genre spécifique aux différents types d'espace public choisis.
- L'exploration des «justifications»¹³ sociales qui leurs sont associées. Autrement dit, il est nécessaire d'explorer les attitudes et les représentations sociales¹⁴ qui sous-tendent ces pratiques, ce qui permettra d'intégrer au questionnaire final un volet mesurant les attitudes et/ou les représentations sociales des femmes dans l'espace public.

13. Boltansky L. et Thévenot L. (1991) : *De la justification, les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.

14. Nous faisons référence aux travaux de Serge Moscovici sur les représentations sociales ainsi que ceux de Jean-Claude Abric et de Denise Jodelet. Notre approche abordera également les représentations sociales d'un point de vue sociologique.

2. 2. Description des variables impliquées dans le projet

Notre variable d'étude est la violence fondée sur le genre. Il s'agit de décrire les formes, les expressions, le taux de prévalence et l'intensité de cette violence dans l'espace public. La littérature fournit différentes définitions de la violence fondée sur le genre. Nous avons retenu celle donnée par l'OMS¹⁵ qui identifie quatre types de violence : les violences physiques, les violences économiques, les violences psychologiques et les violences sexuelles. L'expression de ces différents types de violence est également décrite théoriquement mais, compte tenu des spécificités probables de ces expressions dans le contexte particulier de l'étude (les types d'espace public), nous avons opté pour la réalisation de ces FG afin de mettre en lumière ces spécificités.

Nous pensons que ces violences dépendent ou plutôt sont corrélées à plusieurs autres variables qui s'expriment différemment selon :

- L'espace public que nous décomposons en trois grandes modalités :
 - Les régions géographiques,
 - Les zones territoriales,
 - La nature de l'espace.
- Les caractéristiques des femmes confrontées aux violences,
- L'espace/temps (le jour/la nuit),
- Les caractéristiques de l'agresseur.

Avant d'aborder ces variables de manière plus détaillée, nous rappelons qu'il s'agit d'une pré-enquête qualitative par FG qui ne vise pas l'exhaustivité des modalités des variables traitées. Nous faisons donc le choix de restreindre ces modalités à leur expression la plus restrictive. Il va sans dire que, pour l'enquête quantitative, nous avons cherché la représentativité pour chacune des modalités des variables dans les limites des capacités de l'échantillon, prévues dans le projet comme il est indiqué plus loin.

La partie théorique ainsi que l'atelier de réflexion organisé au CREDIF en septembre 2013 dans le cadre de ce projet ont constitué la base sur laquelle nous avons conçu ce travail. L'atelier de réflexion était la première activité organisée

15. Voir le rapport mondial sur la violence et la santé, 2002 (http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42545/1/9242545619_fre.pdf)

dans le cadre de ce travail. Plusieurs intervenants ont été impliqués dans cette réflexion (voir annexe n°2).

Nous reprenons ci-dessous les variables impliquées dans l'expression des violences en les détaillant :

- Les caractéristiques des femmes victimes des violences

- Âge :
 - 18-34 ans
 - 35-64 ans
- Niveau éducatif :
 - Bas : analphabète, études primaires et secondaires
 - Elevé : études supérieures
- Statut matrimonial :
 - Mariée
 - Célibataire
 - Fiancée
 - Divorcée
 - Veuve
- Niveau socio-économique :
 - Bas : employés à faible rémunération, sans emploi
 - Elevé : fonctionnaire, cadre
- Stratégie de présentation de soi :
 - Apparence marquée par une appartenance religieuse
 - Apparence non marquée par une appartenance religieuse
- Stratégie de mobilité :
 - Seule (S)
 - Accompagnée

- L'espace public :

- Les régions géographiques :
 - Nord
 - Centre ouest
 - Centre est
 - Sud
- Les zones territoriales :
 - Zone urbaine
 - Zone périurbaine
 - Zone rurale
- La nature de l'espace public¹⁶ :
 - Espaces de transit et rues
 - Espaces de loisirs
 - Espaces éducatifs
 - Espaces professionnels

- Les caractéristiques de l'agresseur :

- Genre :
 - Homme
 - Femme
- Connu(e) :
 - Connu(e)
 - Non connu(e)

16. Nous pensons qu'il est prétentieux de tenter de couvrir ces quatre espaces publics dans une même étude. D'une part, l'échantillon estimé à 4000 sujets risque d'être insuffisant et, d'autre part, la forme finale du questionnaire risque d'être ambiguë. Après discussion avec le comité de suivi et de validation de l'étude, nous avons éliminé l'espace éducatif.

• Espace/temps :

- Jour

- Nuit

2. 3. Réalisation des FG par profils et par région

Nous avons œuvré pour que ces focus groups se déroulent dans des lieux qui risquent peu d'induire les réponses des participants. Nous avons ainsi fait appel à la contribution de l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) qui, à travers ses centres régionaux, nous a facilité la sélection et le déroulement des focus groups.

			Nord	Centre E		Centre O	Sud	Sud
			Bizerte	Bardo	Douar Hich.	Kairouan	Medenine	Medenine
			Sem 3/02	Sem 2/02	Sem2/02	Sem 3/02	Sem 4/02	
Caractéristiques des femmes	Age	18-35						
		35+						
	NEdu	Bas						
		Elevé						
	NECO	Bas						
		Elevé						
Espace public	Zone T	urbain						
		Périurb.						
		Rurale						
	Nature	Educat.						
		Prof.						
		Loisirs						
Hommes	Age	18-35						
		35+						
	Niveco	Bas						
		élevé						

Ainsi nous avons réalisé sept focus groups :

- **Bizerte** : un groupe de femmes, d'une zone périurbaine, âgées entre 18 et 35 ans d'un niveau économique et éducatif bas.

- **Bardo** : un groupe de femmes, âgées de 35 ans et plus, habitant une zone urbaine et d'un niveau éducatif et économique élevé.
- **Douar Hicher** : un groupe d'hommes, âgés de 18 à 35 ans, habitant une zone périurbaine et d'un niveau économique et éducatif bas.
- **Kairouan** : un groupe de femmes, âgées de 35ans et plus, habitant une zone rurale et d'un niveau éducatif et économique bas.
- **Mednine** :
 - Un groupe de femmes âgées de 18 à 30 ans, habitant une zone urbaine, d'un niveau économique et éducatif bas.
 - Un groupe d'hommes, âgés de 35 ans et plus, habitant une zone urbaine, d'un niveau éducatif et économique bas.

2. 4. Les axes des FG

Les FG ont été menés en dialecte tunisien et ont été composés des groupes cibles présentés dans le tableau ci-dessus en respectant autant que faire se peut l'homogénéité des profils des participant(e)s.

Les axes envisagés avec leurs sous-thèmes sont les suivants :

- **Le rapport à l'espace public** :
 - Parlez-moi de votre expérience en dehors des frontières de l'espace privé (votre maison et celles de vos proches) ;
 - Parlez-moi de votre vécu dans l'espace public (les moyens de transports/ rues/loisirs) ;
 - Quelles sont les attitudes de la société envers vous dans ces espaces?
 - Quels sont les comportements que les femmes ne devraient pas avoir dans l'espace public précisément parce qu'elles sont des femmes ?
 - Comment vous sentez-vous dans ces espaces (en sécurité, gênée, etc.) ?
- **Connaissances et vécu des violences dans les différents types d'espace public** :
 - Avez-vous le sentiment qu'il y a violence envers vous parce que vous êtes des femmes ?

- Parlez-moi de ces violences (formes, expression, fréquence, intensité);
- A quel moment de la journée s'expriment-elles le plus et comment (le jour/la nuit) ?
- Il s'agit de proposer les types de violences (typologie de l'OMS) et d'observer les réactions
- Portez-vous plainte quand il y a violence et auprès de qui ?
- **Stratégies de confrontation? aux violences :**
 - Que faites-vous pour éviter ces violences ?
 - Apparence et choix vestimentaire;
 - Stratégie de mouvement (accompagnée ou pas, etc.) ;
- **Les agresseurs :**
 - Homme/femme
 - Leur âge
 - Leurs arguments (les justifications qu'ils/elles avancent)
 - Connus ou non connus ?
- **Que voulez-vous ajouter sur la situation des femmes en Tunisie dans l'espace public ?**

2. 5. Résultats des FG

Les entretiens ont été transcrits et une analyse thématique transversale a été réalisée. Nous en présentons ici les principaux résultats.

2. 5. 1. Concernant les groupes des femmes

Rapport à l'espace public

L'espace public n'est pas celui des femmes. Pour les femmes, il s'agit d'un espace de transit, de passage, un passage obligatoire qu'elles empruntent dans un but bien déterminé et à des horaires bien précis. Les femmes n'investissent pas la rue, elles la subissent plutôt. Si elles n'obéissent pas à des normes bien déterminées, elles s'exposent à la violence. La rue a également été présentée aussi bien par les hommes que par les femmes comme un espace de souillure, un lieu impur où

elles feraient mieux de ne pas s'attarder. Ainsi, on a évoqué : «*klemechara* » (littéralement paroles de la rue), «*klemsûqî*» (littéralement paroles de souk), comme des paroles impures qui salissent l'ouïe ainsi que l'image des femmes. Il y a aussi des comportements de *sûq* (souk) et de *chera* (rue) : ce sont des comportements indécents allant à l'encontre de la morale et des valeurs communes, des comportements que les hommes peuvent se permettre mais que les femmes doivent éviter de voir ou de subir. De manière générale, nous avons senti une appropriation de l'espace public par les hommes dont la présence est présentée comme étant plus légitime. Les hommes investissent légitimement la rue, les *znéqî* (les impasses), les *hwem* (pluriel de *hûma*, quartier), les cafés, etc. Les femmes, qui traversent ces espaces, le font à leurs risques et périls. Les hommes semblent ainsi bénéficier au sein de ces espaces de plus d'autorité ainsi que de la liberté d'usage.

Rapport à la violence

A la suite de ces focus groups, il s'est avéré que le concept de violence était chargé de sens. Il constitue un point nodal dans notre enquête de par sa complexité, sa multi-dimensionnalité, la pluralité de sens à laquelle il renvoie tout en étant difficilement définissable. Selon qu'elles soient hommes ou femmes, les personnes interrogées donnaient l'impression de peiner à définir clairement ce qui relevait de la violence et ce qui n'en relevait pas. Bien que nous ayons pris la peine de présenter, à chaque focus group, la définition de la violence établie par l'OMS et les organisations internationales, nous avons ressenti que ces définitions universelles ne faisaient pas forcément écho chez toutes les personnes interrogées. Il y a eu aussi bien chez les femmes que chez les hommes une confusion entre la drague et la violence ou le harcèlement qui ne se différencient pas selon des lignes de partage claires, surtout pour les hommes. C'était à Tunis (au Bardo) que le concept de violence a fait parler les femmes. Là, tous les types de violence (symbolique, verbale, sexuelle...) étaient intelligibles pour les femmes. En revanche, ceux-ci l'étaient beaucoup moins chez les jeunes femmes de Menzel Bourguiba, les femmes de Mednine et encore moins chez les femmes rurales de Aïn Jloula avec qui nous avons finalement décidé d'aborder le concept de la violence par des cas concrets plutôt que par des notions théoriques.

Il est important de souligner d'ores et déjà deux résultats essentiels au sujet du rapport des femmes à la notion de violence :

Premièrement, plus on s'éloignait de Tunis, moins le concept de violence parlait aux femmes, ce qui fait naître deux hypothèses : soit qu'on ne leur parle pas assez de violence et de ses implications, (les médias et les associations ont peut-être un rôle à jouer sur ce chapitre), soit que la violence est tellement intériorisée par les femmes qu'elle devient invisible ou banalisée. Cette hypothèse nous a été confirmée par les femmes qui disaient : *'âdi* (normal) quand on leur parlait de violence symbolique, *jebet-ha el-rouha* (elle l'a bien cherchée), et d'autres termes qui présentaient la violence, au mieux, comme une conséquence logique de la présence des femmes dans l'espace public, au pire, comme une sanction méritée par les femmes réfractaires aux codes normés de la tenue et de la présentation de soi dans l'espace public que nous décrivons plus tard.

Deuxièmement, la violence est apparue, au cours des focus groups, comme une variable dépendante du milieu, selon qu'il est fréquenté par des personnes qui ne se connaissent pas ou qu'il constitue un milieu d'interconnaissance. Par exemple, les femmes rurales de Aïn Jloula affirmaient qu'elles étaient beaucoup plus confrontées à la violence en se déplaçant dans la ville de Kairouan qu'à côté de chez elles. De même, les jeunes filles de Menzel Bourguiba se disaient plus sujettes à la violence à Bizerte qu'à Menzel Bourguiba. Les raisons de cette différence découlent, selon elles, du respect qu'elles suscitent en tant que sœur ou fille d'Untel dans un environnement familial où elles sont, par là même connues, là où dans les villes elles deviennent anonymes, donc plus exposées à la violence. Paradoxalement, moins elles sont libres dans leurs comportements, du fait que leurs gestes et déplacements sont scrutés dans le cadre habituel où elles évoluent, plus elles se sentent protégées de la violence inhérente à l'espace public. Inversement, plus elles se sentent libres comme les jeunes filles de Menzel Bourguiba qui décrivaient leur escapade à Bizerte comme une bouffée d'oxygène, une échappatoire à un monde un peu trop normé où le moindre geste peut être rapporté à la famille, plus elles appréhendent la violence qui pourrait les guetter. Le harcèlement dans les moyens de transport est propre aux grandes villes puisqu'il s'agit d'un lieu anonyme où les hommes prennent moins de risques en agressant une femme. La seule autorité perçue comme légitime, pour faire barrage à la violence dans l'espace public, est celle du frère ou du père. Personne n'a évoqué

de loi ou l'autorité de l'Etat pour lutter contre cette violence, mis à part quelques femmes à Tunis qui affirmaient à l'unanimité se sentir plus en sécurité avant la Révolution car la police de Ben Ali protégeait mieux les femmes selon elles. Mais dans l'ensemble, nous sommes sortis de ces focus groups avec l'impression que l'espace public était encore un espace d'hommes où les femmes, pour se protéger, devaient se réclamer de la tutelle d'un homme. Il ne fallait surtout pas, pour se prémunir, appeler à la rescousse les représentants de l'Etat ou invoquer un droit à la citoyenneté et à la libre circulation au même titre que les hommes.

2. 5. 2. Concernant les groupes des hommes

Pour les hommes, deux constats marquants ont été relevés dans leurs réponses. Les seules violences qu'ils reconnaissent clairement sont les violences physiques et sexuelles. Les violences verbales ou symboliques s'apparentent pour eux à de la drague, du «*dbazniss*» selon la formule qu'ils utilisent. Mais surtout cette violence verbale et symbolique contre les femmes est, de leur point de vue, banalisée et légitimée du fait que plusieurs femmes «la cherchent» (*tjîbfîha el-rûh-ha*) et sont, en quelque sorte, responsables de la violence qu'elles ont subie.

Il y a eu une légitimation de la violence provenant d'un homme dont le désir se réveille, un peu malgré lui, puisqu'il est excité par une femme coupable par définition : «*errajel kif youskhontetla'lou*», selon une formule relevant la difficulté de l'homme à se retenir une fois la pulsion physique «réveillée». Les réponses masculines ont banalisé des faits qui relèvent du droit commun et qui sont normalement punis par la loi. Même si, lors de ces focus groups, personne n'a dénié aux femmes le droit de sortir de chez elles, le déplacement du corps féminin doit obéir néanmoins, aux yeux des hommes interrogés, à une morale et un code de comportement et de présentation très rigoureux afin d'éviter la violence envers les femmes et de mettre à l'abri non seulement la femme en tant que sujet mais aussi l'image de toute sa famille. C'est ainsi que nous avons dégagé de tous ces focus groups des descriptions communes de la présentation-modèle pour des femmes dans l'espace public. Ces détails et descriptions sont revenus systématiquement dans les quatre régions de l'enquête, aussi bien dans les discours des hommes que dans ceux des femmes, des rurales comme des citadines. Nous avons dégagé

une forme d'idéal-type¹⁷ wébérien de la femme respectable, *mohtarma*. L'idéal-type de la femme respectée (*mohtarma*) ou qui se respecte (*tehtramrûh-ha*) fait apparaître l'image d'une femme qui adopte un comportement modèle, évite au maximum d'être exposée au harcèlement et à toutes sortes de violence tout en suscitant le respect de tous dans l'espace public.

Ce modèle passe d'abord par l'adoption d'un code vestimentaire approprié interdisant les tenues moulantes (*kolchaymfassel*) ou les vêtements qui laissent apparaître les formes du corps et particulièrement la forme de la poitrine et des fesses (*kolchay 'ala barra*), comme le jean moulant, par exemple, dont le port est prohibé. La tenue doit être ample, le maquillage absent ou léger, les cheveux attachés ou voilés (mais le voile n'est pas perçu comme une condition *sine qua non* pour obtenir du respect). L'accent a été mis davantage sur le corps et les formes que sur les cheveux ou la tête. Outre l'apparence vestimentaire, les cheveux et le maquillage, cet idéal-type précise la manière de marcher : la marche de la femme ne doit pas être lente, mais droite et rapide. La rapidité exigée rappelle que cette dernière n'est pas présente dans l'espace public pour se pavaner ou pour l'investir comme un lieu d'existence ou de présence légitime. La marche rapide exigée montre que l'espace public est un espace de transit et que la femme ne l'emprunte qu'à des fins précises : se rendre au travail, faire ses courses ou aller chez le médecin, etc. Le déplacement dans la rue doit se faire, de préférence, tête baissée. La femme doit regarder la route en face d'elle ou regarder en bas mais jamais sur les côtés. Par ailleurs, elle ne doit pas se promener dans la rue à n'importe quelle heure. Elle y est le matin et doit la quitter avant la tombée de la nuit. On nous a même dit qu'il ne fallait pas qu'elle sorte en début d'après-midi car la rue risque d'être un peu déserte. Elle doit aussi choisir les lieux où il y a du mouvement et éviter les espaces peu fréquentés ou les quartiers qui ne lui sont pas familiers. Elle doit également contourner les lieux que les hommes se sont appropriés comme les cafés. Certaines filles nous ont dit qu'elles contournaient les cafés même si ce contournement devait rallonger leur chemin, leur faisant ainsi perdre du temps.

17. Un idéal-type est un concept sociologique défini par Max Weber. Il vise, pour Weber, à bâtir un modèle d'un phénomène social qu'on cherche à étudier pour ses qualités intrinsèques..

Les expressions du visage ne sont pas en reste. Cette femme-modèle ne sourit pas, elle a des traits figés, elle contrôle les mouvements de sa bouche (ne mâche pas de chewing-gum ni ne consomme publiquement de la glace) car ce comportement risque de suggérer des scènes obscènes et donc d'attirer des paroles malveillantes. Elle ne sourit ni ne rit car cela ces attitudes peuvent porter préjudice à l'image sérieuse qu'elle doit renvoyer. Elle devrait aussi contrôler son regard car ce dernier attire. Quand elle se sent regardée, elle devra faire semblant de ne pas voir et continuer son chemin. Il ne faut pas regarder les hommes inconnus mais se déplacer dans l'espace public comme s'ils n'étaient pas là.

Enfin, la parole de cette femme idéale est muselée. Elle ne doit pas répondre quand un homme l'interpelle. Les hommes, aussi bien que les femmes ont insisté sur ce point. Si elle répond (*ellitjeoub*), elle devient coupable et s'attire des ennuis. «Point de mouche dans une bouche muselée ! «déclara une interviewée de trente ans de Mednine (*el fomlemsakker ma todkhol-ou dhebbena*) : il faut donc ignorer les hommes et maintenir le silence. Tout fonctionne comme si la voix de la femme, qui est une émanation de son corps, n'était pas permise dans l'espace public. Cette interdiction nous rappelle le concept de *'awra*. La voix doit être dissimulée comme le corps de la femme. D'ailleurs cette métaphore de la parole confisquée, de la bouche qui doit rester fermée dans l'espace public est réelle à Zarzis où nous avons aperçu des femmes tenant leurs foulards devant la bouche en marchant dans la rue, rappelant, par là même, certaines femmes portant le sefsari traditionnel qui le tenaient bien devant la bouche. La femme, qui parle fort ou qui répond à l'injure ou à la sollicitation des hommes, est considérée comme mal éduquée.

Les interviewés nous ont également dit que les femmes qui ont des téléphones portables devaient parler doucement et non pas sourire ou rire pendant leurs communications car ce comportement pourrait suggérer qu'elles sont en train de se faire séduire (*yetza'bnû*) au téléphone. La séductrice (*ezza'bena*) est, à l'inverse de la femme modèle respectable, une fille qui mérite le harcèlement et le manque de respect car elle enfreint les codes de conduite. Un homme, qui la violente, n'est donc pas coupable. C'est elle seule qui doit assumer ses «écarts» par rapport à la norme définie par cet idéal-type wébérien de la femme.

A partir des témoignages recueillis lors de ces focus groups sur les stratégies de présentation de soi et d'évitement de la violence, nous pouvons parler, dans le sillage de Marcel Mauss de «techniques de corps», au sens d'actes traditionnels et efficaces de tenue du corps dans l'espace public qui répondent aux critères décrits ci-dessus. Il s'agit de techniques qui se transmettent aussi d'une femme à une autre et d'une génération à une autre. Standardisées, elles ne permettent pas de disposer d'une grande marge de manœuvre.

C'est sur la base de ces informations (actes de violences tels que définis par les acteurs sociaux, perception des femmes dans l'espace public, etc.) que nous avons construit le questionnaire. Nous avons utilisé comme point de départ les définitions des organismes internationaux précitées étoffées par les données locales issus des focus groups.

3. L'enquête quantitative par questionnaires

3. 1. Quels indicateurs ?

Sur la base des définitions onusiennes de la violence à l'égard des femmes citées plus haut (voir introduction générale) d'une part et, à partir des focus groups, d'autre part, nous avons dégagé des indicateurs qualitatifs et d'autres quantitatifs.

Indicateurs

3. 1. 1. *Le vécu, les positions attitudinales et les représentations sociales.*

Il s'agit ici d'interroger un certain nombre de variables d'ordre psychologique et psychosocial. Plus précisément, nous avons utilisé des échelles ordinales de type Likert et des questions ouvertes.

Les échelles de type Likert sont constituées d'énoncés formulés de manière affirmative et présentés aux sujets avec la possibilité pour ces derniers de les accepter ou de les refuser totalement ou relativement.

Les objectifs visés par ces échelles et questions sont les suivants :

- Le vécu de l'espace public par les femmes tunisiennes. Comparativement à celui des hommes, nous saurons par exemple si elles se sentent aussi à l'aise que lui dans cet espace, si elles arrivent à se l'approprier.
- L'attitude et les représentations sociales des Tunisiens et des Tunisiennes à l'égard de :

- L'accès des femmes à l'espace public,
- Les conditions d'accès à cet espace,
- Les stratégies des femmes pour accéder à cet espace.

3. 1. 2. L'accès aux espaces d'autonomisation et de réalisation de soi

Plusieurs définitions onusiennes (voir introduction générale) mettent l'accent sur le fait que toute restriction à la liberté des femmes, qui entrave leur parcours et leurs chances d'autonomisation, d'accomplissement individuel et social de soi, est une violence à leur égard. Cette autonomisation passe à travers l'accès à différents lieux de l'espace public qui sont :

- L'accès aux lieux de travail et à l'autonomie financière à travers le travail.
- L'accès aux espaces d'éducation : nous avons comparé l'accès à l'éducation chez les Tunisiennes et les Tunisiens.
- Les espaces de participation à la vie sociale et politique.
- Les espaces de loisirs : quels espaces de loisirs pour les femmes? Mais aussi quelles VFG dans les différents espaces de loisirs (cafés, cinémas, théâtres, parcours de santé, parc); la diversification des espaces de loisirs a également été interrogée.
- Espaces professionnels : l'accès au travail et son abandon (raison de l'abandon).

3. 1. 3. Nombre d'actes de violences fondées sur le genre et leur prévalence auprès des femmes tunisiennes

Nous avons demandé aux femmes de comptabiliser le nombre de fois où elles ont été confrontées à des actes de violences et ce sur deux périodes de leur vie : avant les événements de janvier 2011 et après. Par la suite, nous avons calculé la prévalence de ces violences chez les femmes.

Nous considérons qu'il existe quatre types de violences à l'égard des femmes¹⁸:

18. Voir questionnaire en annexe.

- Psychologiques (insultes, dénigrement, rabaissement, interdiction ou conditionnement de l'accès à l'espace public) ;
- Economiques¹⁹ (vols, sous-rémunération, exploitation, chantages);
- Sexuelles (harcèlement, attouchements, viols, mots à connotation sexuelle,...) ;
- Physiques (coups, poussées, détention, etc.).

Rappelons, à ce propos, que le choix des comportements retenus comme actes de violence, été soit fondé sur les définitions, soit déterminé par les focus groups.

3. 1. 4. Espace public

Comme exposé plus haut, l'espace public est un concept dont les contours sont très fluctuants. Nous avons retenu pour cette étude les espaces suivants:

- Les espaces d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle : les écoles, collèges, lycées et universités ainsi que les instituts et centres de formation. Nous avons pris en compte les pourcentages des femmes scolarisées, celles qui ont interrompu leur scolarité ainsi que les causes de l'interruption.
- Les espaces récréatifs : les lieux de loisirs (cafétérias/restaurants, plages, hôtels, festivals, jardins publics, autres).
- Les rues, avenues, places publiques, marchés, magasins, les grandes surfaces.
- Les espaces de transit (moyens de transports) :
 - Dans le secteur privé
 - Dans le secteur public

19. Notons que ce type de violence n'a été pris en compte que dans l'espace professionnel.

3. 2. Echantillonnage : un échantillon représentatif de la population tunisienne

3. 2. 1. Plan d'échantillonnage

Cette enquête a été menée dans les 24 gouvernorats de la Tunisie. Ceux-ci ont été scindés en 200 grappes. 20 personnes interrogées ont été retenus par grappe, faisant un total d'observations de 4000.

3. 2. 2. Population et base de sondage

La population cible dans le cadre de cette étude est composée de ménages tunisiens. L'unité de sondage est une femme dont l'âge est compris entre 18 et 64 ans. Nous avons par ailleurs retenu un groupe de contrôle hommes appartenant à la même classe d'âge.

Les proportions de chaque catégorie sont de l'ordre de 3/4 pour les femmes et de 1/4 pour les hommes.

La base de sondage de l'étude est issue des données de l'INS, elles-mêmes basées sur le *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2014*. Cette base de sondage est constituée de la liste des grappes caractérisées chacune par son effectif de ménages.

3. 2. 3. Méthode d'échantillonnage

L'élaboration de l'échantillon a été effectuée en étroite collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS). La méthode d'échantillonnage retenue est celle de l'échantillonnage stratifié à 2 degrés :

1- *Au premier degré du sondage*, 200 aires géographiques (définie chacune par sa densité de population) ont été tirées de façon aléatoire et réparties selon les 7 régions économiques (Grand Tunis, Nord-Est, Nord-Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest, Sud-est et Sud-ouest) et la zone géographique (urbain, périurbain, rural), proportionnellement aux effectifs de la population cible dans ces zones géographiques.

2- *Au deuxième degré de sondage*, et dans chacune de ces 200 unités primaires (grappes), les ménages enquêtés ont été sélectionnés systématiquement, avec une probabilité égale, à l'intérieur de la grappe faisant partie de l'échantillon. Dans chaque grappe, 15 femmes et 5 hommes âgés entre 18 et 60 ans ont été interrogés. La technique de tirage systématique, souvent utilisée dans les

enquêtes auprès des ménages, présente l'avantage d'assurer une bonne répartition spatiale de l'échantillon car elle balaye toutes les parties de la base de sondage par saut à intervalle fixe. Dans le ménage sélectionné, les informations transcrites dans le questionnaire ont été fournies par un membre du ménage de sexe féminin, âgé entre 18 et 64 ans (ou de sexe masculin pour l'enquête Hommes). En cas de présence de plusieurs membres éligibles dans un ménage, la méthode de Kish a été appliquée. Il s'agit d'une procédure de sélection au hasard d'un individu parmi les individus éligibles d'un ménage appartenant à l'échantillon d'une enquête auprès des ménages. L'individu sélectionné, ou «individu Kish» est celui qui a été interrogé ou sur lequel des données ont été collectées. Leslie Kish a proposé une méthode de sélection utilisable dès que l'on connaît le nombre d'individus éligible du ménage au moyen d'un tableau dit tableau de Kish. Par exemple, dans le cadre de l'enquête «femmes», l'enquêteur ou l'enquêtrice demande en premier lieu d'identifier toutes les femmes dont l'âge est compris entre 18 et 64 ans selon un ordre décroissant. Deuxièmement, dans le cas où il/elle trouve plus d'une femme éligible dans le ménage, il/elle utilise le tableau de Kish pour sélectionner la femme qui sera interrogée. Un tirage de quelques ménages de réserve permet de combler les ménages échantillons n'ayant pas de membre éligible.

3. 2. 4. Taille et répartition de l'échantillon

Pour le calcul de la taille de l'échantillon, l'indicateur clé utilisé a été la prévalence de la violence dans l'espace public en Tunisie (ENVEFT, 2010). La formule donnée ci-dessous a permis d'estimer la taille minimale nécessaire de l'échantillon :

$$N = P(1 - P) (1.98)^2 / I^2$$

Où :

N est le nombre de sujets nécessaires

P est la prévalence de la violence dans l'espace public (P=12,3%)

I est la précision (2%)

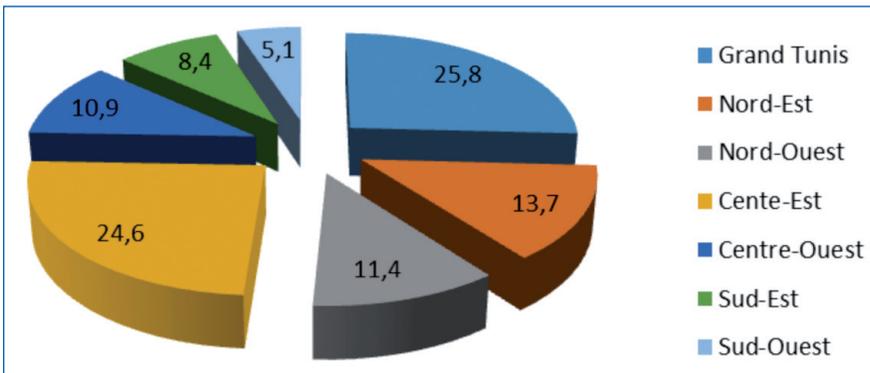
Le résultat de cette opération donne une taille minimale de 1057 femmes. A cela s'ajoute la nécessité d'augmenter la taille de l'échantillon pour amplifier la puissance, tenir compte des non réponses et affiner les analyses. De fait, la taille finale de notre échantillon a été de 3873 individus (2916 femmes et 957 hommes), ce qui correspond à une marge d'erreur ne dépassant pas 1%.

3. 2. 5. Répartition de l'échantillon par région

Tab. n°1 : Distribution des effectifs et des pourcentages des sujets selon les régions

	Effectifs	Pourcentage	POPULATION 2014 (INS)
Grand Tunis	1001	25,8	23,2%
Nord-Est	531	13,7	13,9%
Nord-Ouest	441	11,4	11,5%
Centre-Est	952	24,6	23,3%
Centre-Ouest	424	10,9	13,2%
Sud-Est	327	8,4	9,1%
Sud-Ouest	197	5,1	5,6%
Total	3873	100,0	

Gra. n°1 : Distribution des effectifs et des pourcentages des sujets selon les régions



La structure de notre échantillon est donc fidèle à la structure de la population mère (puisque elle s'approche de la répartition de la population en fonction des régions), ce qui nous permet de parler de la représentativité de notre échantillon.

3. 3. Déroulement de l'enquête quantitative

3. 3. 1. Profils des enquêteurs et des superviseurs

Tous les enquêteurs avaient au minimum une licence en sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, géographie ou histoire). La plupart d'entre eux étaient titulaires d'un master. Les superviseurs devaient justifier, en plus du diplôme, d'une expérience en enquête de terrain.

3. 3. 2. Formation des enquêteurs et des superviseurs

Tous les enquêteurs et superviseurs ont bénéficié d'une formation de deux jours et demi. La formation a porté sur l'approche genre et la violence à l'égard des femmes. Elle a consisté également en une présentation du questionnaire et en la mise en place de jeux de rôle sur la passation du questionnaire.

Les superviseurs ont en outre reçu une formation supplémentaire sur les grappes, la sélection systématique des participants ainsi que sur la validation des questionnaires remplis par les enquêteurs.

3. 3. 3. Validation des questionnaires remplis

Nous avons mis en place une triple validation des questionnaires remplis:

- Une validation locale assurée par le superviseur qui accompagne les enquêteurs sur le terrain et valide en fin de journée de travail les questionnaires remplis. Ceux qui présentaient des lacunes devaient être repris par l'enquêteur et revus à la suite d'une nouvelle visite au sujet enquêté en cas de besoin.
- Une validation nationale assurée par un superviseur expérimenté qui a fait le tour de manière aléatoire et à l'improviste auprès des enquêteurs pour vérifier la conformité du travail accompli avec les instructions de l'équipe des chercheurs.
- Une validation centrale assurée par l'équipe de saisie des questionnaires, sous la supervision du statisticien.

L'équipe des chercheurs a également assuré un travail de supervision sur le terrain en menant des visites tout au long de l'enquête et dans chacun des gouvernorats considérés.

3. 3. 4. Période de l'enquête

L'enquête sur le terrain s'est déroulée entre la mi-février et la mi-mars 2015 sur l'ensemble du territoire tunisien. La saisie des données a eu lieu du mois de mai jusqu'à la mi-juin, au siège du CREDIF.

4. Résultats

4. 1. Accès limité aux espaces d'autonomisation et de participation à la vie sociale

Nous avons choisi comme indicateurs de Violence Fondée sur le Genre (désormais VFG) les possibilités qu'offre notre société à l'autonomie et à la participation des femmes à la vie sociale dans l'espace public. Ces opportunités se concrétisent par l'accès à l'éducation, l'accès à la formation professionnelle, l'accès au travail, une certaine indépendance quant aux ressources reflétant l'autonomie financière par rapport à l'époux et à la famille, l'accès aux moyens de transport qui ouvre la voie à une certaine mobilité, la participation à la vie syndicale et associative ainsi que la pratique du sport. Cette dernière variable a été retenue car elle indique un accès à la santé, au loisir comme à l'espace public.

4. 1. 1. Accès à l'éducation

Tab. n°2 : Pourcentage des hommes et des femmes selon leur niveau d'études		
Niveau d'études	Homme	Femme
Jamais lu	3,3%	15,9%
Primaire	23,5%	29,1%
De base	13,2%	10,5%
Secondaire	40,8%	25,9%
Supérieur	19,2%	18,6%

Le tableau n°2 montre que les femmes qui ne sont jamais allées à l'école représentent près de 16% de notre échantillon (la moyenne nationale de 2015 selon l'INS est de 25%). **45.1%** n'ont pas dépassé le niveau d'études primaires.

La situation est, quelques peu, différente pour les hommes : seuls 3.3% d'hommes n'ont jamais fréquenté l'école contre près de 16% de femmes.

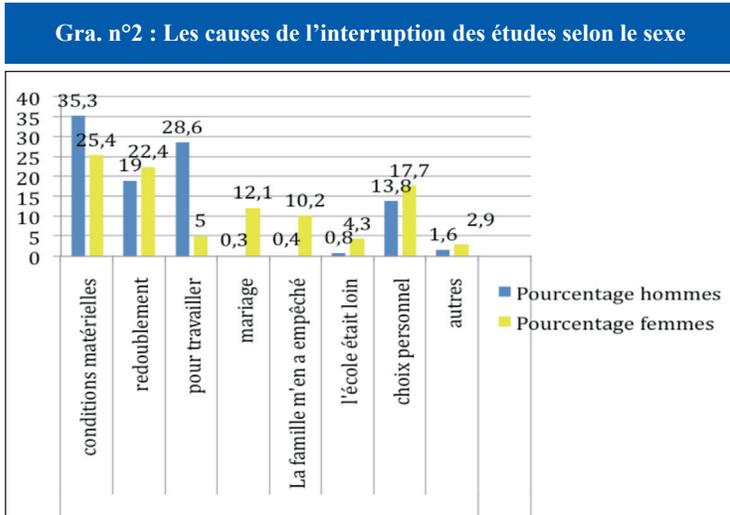
Ces différences d'accès à l'éducation entre les femmes et les hommes sont statistiquement significatives.

Il est utile de comparer les taux d'interruption ainsi que les causes d'interruption des études chez les hommes et les femmes. 76% des femmes (cf. tableau n°3) et 77% des hommes déclarent avoir interrompu leurs études (cf. tableau n°3). S'il n'y a pas de différence au niveau des taux d'interruption, c'est au niveau de ses causes que nous observons un effet de genre.

Tab. n°3 : Pourcentage des hommes et des femmes ayant interrompu leurs études

	Hommes	Femmes
Oui	77,1	75,9
Non	22,8	24,0

Les causes de l'interruption sont différentes selon le sexe. En effet, même si les conditions matérielles représentent la cause principale aussi bien pour les hommes que pour les femmes (respectivement 35% et 25.4%), la différence se situe au niveau de l'alternative à l'école : les hommes quittent l'école pour travailler (28.6% contre uniquement 5% chez les femmes) alors que les femmes quittent l'école pour se marier (12% contre uniquement 0.3% des hommes) ou à cause de la famille (10% des femmes contre 0.4% des hommes) (cf. graphique 2).



4. 1. 2. Accès à la formation professionnelle

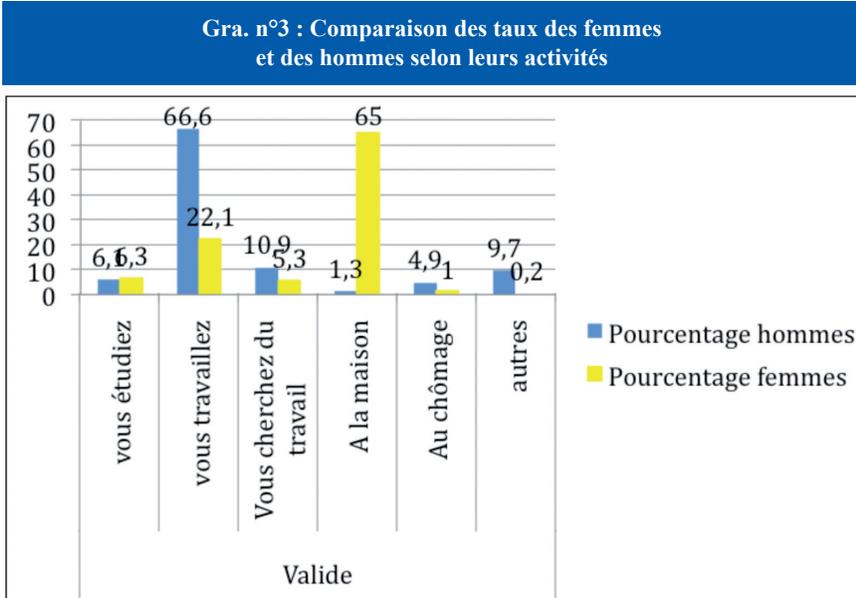
La formation professionnelle est un autre domaine pouvant prémunir les femmes contre le besoin et la domination. Sur ce plan également, les femmes tunisiennes ne sont pas bien loties. En effet, 17,5% ont poursuivi une formation professionnelle (tableau n°4) contre 21% des hommes. Il est à noter qu'aussi bien les hommes que les femmes investissent peu la formation professionnelle.

Tab. n°4 : Pourcentage des hommes et des femmes ayant poursuivi une formation professionnelle

	Hommes	Femmes
Oui	21,2	17,5
Non	78,7	82,4

4. 1. 3. Accès limité au travail

4. 1. 3. 1. Comparaison des activités des femmes et des hommes tunisiens



Le graphique n°3 indique que les activités des hommes et des femmes diffèrent significativement. Nous voyons que 22% des femmes travaillent alors que 65% d’entre elles sont au foyer. Comparativement, les proportions s’inversent pour les hommes: près de 67% des personnes de sexe masculin travaillent alors que seuls 1.3% sont au foyer. Ces taux devront être interrogés en relation avec d’autres variables notamment le niveau éducatif, le niveau socio-économique, la région et le type de localité (rural versus urbain).

4. 1. 3. 2. Le taux des femmes ayant arrêté de travailler

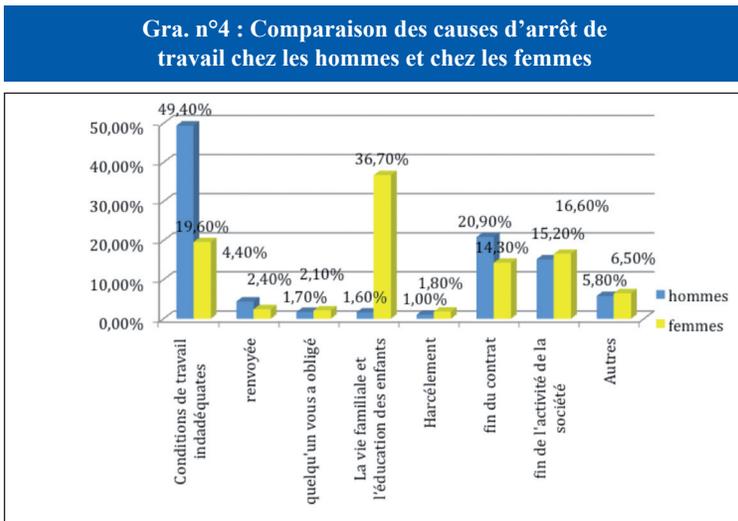
Tab. n°5 : Pourcentage des hommes et des femmes ayant poursuivi une formation professionnelle

	Hommes	Femmes
Oui	60,9	31,8
Non	39,1	68,2

Ce tableau montre que 31,8% des femmes déclarent avoir travaillé auparavant. Les causes de l'abandon de l'activité économique des femmes sont multiples (cf. graphique n°4).

Pour les hommes, en revanche, les taux s'inversent : 60,9% déclarent avoir travaillé dans le passé.

4.1. 3. 3. Les causes de l'arrêt du travail pour les femmes en âge de travailler



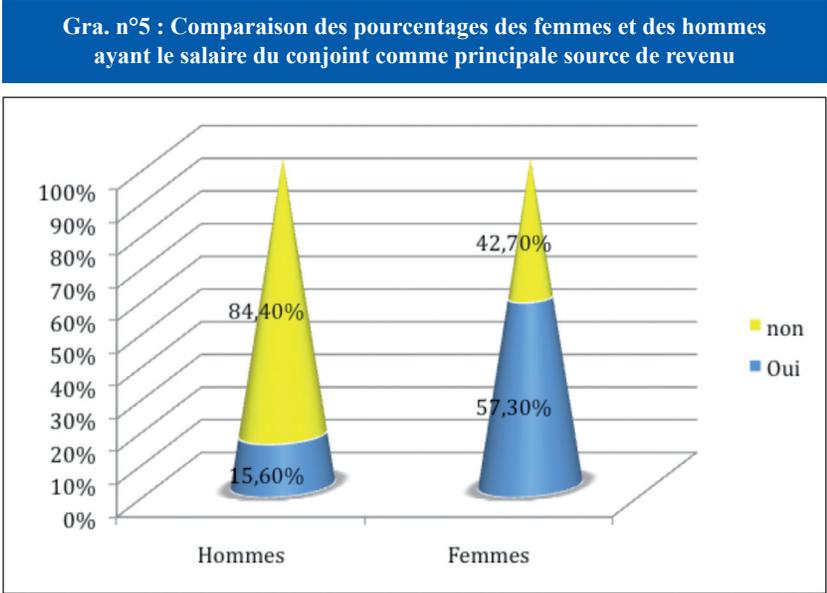
Le graphique n°4 montre que la vie conjugale et l'éducation des enfants constituent les causes les plus importantes d'arrêt de travail pour les femmes avec un taux de 36,7%. Ces causes sont marginales chez les hommes : seuls 1,6% sont concernés par ces causes. Vient ensuite pour les femmes la fin d'activité de l'entreprise. En revanche, ce sont principalement les conditions de travail qui poussent les hommes à arrêter de travailler.

4. 1. 4. Autonomie financière

Tab. n°6 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes salariés

	Pourcentage femmes	Pourcentage hommes
Oui	20,8	40,8
Non	79,2	59,2
Total	100,0	100,0

Près de 21% des femmes disposent d'un salaire comme source principale de revenu alors que c'est le double chez les hommes (près de 41%).

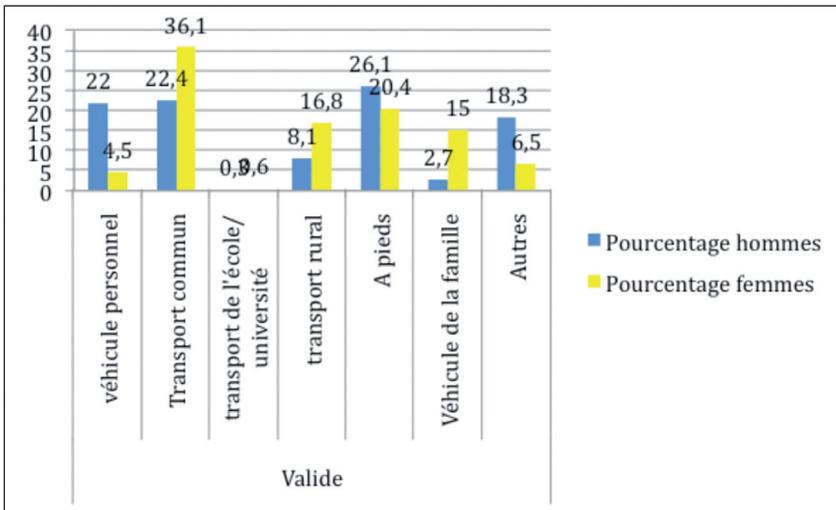


Le graphique ci-dessus montre le rapport inversé entre hommes et femmes vis-à-vis du salaire du conjoint comme source principale de revenu. Alors que 57% des femmes dépendent du salaire de leurs époux, seuls 15.6% des hommes dépendent du salaire de leurs épouses.

4. 1. 5. L'accès aux moyens de transport : la mobilité des femmes

Les femmes utilisent essentiellement les moyens de transports en commun (36%), les déplacements à pied viennent en seconde position (20% chez les femmes). Le véhicule personnel est près de cinq fois plus utilisé par les hommes que par les femmes (20% contre 4.5%). Le véhicule de famille est également un moyen de transport privilégié chez les femmes et pas du tout chez les hommes (15% contre uniquement 2.7%).

Gra. n°6 : Comparaison de l'utilisation des moyens de transport selon le sexe



Cet état de fait donne bien évidemment davantage de mobilité et d'autonomie aux hommes qu'aux femmes. En effet, compte tenu des problèmes relatifs aux moyens de transports en commun et l'aisance qu'offre un véhicule personnel pour la mobilité, nous pouvons affirmer que la mobilité des femmes se trouve entravée.

4.1. 6. Participation des femmes à la vie associative, syndicale et politique

La participation aussi bien des hommes que des femmes est très faible. Mais malgré des scores très rapprochés, des tests de significativité montrent qu'il y a une différence statistiquement significative. Par exemple, seulement 4.5% des femmes tunisiennes sont membres d'une association contre 7.4% des hommes (la différence est significative).

Tab. n°7 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes membres d'une association

	Pourcentage hommes	Pourcentage femmes
Oui	7,4%	4,5%
Non	92,6%	95,5%
Total	100	100

Il en est de même pour l'adhésion à un parti politique : 6.2% des hommes et seulement 2.5% des femmes.

Tab. n°8 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes membres des d'un parti politique

	Pourcentage hommes	Pourcentage femmes
Oui	6,2	2,5
Non	93,8	97,5
Total	100,0	100,0

4. 1. 7. L'accès au sport

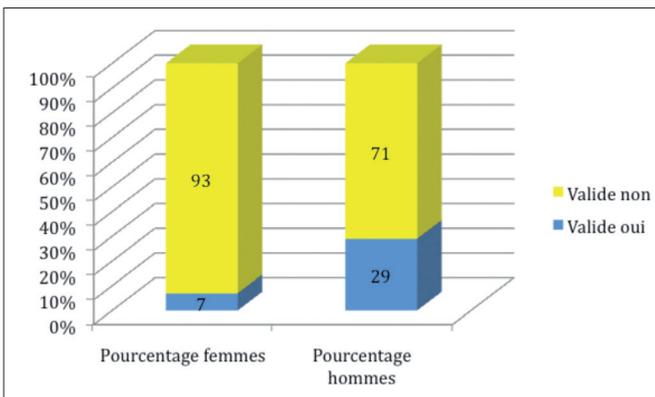
Le tableau n°9 montre que seules 7% des femmes pratiquent le sport. Ce taux a triplé chez les hommes (29%). Cette différence est statistiquement significative.

Tab. n°9 : Comparatif hommes/femmes du taux de pratique de sport

	Pourcentage femmes	Pourcentage hommes
Oui	7,0	29,0
Non	93,0	71,0
Total	100,0	100,0

Le graphique ci-dessous donne une meilleure visibilité des différences de pratique de sport selon le sexe :

Gra. n°7 : Rapports entre la pratique/non pratique du sport selon le sexe



4. 1. 8. Participation à des manifestations

Près de 9% des femmes disent avoir participé à des manifestations contre près de 19% des hommes (voir tableau n°10).

Tab. n°10 : comparatif hommes/femmes ayant participé à une manifestation

	Pourcentage femmes	Pourcentage hommes
Oui	8,9	18,9
Non	91,1	81,1
Total	100	100

4. 1. 9. Accès à l'espace numérique

Comme l'indiquent le tableau n°11, 37.5% des femmes ont accès à internet contre 50.7% des hommes.

Tab. n°11 : Pourcentage des hommes et des femmes ayant accès à internet

	Hommes	Femmes
Oui	50,7	37,5
Non	49,3	62,5

4. 1.10. Conclusion

Cette partie de l'étude montre bien les disparités hommes/femmes en Tunisie. Celles-ci mettent en relief une violence de genre en défavorisant les femmes quant à l'accès aux conditions d'autonomie et de progrès personnel. En effet, plus de femmes que d'hommes ne sont jamais allées à l'école. Les causes d'interruption de la scolarité pour les femmes relèvent de l'obligation culturelle (mariage ou interdiction émanant de la famille de poursuivre la scolarité) alors que, pour les hommes, les causes sont plutôt d'ordre économique (quitter l'école pour aller travailler). La formation professionnelle, qui constitue un outil d'autonomisation, est également très faible pour les filles. Les chiffres les plus parlants concernent l'activité actuelle des femmes et des hommes : alors qu'une majorité d'hommes travaillent (67%), les femmes, elles, sont au foyer (65%). Les causes relèvent de l'ordre du devoir social pour les femmes (mariage, vie conjugale et éducation

des enfants) alors qu'elles sont d'ordre personnel pour les hommes (conditions de travail insatisfaisantes).

L'autonomie financière est également très fragile chez les femmes tunisiennes. Du fait qu'elles interrompent davantage leur travail que les hommes, la majorité des femmes (57.3%) disposent, comme source de revenu principal, du salaire du mari. Il en est de même pour les moyens de transport : les femmes sont soit tributaires des moyens de transport en commun, soit du véhicule familial. Cette dépendance peut limiter leur mobilité et les laisser tributaires de la disponibilité et de la bonne volonté de ces moyens de transport. De même, la participation des femmes à la vie associative, syndicale et politique reste confinée et ces domaines sont davantage investis par les hommes. Faire du sport est également l'apanage des hommes.

4. 2. Accès limité, conditionné et nécessitant une stratégie particulière pour les femmes tunisiennes

4. 2. 1. Les espaces investis par les femmes tunisiennes

A la question «Où allez-vous quand vous sortez ?», nous avons réalisé une catégorisation selon le type de sorties évoquées par les femmes : loisir, travail, courses et sorties relatives aux tâches familiales, sorties liées à la vie associative, politique et syndicale et, enfin, sorties consacrées aux visites à la famille. Nous avons également codé les mots «hammam» et «marché/souk» compte tenu de la récurrence importante de ces deux mots.

Les femmes qui disent fréquenter le hammam représentent 35.5% de notre échantillon.

Tab. n°12 : Pourcentage des femmes qui disent fréquenter le hammam	
Oui	35,5
Non	64,5

Le souk, quant à lui, est investi par 63.5% des femmes.

Tab. n°13 : Pourcentage des femmes qui déclarent fréquenter le «souk/marché»	
Oui	63,5
Non	36,5

Tab. n°14 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes qui déclarent investir l'espace public pour des activités de loisirs		
	Pourcentage valide hommes	Pourcentage valide femmes
Oui	48,3	39,1
Non	51,7	60,9
Total	100,0	100,0

Les sorties de loisirs représentent 39% chez les femmes et 48% chez les hommes (cf. tableau n°14). Ces loisirs diversifiés, organisés dans l'espace public, englobent les activités culturelles (théâtre, cinéma, festival, etc.), les activités religieuses (mosquée, zaouïa, etc.), les activités liées à la nature (randonnée, mer, forêt, etc.), les activités sportives; les activités de tourisme (voyages, séjours dans les hôtels).

Tab. n°15 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes qui déclarent investir l'espace public pour les tâches familiales et pour aller se soigner		
	Pourcentage valide hommes	Pourcentage valide femmes
Oui	27,6	41,3
Non	72,4	58,6
Total	100,0	100,0

Le tableau n°15 montre que 41.3% des femmes déclarent sortir pour faire des courses et pour accomplir des tâches liées à la famille comme le ramassage scolaire et les sorties pour les soins médicaux. Par contre, seuls 27.6% des hommes sont concernés par ce type de sortie.

Tab. n°16 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes qui déclarent investir l'espace public pour des activités politiques, associatives et syndicales

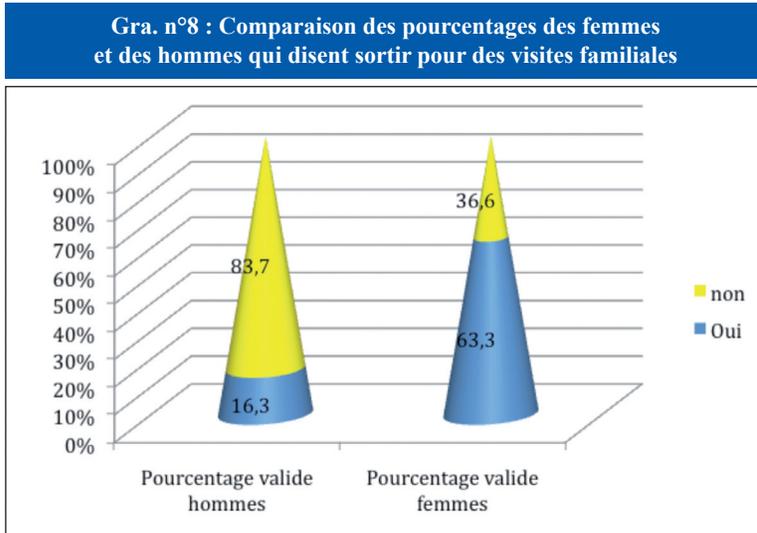
	Pourcentage hommes	Pourcentage femmes
Oui	3,9	2,3
Non	96,1	97,7
Total	100,0	100,0

Le tableau n°16 montre que les femmes aussi bien que les hommes sont concernés par les activités associatives, politiques et syndicales mais cet intérêt est très faible comme le montrent les taux dérisoires pour les deux sexes : respectivement 3.9% et 2.3%.

Tab. n°17 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes qui déclarent investir l'espace public pour des visites familiales

	Pourcentage hommes	Pourcentage femmes
Oui	16,3	63,3
Non	83,7	36,6
Total	100,0	100,0

Le tableau n°17 montre que les visites à la famille concernent le taux le plus élevé des sorties des femmes tunisiennes avec 63.3%. Il n'est que de 16.3% chez les hommes.



Comme le montrent le tableau n°18, les mots «café», «mosquée» et «bar» ont été codés à part pour les hommes. 72.3% des hommes déclarent sortir pour aller au café, 24% disent aller à la mosquée alors que près de 8% disent aller au bar.

Tab. n°18 : Pourcentage des hommes selon leur fréquentation des cafés, mosquées ou bars

	Oui	Non
Pourcentage des hommes qui vont au café	72,3	27,7
Pourcentage des hommes qui vont à la mosquée	24,2	75,8
Pourcentage des hommes qui vont au bar	7,8	92,2

Ces résultats confirment nos analyses précédentes : c'est en effet le café qui occupe la première place dans les sorties des hommes.

Conclusion

Nous rappelons qu'il s'agit, pour cette partie de l'analyse, des résultats d'une question ouverte. Les réponses spontanées des femmes et des hommes à cette question permettent de comparer les espaces investis par chaque échantillon de

sujets. Nous avons codé, lors de la saisie des données, certains mots apparus le plus souvent, et par là même considérés comme importants dans les évocations des sujets (hommes et femmes).

Ces données montrent que les sorties évoquées de manière spontanée par les femmes sont essentiellement fonctionnelles et en rapport avec le rôle que la société tunisienne leur attribue. Autrement dit, il y a un effet genre au niveau des espaces investis par les femmes : ces sorties tournent autour des visites familiales, des tâches liées à la famille, aux courses. Relativement peu de femmes investissent le hammam (35.5%) et s'investissent encore moins dans le travail et les activités associatives, syndicales et politiques. Inversement, les hommes sont peu concernés par les visites familiales, les courses et les tâches familiales. Ils sont plutôt intéressés par le travail et les loisirs (respectivement 24.3% et 16.3%). Le café reste l'endroit qui accueille le plus d'hommes (72.3%). La masculinité semble se définir autour du travail et des loisirs et une grande majorité d'hommes s'y conforme.

4. 2. 2. *Un accès à l'espace public conditionné*

Le tableau n°19 indique que, pour sortir, 64% (56.3+8.2) des femmes (indépendamment de leur statut matrimonial) demandent l'autorisation à un membre de la famille alors que 25% déclarent ne pas avoir besoin d'autorisation. Pour les hommes, le rapport est inversé puisque seuls 18.6% des personnes de sexe masculin sondés demandent l'autorisation pour sortir alors que 73% n'en ont pas besoin.

Tab. n°19 : Pourcentage des femmes et des hommes qui demandent l'autorisation de la famille pour sortir

	Hommes	Femmes
Oui toujours	12,1%	56,3%
La plupart du temps	6,5%	8,2%
Cela dépend de l'endroit	8,0%	9,2%
Parfois	7,8%	3,3%
Non du tout	65,6%	22,9%

Le tableau n°20 affine ces données. Il précise que 63% des femmes mariées demandent l'autorisation du mari alors que seuls 17.3% des hommes mariés demandent l'accord de l'épouse. Inversement, 28% des femmes mariées déclarent ne pas avoir besoin du consentement marital contre 74.8% des hommes mariés qui disent ne pas avoir besoin de l'autorisation de leur conjointe.

Tab. n°20 : Pourcentage des femmes et des hommes qui demandent l'autorisation de leur conjoint pour sortir

	Hommes	Femmes
Oui toujours	12,6%	59,0%
La plupart du temps	4,7%	4,8%
Cela dépend de l'endroit	7,8%	7,1%
Parfois	5,1%	2,8%
Non du tout	69,7%	26,3%

Le tableau n°21 révèle que 76.3% des femmes (indépendamment de leur statut matrimonial) doivent indiquer leur destination pour pouvoir sortir contre seulement 23% des hommes. 44.3% des hommes estiment ne pas avoir besoin d'indiquer leur destination contre seulement 10.8% des femmes.

Tab. n°21 : Pourcentage des femmes et des hommes qui doivent informer sur leur destination exacte

	Hommes	Femmes
Oui toujours	17,2%	69,9%
La plupart du temps	5,8%	6,4%
Cela dépend de l'endroit	23,5%	12,9%
Parfois	9,1%	4,0%
Non du tout	44,3%	6,8%

Le tableau n°22 indique que près de 80% des femmes doivent, pour sortir, finir les tâches ménagères contre 36.5% des hommes. Inversement, ce sont 62.4% des hommes contre 17.4% des femmes qui n'ont pas à le faire.

Tab. n°22 : Pourcentage des femmes et des hommes qui doivent d'abord finir les tâches ménagères pour sortir

	Hommes	Femmes
Oui toujours	25,5%	69,6%
La plupart du temps	11,0%	10,2%
Cela dépend de l'endroit	1,1%	3,0%
Parfois	12,1%	8,8%
Non du tout	50,3%	8,6%

4. 2. 3. Des stratégies pour accéder à l'espace public

Parmi les stratégies que les femmes mettent en place pour accéder à l'espace public en toute sécurité, il y a celle qui consiste à ne pas attirer l'attention : 87% des femmes utilisent cette stratégie contre 61.5% d'hommes. (cf. tableau n°23).

Tab. n°23 : Comparaison des réponses des hommes et des femmes l'item : «Essayer de ne pas attirer l'attention»

	Pourcentage des hommes	Pourcentage des femmes
Toujours	52,9%	79,2
La plupart du temps	8,6%	7,4
Cela dépend de l'endroit	12,3%	4,9
Parfois	5,1%	2,6
Non du tout	21,0%	5,9
Total	100,0%	100,0

Une autre méthode consiste à faire semblant d'être sérieuse et occupée : 81% des femmes adoptent ce comportement dans l'espace public contre 59.6% d'hommes. Or, du côté négatif de l'échelle (pas du tout et parfois), les pourcentages des réponses sont inversés : 27.5% d'hommes et 10.1% des femmes; cf. tableau n°24).

**Tab. n°24 : Comparaison des réponses des hommes et des femmes
l'item : «faire semblant d'être sérieux (ses) et occupé(e)s»**

	Pourcentage des hommes	Pourcentage des femmes
Toujours	50,1%	75,9%
La plupart du temps	9,5%	6,7%
Cela dépend de l'endroit	13,0%	7,3%
Parfois	6,4%	3,6%
Non du tout	21,1%	6,5%
Total	100,0%	100,0%

Le tableau n°25 indique que les propos tenus à voix basse et le rire discret constituent également une stratégie adoptée par les femmes dans l'espace public à hauteur de 82.5%. 55% des hommes déclarent l'utiliser alors que 29.3% disent ne pas y recourir contre 9.2% des femmes.

**Tab. n°25 : Comparaison des réponses des hommes et des femmes
l'item : «Ne pas parler et ne pas rire à voix haute»**

	Pourcentage des hommes	Pourcentage des femmes
Toujours	49,2%	78,6%
La plupart du temps	6,8%	3,9%
Cela dépend de l'endroit	14,8%	8,4%
Parfois	5,6%	3,4%
Non du tout	23,7%	5,6%
Total	100%	100%

Le tableau n°26 indique que la décision de se «couvrir la tête avant d'accéder à l'espace public» est prise par près de 77.8% des Tunisiennes et 80.9% des Tunisiens. L'insertion de cet item a été motivée par les résultats des focus groups. Les réponses obtenues dans ces groupes de discussion ont montré que le port (du hi-jab, du foulard ou autres accessoires), pour accéder à l'espace public, était devenu pour certaines femmes, après les événements du 14 janvier 2011, une exigence dans certains milieux. L'enquête de terrain a eu lieu pendant la saison pluvieuse en Tunisie, ce qui expliquerait le fort pourcentage des hommes qui se couvrent la tête pour sortir. La question qui reste posée est la suivante : hommes et femmes se couvrent-ils la tête pour les mêmes raisons ? L'étude qualitative nous fournira des éléments de réponse à cette question.

Tab. n°26 : Comparaison des réponses des hommes et des femmes à l'item : «se couvrir la tête pour sortir»

	Pourcentage des hommes	Pourcentage des femmes
Toujours	74,7%	76,6%
La plupart du temps	6,2%	1,2%
Cela dépend de l'endroit	6,5%	1,2%
Parfois	1,4%	4,3%
Non du tout	11,3%	16,6%
Total	100,0%	100,0%

Conclusion

Ces résultats montrent que l'accès des femmes tunisiennes à l'espace public est centré autour des sorties fonctionnelles et en rapport avec ses rôles sociaux (faire le marché, assumer des responsabilités familiales, resserrer les liens familiaux). Ces sorties sont conditionnées essentiellement par l'autorisation de la famille ou du mari et par l'achèvement des obligations ménagères. Mais la femme met en place des stratégies pour accéder à l'espace public. Celles-ci consistent principalement à maîtriser les comportements vestimentaires et les conduites : ne pas attirer l'attention, ne pas rire et parler de manière forte.

4. 3. Prévalence des VFG en général

4. 3. 1. Prévalence des violences dans l'espace public

Tab. n°27 : Prévalence des violences dans l'espace public	
	Pourcentage
Oui	53,5
Non	46,5
Total	100,0

Le tableau n°27 montre que 53.5% des femmes tunisiennes disent avoir subi une forme de violence dans un espace public pendant les quatre dernières années (2011-2015).

Ce chiffre comporte tout l'échantillon représentatif des femmes tunisiennes. Il inclut des femmes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas, celles qui se déplacent à l'intérieur des grandes villes ou entre les villes et celles qui ne se déplacent pas beaucoup, etc. Autrement dit, il prend en compte les femmes fortement concernées par l'espace public (de par leurs activités quotidiennes, leur statut, leur région d'habitation, etc.) et celles qui ne le sont pas.

4. 3. 2. Prévalence des violences psychologiques

Ces violences sont essentiellement psychologiques : 78% des femmes tunisiennes disent avoir subi une forme de violence psychologique dans l'espace public (cf. tableau n°28).

Tab. n°28 : Prévalence des violences psychologiques	
	Pourcentage
Oui	78,1
Non	21,9
Total	100,0

Dans ce type de violence que nous avons opérationnalisé par différents actes, ce sont principalement le fait d'avoir été «suivi à pied, à moto ou en voiture» qui représente l'acte le plus fréquent (près de 24% des femmes, qui ont subi des violences psychologiques, l'ont vécu), vient ensuite le fait d'avoir été insultée (22% des femmes victimes de ce type de violence en ont souffert).

4. 3. 3. Prévalence des violences physiques

Tab. n°29 : Prévalence des violences physiques dans l'espace public	
	Pourcentage
Oui	41,2
Non	58,6
Total	100,0

41.2% des Tunisiennes disent avoir subi une forme de violence physique dans l'espace public.

Avec un taux de 33%, le recours à la force pour «enlever quelque chose» est l'acte par lequel s'exprime le plus souvent la violence physique à l'encontre des femmes.

4. 3. 4. Prévalence des violences sexuelles

Tab. n°30 : Prévalence des violences sexuelles dans l'espace public	
	Pourcentage
Oui	75,4
Non	24,4
Total	100,0

75.4% des femmes tunisiennes rapportent des violences sexuelles dans l'espace public.

C'est l'obstination à poursuivre de ses assiduités une femme, rendue dans le questionnaire par la formule «être importunée» qui constitue le plus fort taux d'occurrences des actes de violence sexuelle répertoriés (23%). Vient en seconde position le contact physique imposé par un homme qui, dans un endroit bondé ou ailleurs et en raison de la proximité corporelle ou promiscuité, colle son corps à celui d'une femme. Les victimes de cette forme d'agression sexuelle désignent ce contact par le recours à l'expression «être collée» (22.6%).

A cette description de la prévalence des violences par type, nous allons cerner, dans ce qui suit, la distribution des violences dans l'espace public selon différentes variables.

4. 4. Prévalence spécifique aux femmes victimes de violences selon leurs profils

4. 4. 1. Prévalence spécifique des VFG selon l'état civil des femmes

Les violences faites aux femmes dans l'espace public sont-elles en rapport avec leur statut matrimonial ? Nous avons voulu mesurer la prévalence des VFG à l'intérieur de chaque statut matrimonial. Le tableau ci-dessous montre que, sur l'ensemble des femmes fiancées interrogées, près de 80% sont confrontées aux violences dans l'espace public. Viennent ensuite les célibataires qui, à hauteur de 74.5%, déclarent avoir été victimes d'une forme de violence dans l'espace public. Les divorcées et les mariées arrivent en dernier lieu avec près de 50% (tableau n°31).

Tab. n°31 : Pourcentage des femmes victimes de VFG dans l'espace public selon le statut matrimonial	
Etat civil	% des femmes VFG par rapport au statut civil
Célibataire	74.5%
Fiancée	79.9%
Mariée	47.3%
Veuve	35.3%
Divorcée	54.1%

4. 4. 2. Prévalence spécifique des VFG selon le type d'activité

Un autre traitement a été envisagé afin de mieux cerner la prévalence des VFG selon le type d'activité. Ainsi, le tableau ci-dessous (n°32) montre que pour les étudiantes questionnées qui représentent 6.3% de l'échantillon global, 88.5% d'entre elles ont subi une violence dans l'espace public. Parmi les femmes qui cherchent du travail – et qui représentent 5.3% de l'échantillon global –, 81.7% ont subi une violence dans l'espace public. Viennent ensuite les femmes qui travaillent (22.1% de l'échantillon global) parmi lesquelles 67.3% disent avoir subi une violence dans l'espace public. Les femmes au foyer et celles au chômage (respectivement 65% et 1% de l'échantillon global) sont relativement moins exposées aux violences avec des taux respectifs de 43% et 46.4%.

L'exposition à l'espace public augmente ainsi le taux des violences à l'égard des femmes qui ne constituent pas une exclusivité de cette sphère puisque près de la moitié des femmes au foyer sont également victimes des VFG.

Tab. n°32 : Pourcentage des femmes victimes des VFG dans l'espace public selon l'activité principale	
Activité principale	% des femmes VFG par rapport à l'activité
Vous étudiez	88.5%
Vous travaillez	67.3%
Vous cherchez du travail	81.7%
A la maison	43%
Au chômage	46.4%
Autres	71.4%

4. 4. 3. Prévalence spécifique des VFG selon le statut professionnel

Il apparaît dans le tableau suivant (n°33) que les VFG varient significativement selon le statut professionnel. En effet, pour les femmes qui travaillent, les violences dans l'espace public ne sont pas rapportées pareillement. Parmi les cadres supérieurs, 75.3% disent avoir subi des violences; 69.6% des cadres moyens et employées de bureau également. Les ouvrières viennent en troisième position avec un taux de 66.8%.

Ces résultats nous interpellent car ce sont les femmes cadres supérieurs et cadres moyens qui déclarent davantage les violences subies dans l'espace public que les femmes ouvrières ou ayant une profession libérale. Ces chiffres traduisent-ils une réalité ou relèvent-ils plutôt d'une aisance chez les femmes cadres à parler des agressions dont elles ont été les victimes, contrairement aux ouvrières et à celles qui exercent des professions libérales, très discrètes quand il s'agit d'en parler ? Cette difficulté ne s'explique-t-elle pas par le tabou quasi insurmontable qui entoure le phénomène de la violence dans les milieux féminins précités et probablement, par la peur des femmes réticentes à son évocation de perdre une partie de leur liberté ?

Tab. n°33 : Pourcentage des femmes victimes des VFG dans l'espace public selon leur statut professionnel

Statut professionnel	% des femmes VFG par rapport au statut professionnel
Cadre supérieur	75.3%
Cadre moyen et employé de bureau	69.6%
Profession libérale	61.1%
Ouvrière	66.8%

4. 4. 4. Prévalence spécifique des femmes victimes de VFG selon niveau d'études

Le tableau (n°34) indique que plus les femmes avancent dans les études, plus elles déclarent avoir subi des violences dans l'espace public. 76.4% des femmes, qui ont suivi des études supérieures, déclarent avoir été victimes de VFG dans l'espace public contre seulement 26.3% des femmes qui n'ont jamais été à l'école. Plusieurs lectures peuvent être avancées : en faisant des études, les femmes s'exposent davantage à l'espace public et subissent donc les violences y afférentes. Le tabou de parler des violences dans l'espace public s'affaiblit au fur et à mesure de l'avancement des études.

Tab. n°34 : Pourcentage des femmes victimes des VFG dans l'espace public selon leur niveau d'études

	Jamais lu	Primaire	De base	Secondaire	Supérieur
Oui	26,3%	41,0%	60,7%	65,5%	76,4%
Non	73,7%	59,0%	39,3%	34,5%	23,6%

4. 4. 5. Prévalence spécifique des femmes victimes de VFG par ville

Cette lecture des VFG selon leur distribution par région est intéressante car elle donne un aperçu de la manière avec laquelle les 53% de VFG rapportées sur l'ensemble de l'échantillon sont distribués par région. (cf. tableau n°35) :

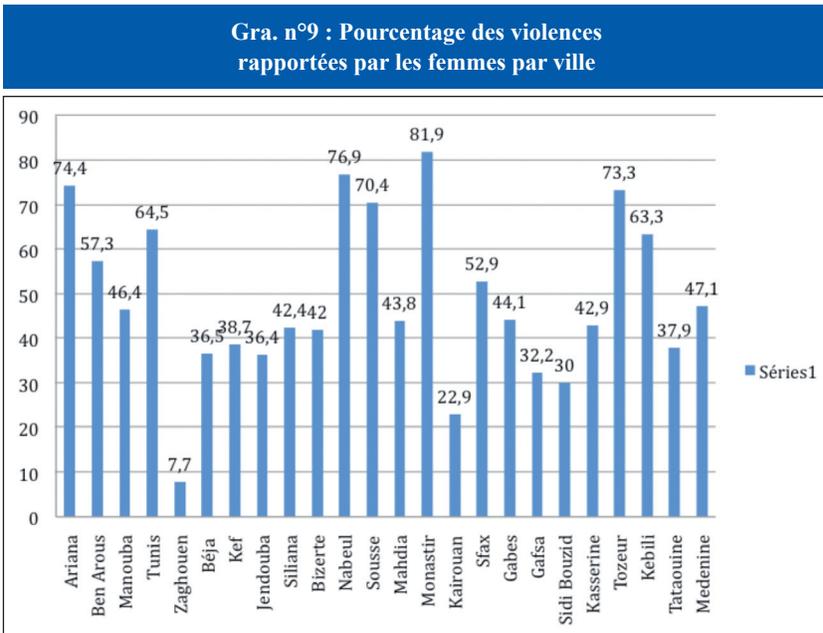
Tab. n°35 : Pourcentage des femmes victimes des VFG y compris dans les gouvernorats

Villes	Pourcentage
Ariana	74.4
Ben Arous	57.3
Manouba	46.4
Tunis	64.5
Zaghouden	7.7
Béja	36.5
Kef	38.7
Jendouba	36.4
Siliana	42.4
Bizerte	42
Nabeul	76.9
Sousse	70.4
Mahdia	43.8
Monastir	81.9
Kairouan	22.9
Sfax	52.9
Gabès	44.1

Gafsa	32.2
Sidi Bouzid	30
Kasserine	42.9
Tozeur	73.3
Kebili	63.3
Tataouine	37.9
Medenine	47.1

Il apparaît dans ce tableau que l'espace public de certaines villes est, en particulier, une source de violences pour les femmes. Monastir arrive en tête avec près de 82% des femmes interrogées dans cette ville qui déclarent avoir subi une violence dans l'espace public. Viennent ensuite Nabeul (avec près de 77%), l'Ariana (74%), Tozeur (73%), Sousse (70%), Tunis (64%) et Kebili (63%).

Ci-dessous un graphique donnant davantage de visibilité aux résultats par ville :



4. 5. Types de violence selon l'espace public

Nous rappelons que dans la présente étude, nous avons focalisé l'attention principalement sur 4 types d'espaces publics à savoir **l'espace de transit, l'espace de loisirs, les moyens de transport et l'espace professionnel**. L'espace médiatique est représenté principalement par l'espace numérique (internet). Pour mesurer la prévalence de différentes formes de violences selon l'espace, nous avons classé les lieux publics selon la nature de l'espace.

Espace de transit : il se divise en deux types : ***La rue** comme lieu de passage. Elle inclut : *Houma* (le quartier), établissements publics (administration, hôpital, etc.), lieux commerciaux (souk, magasin, centre commercial, etc.) et places publiques. ***Les Moyens de transport** comme lieu de transit et moyens de mobilité. Ils incluent les différents types de moyens de transport en commun et les stations.

Espace de loisirs : il comprend tout type d'espace de divertissement et de repos publics : ce sont les cafés, restaurants, plages, hôtels, lieux de festivals, jardins publics/parcs, etc.

Espace professionnel : il concerne seulement les femmes qui travaillent ou qui ont travaillé et prend en compte en plus du lieu de travail, les espaces en commun comme les cafétérias, restaurants, vestiaires, toilettes, etc.

4. 5. 1. Type de violence et leur prévalence dans les moyens de transport

Les différents types d'agression dans l'espace de transit sont vécus dans les moyens de transport. 71,7% des violences psychologiques sont subies par les femmes victimes de violences dans les moyens de transport, contre 27,4% touchés par le même type de violence dans les stations de transport (cf. tableau n°39). Les violences physiques subies dans les moyens de transport représentent 89,1% et les violences sexuelles 91,2% de l'ensemble des agressions (cf. tableau n°36).

Tab. n°36 : Pourcentage des femmes ayant subi des violences dans un espace de transport selon le type de violence

	Violences sexuelles	Violences physiques	Violences psychologiques
Moyens de transport	91,2	89,1	71,7
Stations de transport	8,8	10,9	27,4

Notons pour finir que c'est à l'intérieur des moyens de transport que se produisent les violences et non dans les stations, ce qui nous conduit à supposer que la proximité corporelle dans un espace confiné et souvent encombré est un facteur aggravant de l'émergence de VFG.

4. 5. 2. Types de violence et leur prévalence dans les espaces de rue

La rue représente le lieu où se passent les plus forts taux d'agression contre les femmes : 47,7% de violences psychologiques, 40,1% des violences physiques et 61% de violences sexuelles (cf. tableau n°37). En outre, dans l'administration, ce sont les violences psychologiques qui sont le plus rapportées par les femmes (21.8%). En revanche, dans les espaces de rue, ce sont les violences sexuelles qui sont le plus rapportées (61%). Enfin, dans les lieux de commerce, les violences physiques occupent la première place (22.5%).

Tab. n°37 : Violences subies dans les espaces de rue selon leur type

	Violences sexuelles	Violences physiques	Violences psychologiques
Houma	11,7	15,7	15,8
Administration	2,4	7,9	21,8
Rue	61,0	40,1	47,7
Lieu commercial	13,0	22,5	8,1
Place publique	11,9	13,8	6,6
Total	100,0	100,0	100,0

4. 5. 3. Types de violence et leur prévalence dans les espaces de loisirs

Seuls 0.8% des femmes interrogées parlent de violences psychologiques subies dans les espaces de loisirs. 31% d'entre elles disent que c'est dans les cafés et restaurants que cela arrive, près de 14% dans les hôtels.

0.3% des enquêtées parlent de violences physiques dans les espaces de loisirs. 40% parmi elles disent que cela arrive dans les cafés et restaurants, 20% dans les plages et les festivals.

1% des femmes enquêtées rapportent des cas de violences sexuelles dans les espaces de loisirs. 30% se produisent dans les cafés et restaurants et 20% dans les plages et les festivals.

4. 6. Prévalence spécifique aux femmes victimes de violence selon le type de violence et les profils des femmes

4. 6. 1. Prévalence spécifique aux femmes victimes de violence selon le type de violence et la ville de résidence

Parmi les femmes victimes de violences, nous trouvons des différences significatives entre les trois types de violence explorées selon les villes. Les violences à l'égard des femmes diffèrent significativement d'une ville à une autre. Le tableau ci-dessous décrit ces différences :

Tab. n°38 : Pourcentage des femmes victimes de violence selon le type de violence par ville

Villes	Pourcentage des violences psychologiques	Pourcentage des violences physiques	Pourcentage des violences sexuelles
Ariana	71,5%	43,8%	76,6%
Ben Arous	68,9%	43,7%	60,2%
Tunis	79,6%	50,0%	75,0%
Manouba	74,5%	46,9%	56,9%
Bizerte	58,7%	19,4%	79,0%
Nabeul	89,0%	35,7%	87,9%
Béja	82,9%	34,3%	71,4%
Jendouba	56,4%	33,3%	69,2%
Kef	55,2%	17,2%	86,2%
Siliana	64,0%	28,0%	72,0%
Kairouan	59,3%	40,7%	70,4%
Sousse	92,1%	62,1%	85,7%
Monastir	85,2%	60,7%	85,2%
Mahdia	88,9%	22,2%	55,6%
Sfax	75,6%	26,1%	68,1%
Gabés	92,9%	24,1%	76,9%
Gafsa	50,0%	42,9%	85,7%
Sidi Bouzid	63,3%	50,0%	73,3%

Kasserine	78,6%	50,0%	61,9%
Kebili	68,4%	26,3%	89,5%
Tozeur	95,5%	22,7%	77,3%
Tataouine	81,8%	30,0%	72,7%
Mednine	89,1%	35,3%	67,3%

Selon ce tableau, ce sont les villes de Sousse et Monastir qui connaissent le plus de violences à l'égard des femmes et ce quel que soit le type de violence. Des particularités selon les villes apparaissent : le Kef fait partie des villes où il y a le moins de violences physiques et psychologiques mais elle est en même temps celles où il y a le plus de violences sexuelles. Gabès est concernée par les violences psychologiques (92.9%). Kébili renferme le taux le plus élevé de violences sexuelles à l'égard des femmes.

4. 6. 2. Prévalence spécifique aux femmes victimes de violence selon le type de violence et l'état civil

On constate, pour tous les types de violence subies par les femmes, à l'exception des violences physiques, un écart substantiel quand on compare leur prévalence pour chaque situation conjugale. Cette prévalence change d'une manière significative en fonction de statut matrimonial des femmes. Le tableau ci-dessous décrit les différences déterminées par ce statut et illustre à merveille cette corrélation entre le type de violence et l'état matrimonial.

Tab. n°39 : Pourcentage des femmes victimes de violence selon le type de violence et l'état civil			
Etat civil	Violences physiques	Violences psychologiques	Violences sexuelles
Célibataire	45.3%	80.9%	87.6%
Fiancée	39.3%	82.3%	92.5%
Mariée	39.2%	76%	69.6%
Veuve	45.3%	78.2%	50%
Divorcée	52%	85%	72.5%
χ^2	0.329	0.033	0.000

Il apparaît que ce sont les divorcées qui subissent le plus de violences physiques avec un taux de 52%, les célibataires et les veuves arrivent en seconde position

avec 45.3%. Les violences psychologiques concernent également, en premier lieu, les femmes divorcées à hauteur de 85% ; viennent ensuite les fiancées à hauteur de 82% et les célibataires à hauteur de 80%. Les violences sexuelles concernent en premier les lieux les fiancées, viennent ensuite les célibataires à près de 88%. Ces chiffres en disent long car ils signifient que, parmi les femmes victimes de violences, 8 célibataires et fiancées sur 10 disent avoir subi des violences psychologiques et près de 9 sur 10 d'entre elles disent avoir subi des violences sexuelles.

4. 6. 3. Prévalence spécifique aux femmes victimes de violence selon le type de violence et le niveau d'études

Parmi les femmes victimes de violence, il y a une distinction du profil de la femme selon son niveau éducatif et le type de violence dont elle fait l'objet. En effet, aussi bien les violences psychologiques que sexuelles sont commises de manière significativement différente selon le niveau d'études de la femme. La violence physique, quant à elle, n'est pas significativement différente selon le niveau éducatif de la femme. Le tableau ci-dessous décrit ces différences :

Tab. n°40 : Type de violence selon le niveau éducatif chez les femmes victimes de violence

Niveau éducatif	Violences physiques	Violences psychologiques	Violences sexuelles
Jamais lu	39%	73.3%	48.3%
Primaire	42.1%	72.5%	63%
De base	37%	76%	85.2%
Secondaire	39.9%	80.3%	79.6%
Supérieur	45%	82.2%	84.4%

4. 7. Description des auteurs de violences selon l'espace public

4. 7. 1. Auteurs de violences dans les espaces de rue

Comme l'indiquent le tableau n°41, dans les espaces de rue, les auteurs des violences psychologiques, physiques ou sexuelles sont dans la grande majorité des hommes inconnus (respectivement 78%, 80.3% et 87.2%).

Tab. n°41 : Pourcentage des auteurs de violence dans les espaces de rue selon leur profil

	Violences psychologiques	Violences physiques	Violences sexuelles
Homme inconnu	78,0	80,3	87,2
Homme connu	8,1	9,2	11,0
Policier	0,6	1,8	0,3
Passager	11,9	7,2	1,0
Autres	1,4	1,5	0,5
Total	100,0	100,0	100,0

4. 7. 2. Auteurs de violences dans les moyens de transport

Les violences psychologiques dans les moyens de transports sont essentiellement commises par les passagers à hauteur de près de 64%. Notons que ces violences sont tout de même commises à près de 22% par le chauffeur/caissier. Les violences physiques sont essentiellement commises par les passagers (78%). Concernant les violences sexuelles, 90% des femmes, qui y sont confrontés, disent que c'est un passager qui en est l'auteur ; 6.6% disent que c'est le chauffeur/caissier (cf. tableau n°42).

Tab. n°42 : Pourcentage des auteurs de violences dans les moyens de transport selon leur profil et selon le type de violence

	Violences psychologiques	Violences physiques	Violences sexuelles
Chauffeur/Caissier	21,6	8,1	6,6
Passager	63,9	77,9	89,8
Passagère	9,3	2,9	0,9
Autres	4,1	8,1	1,3

4. 7. 3. Auteurs de violences dans les espaces de loisirs

Dans les espaces de loisirs, ce sont les violences sexuelles qui sont le plus rapportées par les enquêtées avec un pourcentage de 1.1% contre 0.9% concernant

les violences psychologiques et 0.4% concernant les violences physiques. Entre 50 et 60% des femmes affirment que les auteurs de ces violences sont les clients et visiteurs de ces espaces. Notons que, pour près de 10% des femmes victimes de violences dans ces espaces, l'agresseur est une autre femme : 9.7% pour les violences sexuelles, 9.1% pour les violences physiques et 7.7% pour les violences psychologiques (taux similaires à ceux des violences commises par les ouvriers).

Conclusion

En somme, ce sont les espaces de rue qui sont les plus touchés par les violences psychologiques et sexuelles (respectivement 38.7% et 32.2%) et physiques (17%). Les auteurs en sont, la plupart du temps, des hommes que les femmes ne connaissent pas parmi les passants dans la rue, les passagers dans les moyens de transports ou les clients dans les espaces de loisirs. Les employés dans les espaces de loisirs, tout comme dans les moyens de transport, sont une fois sur 10 responsables de violences. Il est à noter que, plus de deux fois sur 10, les femmes rapportent avoir subi des violences psychologiques de la part du chauffeur/caissier dans les moyens de transport. Des femmes sont également responsables de violences à l'égard des femmes à des taux non négligeables (près de 10%).

4. 8. VFG et «Révolution»

Sur l'ensemble des enquêtées, près de 40% des femmes pensent que les violences psychologiques et sexuelles ont augmenté mais 21.4% estiment que ce sont les violences physiques qui se sont accrues. L'appréciation de cette augmentation varie : entre 83 et 88% des femmes ayant participé à l'enquête pensent que ces violences ont beaucoup augmenté.

Tab. n°43 : pourcentage des femmes qui estiment que les violences psychologiques ont augmenté

	Pourcentage
Beaucoup	83,0
Un peu	8,8
Non	8,2
Total	100,0

Tab. n°44 : pourcentage des femmes qui estiment que les violences physiques ont augmenté

	Pourcentage
Beaucoup	88,6
Un peu	5,8
Non	5,6
Total	100,0

Tab. n°45 : pourcentage des femmes qui estiment que les violences sexuelles ont augmenté

	Pourcentage
Beaucoup	85,8
Un peu	7,6
Non	6,6
Total	100,0

4. 9. Attribution causale des violences subies par les femmes

Le tableau n°46 indique que près de 78% des femmes ayant subi une violence psychologique pensent que la raison essentielle de la violence tient au fait qu'elles sont des femmes. Près de 10% pensent que l'agression est liée à leur apparence.

Tab. n°46 : Les causes perçues de la violence psychologique

	Pourcentage
Tu es une femme	77,6
Couleur de la peau	0,4
Paroles	0,8
Apparences	9,8
Autres	11,4
Total	100,0

Le tableau n°47 montre que 77.5% des femmes pensent avoir été victimes de violences physiques parce qu'elles sont des femmes. 16% pensent que ce n'est lié ni au fait d'être femme, ni à la couleur de peau ni à l'apparence.

Tab. n°47 : Les causes perçues de la violence physique

	Pourcentage
Tu es une femme	77,5
Couleur de la peau	0,3
Posture	5,4
Autres	16,8
Total	100,0

Le tableau n°48 montre que près de 88% des femmes pensent que les violences sexuelles sont expliquées par l'appartenance au genre féminin; 9.5% pensent qu'elles sont liées à l'apparence.

Tab. n°48 : Les causes perçues de la violence sexuelle

	Pourcentage
Tu es une femme	87,6
Couleur de la peau	0,3
Paroles	0,3
Les apparences	9,5
Autres	2,3
Total	100,0

La majorité des femmes explique ces violences par l'appartenance au genre féminin.

4. 10. Réactions des femmes tunisiennes face aux violences

4. 10. 1. Réactions immédiates

Face aux violences psychologiques, près de 62% des femmes décident de ne rien faire, 11.3% d'entre elles disent avoir pris la fuite ou pleuré. Seuls 12.3% ont menacé ou insulté l'auteur des violences et près de 10% ont tenté de l'en empêcher (cf. tableau n°49).

Tab. n°49 : La réaction des femmes tunisiennes face aux violences psychologiques dans l'espace public	
	Pourcentage
Vous l'avez insulté, menacé	12,3
Pris la fuite, pleuré	11,3
Tenté de l'empêcher	9,8
Décidé de ne rien faire	61,9
Autres	4,7
Total	100,0

Pour les violences physiques, l'autodéfense active s'améliore avec près de 20% qui menacent ou insultent l'auteur des violences, près de 10% tentent de l'en empêcher. Cependant, la résignation reste assez forte avec près de 40% des femmes qui décident de ne rien faire et 23% qui pleurent ou prennent la fuite (cf. tableau n°50).

Tab. n°50 : La réaction des femmes tunisiennes face aux violences physiques dans l'espace public	
	Pourcentage
Vous l'avez insulté, menacé	19,9
Pris la fuite, pleuré	22,9
Tenté de l'empêcher	9,9
Décidé de ne rien faire	39,7
Autres	7,6
Total	100,0

Face aux violences sexuelles (tableau n°51), l'autodéfense active recule avec seulement 11.5% qui insultent ou menacent l'auteur de l'agression et uniquement 9.7% qui tentent de l'en empêcher. Par contre, près de 66% des femmes décident de ne rien faire et 10.7% pleurent ou prennent la fuite.

Tab. n°51 : La réaction des femmes tunisiennes face aux violences sexuelles dans l'espace public	
	Pourcentage
Vous l'avez insulté, menacé	11,5
Pris la fuite, pleuré	10,3
Tenté de l'empêcher	9,7
décidé de rien faire	65,7
Autres	2,8
Total	100,0

En somme, la réaction des femmes tunisiennes face aux violences dans l'espace public se traduit rarement par une autodéfense directement affichée à l'encontre de l'auteur de la violence. C'est plutôt la résignation qui est majoritaire. Cette attitude passive devant le fait accompli, qui s'explique probablement par la peur des représailles, est encore plus forte quand la violence est d'ordre sexuel. Ce constat nous conforte dans notre approche de la violence comme un phénomène tabou dont les femmes ne parlent pas et dont elles ne dénoncent pas les coupables de peur d'être exposées au regard de la société. Nous reviendrons dans l'étude qualitative sur ce point pour affiner l'analyse.

4. 10. 2. Porter plainte

Le tableau n°52 montre que 95% des enquêtées ne portent pas plainte contre l'agresseur dans le cas d'une violence psychologique.

Tab. n°52 : Pourcentage des femmes qui portent plainte contre l'agresseur dans le cas des agressions psychologiques

	Pourcentage
Oui	4,7
Non	95,3
Total	100,0

Le tableau n°53 montre que dans le cas de violences physiques, le taux des femmes, qui choisissent de ne pas porter plainte, recule légèrement (82% au lieu de 95.3%).

Tab. n°53 : Pourcentage des femmes qui portent plainte contre l'agresseur dans le cas des agressions physiques

	Pourcentage
Oui	17,8
Non	82,2
Total	100,0

Le tableau n°54 montre que dans le cas de violences sexuelles, près de 97% des femmes ne portent pas plainte contre l'agresseur.

Tab. n°54 : pourcentage des femmes qui portent plainte contre l'agresseur dans le cas des agressions sexuelles

	Pourcentage
Oui	3,4
Non	96,6
Total	100,0

En résumé, porter plainte contre un agresseur dans l'espace public reste un comportement marginal. Les violences sexuelles sont les plus tuées par les femmes. Seules les violences physiques peuvent relativement être dénoncées. Ce ne sont

donc pas les violences familiales ou conjugales dans l'espace privé qui sont rarement dénoncées mais également les violences subies dans l'espace public.

4. 11. Violences à l'égard des femmes dans l'espace professionnel

4. 11. 1. Prévalence générale des VFG dans l'espace professionnel

Par «espaces professionnels et de services», nous entendons les lieux de travail et nous étudierons, dans les espaces professionnels, les rapports internes et entretenues au sein des administrations publiques et privées dans les différents secteurs de l'activité économique (tourisme, agriculture, industrie, etc.), entre les membres du personnel, au sein de la hiérarchie et entre les employeurs et les salariées. Nous nous pencherons également sur les relations externes entre les employés et les citoyens dans les espaces de services (municipalités, services de douanes, marchés hebdomadaires, centres commerciaux, hôpitaux et services de santé, etc.).

Tab. n°55 : Pourcentage des femmes qui travaillent et qui ont été confrontées à la violence dans l'espace professionnel

	Pourcentage
Oui	58,3
Non	41,7
Total	100

58.3% des femmes disent avoir été victimes d'une forme de violence dans l'espace professionnel.

4. 11. 2. Prévalence de la violence dans l'espace professionnel selon le type de violence

Tab. n°56 : Pourcentages selon les types de violence à l'égard des femmes dans l'espace professionnel

Type	Pourcentage
Violences psychologiques	19,5%
Violences physiques	6,6%
Violences sexuelles	12,9%
Violences économiques	39,9%

Les femmes ayant subi des violences dans cet espace et pu briser le silence sont relativement peu nombreuses. En revanche, la question de substitution («de manière générale, pensez-vous que les femmes tunisiennes subissent cette forme de violence ?») révèle des taux importants de violences : pour les violences psychologiques, 37 % des femmes pensent que ces violences se produisent plus de 10 fois (voir tableau n°57).

Tab. n°57 : Pourcentage des femmes qui pensent que les femmes tunisiennes subissent des violences de type psychologique dans l'espace professionnel

	Pourcentage
Jamais	7,5
1-2 fois	28,8
3-10 fois	26,6
+ de 10 fois	37
20	0,1
Total	100,0

Pour les violences physiques, elles ne sont que 29,2% à penser que les autres femmes subissent ce type de violence plus de 10 fois, 32.1% entre une et deux fois.

Tab. n°58 : Pourcentage des femmes qui pensent que les femmes tunisiennes subissent des violences physiques dans l'espace professionnel

	Pourcentage
Jamais	16,1
1-2 fois	32,1
3-10 fois	22,5
+ de 10 fois	29,2
Total	100,0

Par contre, pour les violences sexuelles, elles sont 34.4% à penser que les autres femmes tunisiennes subissent ce type de violence plus de 10 fois.

Tab. n°59 : Pourcentage des femmes qui pensent que les femmes tunisiennes subissent des violences sexuelles dans l'espace professionnel

	Pourcentage
Jamais	9,5
1-2 fois	28,0
3-10 fois	28,1
+ de 10 fois	34,4
Total	100,0

4. 11. 3. Auteurs des violences dans l'espace professionnel

Concernant la violence psychologique dans l'espace professionnel, les actes de violence les plus fréquents sont «dire des mots déplaisants», «insulter», «ignorer» et «rabaïsser». Comme le montre le tableau suivant, c'est le chef hiérarchique qui est le plus souvent l'auteur de ces violences. Les collègues et les clients viennent en deuxième position.

Tab. n°60 : Pourcentage des auteurs de violences psychologiques dans l'espace professionnel selon l'acte

	Effectifs	Directeur ou chef d'entreprise	Chef hiérarchique	Collègue	Agent niveau inférieur	Client
Dire quelque chose de déplaisant	136	8,1	30,9	27,9	2,2	28,7
Insulter	103	9,7	34,0	29,1	2,9	23,3
Ignorer	124	8,1	42,7	28,2	1,6	18,5
Rabaïsser/dénigrer	106	12,3	44,37	19,8	1,9	21,7

Concernant la violence physique, les effectifs des femmes concernées par ce type de violence sont relativement faibles. Les auteurs de ces violences sont, comme pour les violences psychologiques le chef hiérarchique, le collègue et le client.

Tab. n°61 : Pourcentage des auteurs de violences physiques dans l'espace professionnel selon l'acte

	Effectifs	Directeur ou chef d'entreprise	Chef hiérarchique	Collègue	Agent niveau inférieur	Client
Pousser/ bousculer	40	2,5	27,5	37,5	00	32,5
Jeter quelque chose		2,6	48,7	25,6	00	23,1
Bloquer/empêcher de bouger	20	5,0	35,0	25,0	00	35,0
Prendre quelque chose de force	31	12,9	16,1	12,9	3,2	54,8
Etrangler/tenter de tuer	13	7,7	38,5	38,5	00	15,4

Pour ce qui est de la violence sexuelle, c'est le fait d'être importunées qui touche le plus de femmes dans l'espace professionnel (105) et ce sont les collègues qui en sont le plus souvent responsables (43.8%). Pour le reste, c'est le chef hiérarchique, les collègues et les clients qui sont les principaux auteurs. Notons que, dans cet échantillon 13 femmes déclarent avoir été violées dans l'espace professionnel. Les auteurs sont à 46.2% des collègues et 30.8% des clients, 15.4% le directeur ou le chef de l'entreprise.

Tab. n°62 : Pourcentage des auteurs de violences sexuelles dans l'espace professionnel selon l'acte

	Effectifs	Directeur ou chef d'entreprise	Chef hiérarchique	Collègue	Agent niveau inférieur	Client
Importuner	105	3,8	21,0	43,8	1,9	29,5
Tenter de toucher/ toucher	20	20,0	40,0	25,0		15,0
Coller	38	7,9	34,2	39,5	2,6	15,8
Faire un geste avec des allusions de nature sexuelle	39	5,1	20,5	53,8		20,5
Mots avec des allusions de nature sexuelle	60	5,0	35,0	43,3	1,7	15,0
Violer	13	15,4	7,7	46,2		30,8

La violence économique dans l'espace professionnel touche plus de femmes que les autres types de violence. Les auteurs en sont essentiellement le chef hiérarchique et le directeur ou le chef de l'entreprise. Dévaluer le travail des femmes est l'acte qui a concerné le plus de femmes dans notre échantillon. Il a été commis par le chef hiérarchique à hauteur de 62.6% et par le directeur ou le chef de l'entreprise à hauteur de 20.9%.

Tab. n°63 : Pourcentage des auteurs de violences économiques dans l'espace professionnel selon l'acte

	Effectifs	Directeur ou chef d'entreprise	Chef hiérarchique	Collègue	Agent niveau inférieur	Client
Dénigrer le travail de l'autre	179	23,5	59,8	10,6	0,6	5,6
Sous- payer	266	29,7	58,3	4,9	00	7,1
Dévaluer le travail de l'autre	345	20,9	62,6	10,1	00	6,4
Faire pression	261	19,2	67,4	10,3	00	3,1
Se conduire de manière humiliante	171	22,2	63,7	11,7	00	2,3
Priver l'autre de son droit au repos	272	21,3	65,4	11,4	00	1,8
Exploiter le travail de l'autre	249	26,9	59,4	10,4	00	3,2
Faire du chantage	145	35,2	50,3	8,3	00	0,7
Sous-rémunérer	333	29,4	54,1	6,9	00	9,6
Priver l'autre d'une promotion	116	29,3	65,5	4,3	00	0,9
Salir la réputation de l'autre	96	26,0	55,2	10,4	00	1,0

4. 11. 4. La réaction des femmes face à une violence subie dans l'espace professionnel

Face à une agression dans l'espace professionnel, 28.6% des femmes décident de ne rien faire ; 14.4% insultent l'agresseur, 13% pleurent.

Tab. n°64 : Pourcentage des femmes selon leurs réactions face à des violences subies dans l'espace professionnel

	Pourcentage
Vous l'avez insulté	14,4
Fuit	7,6
Avez pleuré	13,0
Lui avez interdit	8,5
L'avez frappé	0,1
Crié	3,5
Décidé de rien faire	7,5
Ne rien faire	28,6
Refusé	3,9
Autres	12,9
Total	100,0

4. 11. 5. Porter plainte contre l'agresseur dans l'espace professionnel

60.4% des femmes portent plainte auprès de leur supérieur hiérarchique quand elles sont victimes d'une violence dans l'espace professionnel, 14.7% à la police et 12.1% au syndicat.

Tab. n°65 : Pourcentage des femmes victimes de violences dans l'espace professionnel qui se sont plaintes par instance

	Pourcentage
Police/	14,7
Vos sup. hiérarchiques	60,4
Syndicat	12,1
Association	0,4
Autres	12,4
Total	100,0

4. 11. 6. Conséquences des violences subies dans l'espace professionnel sur les femmes

31.4% des femmes disent que les violences subies dans l'espace professionnel ont eu un impact sur elles au niveau physique.

Tab. n°66 : Conséquences des violences subies dans l'espace professionnel sur le plan physique	
	Pourcentage
Oui	31,4
Non	68,6
Total	100,0

Sur le plan psychologique ce sont 77.3% des femmes qui disent subir des conséquences des violences subies dans l'espace professionnel.

Tab. n°67 : Conséquences des violences subies dans l'espace professionnel sur le plan psychologique	
	Pourcentage
Oui	77,3
Non	22,7
Total	100,0

S'agissant des violences sexuelles dans l'espace professionnel, 19.1% des femmes pensent qu'elles ont impact psychotraumatique qui peut être dévastateur pour certaines victimes.

Tab. n°68 : Conséquences des violences subies dans l'espace professionnel sur le plan sexuel	
	Pourcentage
Oui	19,1
Non	80,9
Total	100,0

4. 12. Analyse des représentations sociales des femmes dans l'espace public

Nous commençons par présenter quelques résultats relatifs aux attitudes des sujets à l'égard de certains items du questionnaire sur la relation qu'entretiennent les femmes avec l'espace public en Tunisie. Les attitudes, en tant que concept psychosocial, sont définies comme des «connaissances chaudes» (Beauvois, 1996, p. 16). C'est-à-dire une forme de connaissance ordinaire que se font les gens des objets sociaux. Ces connaissances jouent le rôle de variables intermédiaires entre les objets représentés et les comportements. Autrement dit, elles constituent «un état de préparation à l'action» (Allport, 1935, cité par Beauvois, 1996, p. 18). L'attitude est également définie par sa polarité positive ou négative. Cela implique que la connaissance des attitudes nous informe sur les comportements des sujets. En effet, la relation entre attitudes et comportements a fait l'objet de nombreuses études qui ont abouti à l'élaboration de théories et de modèles expliquant ce lien, notamment la théorie de l'action raisonnée (Fishbein et Ajzen, 1975) et son extension à la théorie de l'action planifiée (Ajzen, 1987, 1991).

4. 12. 1. Analyse des positions attitudinales chez les femmes à l'égard de l'objet représentationnel «femmes dans l'espace public»

4. 12. 1. 1. Liberté de circulation des femmes

D'après les tableaux n°69 et 70, près de 70% des femmes interrogées sont tout à fait d'accord ou d'accord pour que les femmes tunisiennes sortent en toute liberté. Les hommes sont 52.4% à penser la même chose.

Tab. n°69 : Distribution des réponses des femmes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «La femme peut sortir en toute liberté»

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	41,2
D'accord	28,7
Pas d'accord	16,4
Tout à fait en désaccord	13,7
Total	100,0

Tab. n°70 : Distribution des réponses des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «La femme peut sortir en toute liberté»

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	26,7
D'accord	25,7
Pas d'accord	23,9
Tout à fait en désaccord	23,7
Total	100,0

4. 12. 1. 2. Comportements des femmes en dehors de l'espace privé

Presque 97% des hommes interviewés considèrent que le comportement des femmes constitue la principale cause des problèmes subis. 81% de femmes partagent cette attitude (cf. tableaux n°71 et 72).

Tab. n°71 : Distribution des femmes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Ce sont les comportements des femmes qui lui attirent des ennuis»

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	71,8
D'accord	9,4
Pas d'accord	5,9
Tout à fait en désaccord	12,9
Total	100,0

Tab. n°72 : Distribution des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Ce sont les comportements des femmes qui lui attirent des ennuis»

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	89,6
D'accord	7,4
Pas d'accord	1,9
Tout à fait en désaccord	1,1
Total	100,0

4. 12. 1. 3. Comportement vestimentaire : ne pas attirer l'attention

Les tableaux n°73 et 74 indiquent que 92.6% des interviewées sont tout à fait d'accord et d'accord sur l'idée qu'il est préférable que les femmes n'attirent pas l'attention avec leur paraître (comportement vestimentaire et esthétique) quand elles sortent dans l'espace public. 3,5% sont opposés à cette idée. Les hommes qui sont tout à fait d'accord et d'accord représentent 96% des interviewés, contre à peine 4% qui expriment leur désaccord avec la recommandation d'une discrétion totale au niveau de l'apparence vestimentaire et physique.

**Tab. n°73 : Distribution des femmes sur 4 positions de l'échelle d'attitude.
Item : «Si la femme sort de chez elle, le mieux est qu'elle essaie de ne pas attirer l'attention»**

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	85,1
D'accord	7,5
Pas d'accord	3,8
Tout à fait en désaccord	3,6
Total	100,0

**Tab. n°74 : Distribution des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude.
Item : «Si la femme sort de chez elle, le mieux est qu'elle essaie de ne pas attirer l'attention»**

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	90,5
D'accord	5,5
Pas d'accord	2,1
Tout à fait en désaccord	1,9
Total	100,0

4. 12. 1. 4. Conduites dans la rue : voix, mouvements, rires : décence et discrétion

Quant à la gestuelle, les tableaux n°75 et 76 montrent que près de 92% des interviewées sont tout à fait d'accord et d'accord sur l'idée qu'il est préférable que la

femme n'attire pas l'attention par ses mouvements, sa voix et son sourire. 97,4% des hommes interviewés partagent cette même attitude.

**Tab. n°75 : Distribution des femmes sur 4 positions de l'échelle d'attitude.
Item : «Le mieux c'est qu'elle n'attire pas l'attention par ses rires,
sa voix ou ses mouvements»**

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	82,1
D'accord	9,8
Pas d'accord	4,2
Tout à fait en désaccord	3,9
Total	100,0

**Tab. n°76 : Distribution des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude.
Item : «Le mieux c'est qu'elle n'attire pas l'attention par ses rires,
sa voix ou ses mouvements»**

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	93,3
D'accord	4,1
Pas d'accord	1,4
Tout à fait en désaccord	1,2
Total	100,0

4. 12. 1. 5. Présence de la femme dans les différents lieux

De manière générale, les Tunisien-ne-s expriment des attitudes qui viennent à l'encontre de la mixité pour certains espaces considérés comme plutôt masculins. 58,5% des interviewées sont tout à fait d'accord sur le fait que certains lieux ne sont pas des espaces de femmes ni faits pour les femmes, contre 86,2% d'hommes partageant cet avis.

**Tab. n°77 : Distribution des femmes sur 4 positions de l'échelle d'attitude.
Item : «Il y a des endroits qui ne sont pas faits pour les femmes»**

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	58,5
D'accord	22,7
Pas d'accord	10,1
Tout à fait en désaccord	8,7
Total	100,0

**Tab. n°78 : Distribution des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude.
Item : «il y a des endroits qui ne sont pas faits pour les femmes»**

	Pourcentage
Tout à fait d'accord	86,2
D'accord	7,1
Pas d'accord	4,0
Tout à fait en désaccord	2,7
Total	100,0

Ces quelques exemples d'items montrent que les hommes et les femmes partagent une attitude favorable à des restrictions à la présence des femmes dans l'espace public. Ces restrictions, comme nous l'avons vu plus haut («Accès limité et conditionné»), portent sur une limitation de l'accès à certains lieux mais aussi sur des manières d'être dans cet espace, relatives aux mouvements ou aux choix vestimentaires par exemple.

4. 12. 2. Analyse des représentations sociales selon l'approche génétique

4. 12. 2. 1. Aspects méthodologiques

Nous avons d'abord effectué une Analyse en Composantes Principales (ACP) sur les différentes échelles d'opinion que contient le questionnaire (comme la présence de la femme dans l'espace public ; la perception des causes de violences à l'égard des femmes, etc.). L'objectif de cette analyse est l'étude des inter-corrélations entre les items afin de dégager des facteurs déterminants expliquant les

perceptions des femmes et/ou hommes sur la violence dans l'espace public, ou, en d'autres termes, pour chercher à expliquer la variation des réponses selon ces facteurs.

Dans un second temps, nous avons effectué des croisements entre les variables (analyses bivariées). Ceux-ci ont montré que la violence dans l'espace public variait suivant plusieurs variables (genre, niveau, région...). Cependant, les analyses bivariées se limitent à expliquer les relations entre les variables deux à deux, il a été utile de compléter ces analyses par une analyse multidimensionnelle typologique permettant de regrouper les personnes interrogées par classes homogènes, selon leur comportement et leur attitude vis-à-vis de la violence.

L'objectif essentiel de cette analyse typologique est de vérifier l'hypothèse de l'existence de disparités entre des groupes de femmes (et/ou d'hommes) structurés selon un certain nombre de variables discriminantes. On présentera successivement dans cette partie la méthodologie adoptée pour l'analyse typologique puis les résultats obtenus.

L'objectif de la méthode typologique est d'aboutir à une partition des individus interrogés (femmes et hommes) selon les réactions des personnes face aux items des différents questionnaires sur les attitudes et opinions. Pour ce faire, nous avons retenu des variables que nous avons appelées actives, qui rendent compte des attitudes à l'égard des femmes dans l'espace public et des opinions sur les violences subies par les femmes dans ces espaces.

Nous avons donc utilisé la Méthode des Nuées Dynamiques (M.N.D). Analytiquement, cette méthode consiste, à partir de K noyaux (nombre de classes des partitions de base) choisis au hasard, à affecter chaque individu au noyau dont il est le plus proche. Nous obtenons ainsi K classes. A partir de ces classes, nous tirons K nouveaux noyaux et nous répétons le processus plusieurs fois jusqu'à convergence. Nous obtenons ainsi une partition finale de l'ensemble. Cette partition a le défaut de dépendre du choix initial des noyaux. C'est pourquoi la procédure est utilisée plusieurs fois avec, à chaque fois, un nouveau tirage de noyaux et une partition finale correspondante. La partition recherchée est le croisement de toutes ces partitions.

Dans la définition des paramètres de la typologie MND, nous avons opté pour des tailles différentes des partitions des femmes (et/ou d'hommes). La typologie qui

sera retenue sera celle qui présente les meilleurs résultats (ceci se fera à travers l'analyse de l'indice de l'inertie interclasses).

La description du profil de chaque groupe ainsi obtenu sera faite à partir aussi bien des variables actives (celles qui ont servi à l'application de l'AT) que des autres variables du questionnaire (essentiellement les variables sociodémographiques). Les méthodes utilisées à ce niveau sont des TCM, des ANOVA (lorsque les variables descriptives sont quantitatives) ou encore des tests de chi-deux (Lorsque les variables descriptives sont qualitatives).

4. 12. 2. 2. Les principes organisateurs de la représentation sociale des femmes tunisiennes dans l'espace public

Dans la construction des questionnaires, les sujets peuvent avoir tendance à se positionner sur une même position de l'échelle en réponse aux items : ils répondront par exemple toujours du côté positif ou toujours du côté négatif de l'échelle. Pour parer à ce biais, une technique a été mise au point consistant à inverser certains items de manière à contrôler leur concentration et implication tout au long de la passation du questionnaire. Cette technique d'inversion a été utilisée dans ce questionnaire pour les items A, B, C, V et W. Nous avons donc, lors de la saisie, inversé leur cotation de manière à les mettre en harmonie avec le reste des items de l'échelle.

L'ACP a montré d'abord que l'indice KMO est important (0,838) et que 6 facteurs expliquent la variance des réponses. Après rotation (faire en sorte que les items soient saturés²⁰ sur le moins de facteurs possible), nous choisissons de travailler sur les 4 premiers facteurs car ils expliquent près de 49% de la variance totale (*cf.* annexe 3) :

Le facteur 1 est ainsi composé d'items qui tournent autour d'une stratégie d'évitement des violences dans l'espace public, stratégie d'identification en tant que

20. Habituellement dans l'étude des représentations sociales selon l'approche de Genève, seuls les items fortement saturés (≥ 7) sont retenus. Cependant, en nous référant à d'autres sources statistiques (Jolibert et Gouran, 2006), nous choisissons de considérer les items ayant une saturation ≥ 5 . En effet, selon Hair et al. (2006), le seuil des «loadings» dépend de la taille de l'échantillon (plus elle est large plus on peut accepter des seuils de faibles de l'ordre de 0,3).

membre d'une famille. En effet, l'espace public est perçu comme une menace pour les femmes. C'est pourquoi elles devront y «être en famille» (.563), «de préférence avec un homme de la famille» (.649), «pas le soir» (.575) et veilleront à «ne pas aller dans des endroits dans lesquels personne ne les connaît» (.633). Ce facteur est un principe organisateur de la représentation sociale des femmes dans l'espace public. Nous verrons dans l'analyse typologique de quelle manière les insertions sociales définissent le positionnement attitudinal des sujets en rapport avec ce facteur (les profils sociodémographiques qui inscriront, ou non, les femmes en référence à leur appartenance familiale).

Le facteur 2 traite de la violence sexuelle qui caractérise l'espace public en Tunisie pour les femmes. Il est composé de quatre items fortement saturés : «Elle est menacée» (.732) ; «Elle a peur» (.766) ; «Elle est victime de harcèlement sexuel» (.762) et «Elle fait l'objet de regards insistants» (.707).

Le facteur 3 s'articule autour du rôle des femmes qui n'est pas en phase avec l'espace public : «Sa place est à la maison» (.608), «Si elle devait sortir, le mieux est qu'elle soit accompagnée» (.677) ; «Il n'est pas justifié qu'elle participe aux manifestations» (.670).

Le quatrième facteur est en rapport avec leur façon d'être dans l'espace, perçu comme source de violences à leur encontre. «Dehors, ce sont elles qui s'attirent les problèmes à cause de leurs choix vestimentaires» (.785) ; «dehors, ce sont elles qui sont la cause de leurs problèmes en raison de leurs comportements» (.518) ; «Quand elles sortent, il vaut mieux qu'elles n'attirent pas l'attention par les vêtements ou l'apparat» (.785) ; «Il vaut mieux éviter d'attirer l'attention avec des rires, une voix haute et des gestes» (.618).

Ces quatre facteurs sont les «principes organisateurs» de la représentation sociale de la femme dans l'espace public. Ils expliquent les différentes prises de positions à l'égard des objets représentationnels et les divergences interindividuelles.

4. 12. 2. 3. Les insertions sociales en fonction des principes organisateurs de la RS

C'est grâce à l'analyse typologique (*cf.* annexe 4) que nous pouvons identifier le positionnement sur les quatre facteurs identifiés selon le profil sociodémographi-

que des sujets. Cette analyse montre que deux groupes se distinguent clairement aux différents items de l'échelle :

Il apparaît qu'à tous les items de l'échelle, le groupe 2 a des moyennes supérieures au groupe 1. Sur une échelle de 1 (tout à fait d'accord) à 4 (tout à fait en désaccord), le groupe 2 est toujours plus proche de 4 que le groupe 1. Rappelons que les items sont formulés de manière défavorable à la présence active des femmes dans l'espace public et que certains items exprimant une position favorable à cette présence ont été recodés de manière inverse. Autrement dit, le groupe 2 exprime des positions plus favorables à la présence des femmes dans l'espace public que le groupe 1.

Une ANOVA a montré que ces différences de moyennes sont statistiquement significatives. En effet, les tests F de Fisher présentent tous des significations inférieures à 0,05 (seuil limite d'acceptation des tests).

Ainsi en reprenant les facteurs dégagés grâce à l'ACP, nous pouvons dire que, sur le premier facteur (inscrire la femme en référence à son appartenance familiale), le groupe 1 est plus en accord sur ce facteur que le groupe 2 avec des moyennes sur les items fortement saturés de ce facteur comme le montre le tableau suivant :

Tab. n°79 : Moyennes des deux groupes identifiés aux items fortement saturés du premier facteur		
Items	Groupes	Moyennes
Ses divertissements ne peuvent être qu'avec sa famille	Groupe 1	1,73
	Groupe 2	2,92
Il vaut mieux qu'elle ne sorte pas le soir	Groupe 1	1,14
	Groupe 2	1,54
Quand elle se trouve à un endroit où personne ne la connaît elle est plus susceptible d'avoir des problèmes	Groupe 1	1,42
	Groupe 2	2,26
Dehors ; il vaut mieux qu'elle soit protégée par un homme de sa famille	Groupe 1	1,75
	Groupe 2	3,02
Certains endroits ne sont pas pour elle	Groupe 1	1,22
	Groupe 2	1,92

Ce tableau montre que trois items traduisent des positions opposées entre les deux groupes. Ces trois items traitent de l'identification de la femme dans l'espace public en référence à sa famille : elle se divertit avec sa famille, elle a des problèmes quand elle n'est pas connue et il lui faut la protection d'un homme de sa famille).

Concernant le deuxième facteur :

Tab. n°80 : Moyennes des deux groupes identifiés aux items fortement saturés du deuxième facteur		
Items	Groupes	Moyennes
Est menacée quand elle sort de chez elle	Groupe 1	1,76
	Groupe 2	2,39
A peur quand elle sort de chez elle	Groupe 1	1,62
	Groupe 2	2,26
Est victime de harcèlement lorsqu'elle sort	Groupe 1	1,55
	Groupe 2	2,03
S'expose à tous les regards quand elle sort	Groupe 1	1,46
	Groupe 2	1,88

Ce facteur traite de la menace que constitue l'espace public pour la femme en rapport avec le harcèlement sexuel dont elle fait l'objet dans cet espace.

Au sujet du troisième facteur :

Tab. n°81 : Moyennes des deux groupes identifiés aux items fortement saturés du troisième facteur		
Items	Groupes	Moyennes
A la base, sa place est à l'intérieur	Groupe 1	3,25
	Groupe 2	3,74
Quand elle sort, il vaut mieux qu'elle soit accompagnée	Groupe 1	2,18
	Groupe 2	3,63
Il n'y a pas de raison qu'elle participe aux manifestations	Groupe 1	1,39
	Groupe 2	2,66

Ce tableau montre que ce facteur distingue les groupes sur essentiellement l'item relatif au rôle de la femme dans l'espace public. Rôle qui exclut sa participation aux manifestations.

Les moyennes pour le quatrième facteur se présentent comme suit :

Tab. n°82 : Moyennes des deux groupes identifiés aux items fortement saturés du quatrième facteur		
Items	Groupes	Moyennes
Dehors, c'est elle qui s'attire les problèmes à cause de ses choix vestimentaires	Groupe 1	1,13
	Groupe 2	1,49
Dehors, c'est elle qui est la cause de ses problèmes à cause de ses comportements	Groupe 1	1,37
	Groupe 2	1,60
Quand elle sort, il vaut mieux qu'elle n'attire pas l'attention par les vêtements ou l'apparat	Groupe 1	1,06
	Groupe 2	1,41
il vaut mieux qu'elle évite d'attirer l'attention par ses rires, sa voix haute et ses gestes	Groupe 1	1,10
	Groupe 2	1,40

Comme nous pouvons le constater dans ce tableau, les deux groupes sont du côté positif de l'échelle (en accord avec les items) mais le groupe 1 l'est davantage que le groupe 2.

Pour approfondir cette analyse, il est utile d'interroger les insertions sociales des deux groupes par une description des profils sociodémographiques. Nous interrogerons l'âge, le niveau éducatif, la catégorie socioprofessionnelle et les régions.

Le tableau reprend les pourcentages par classe d'âge :

Tab. n°83 : Pourcentage des deux groupes issus de l'analyse typologique par tranche d'âge					
	18 – 30	30 – 40	40-50	50-60	60 et +
Groupe 1	45,4%	49,1%	50,1%	55,3%	58,3%
Groupe 2	54,6%	50,9%	49,9%	44,7%	41,7%

Il apparaît que, pour la tranche d'âge 18-30 ans, il y a plus de personnes du groupe 2 que du groupe 1 (54.6% contre 45.4%). Cette proportion s'équilibre pour les tranches d'âge 30-40 ans et 40-50 ans et s'inverse pour les tranches d'âges 50-60 ans (55.3% contre 44.7) et 60 ans et plus (58.3% contre 41.7%). Plus les individus avancent dans l'âge, moins ils sont favorables à la présence de la femme dans l'espace public en tant qu'individu ; plus ils perçoivent cet espace comme une menace pour la femme, plus ils considèrent qu'elle n'a pas un rôle actif dans la société civile.

Les régions sont également distinctives des deux groupes. Le tableau suivant reprend les pourcentages des deux groupes selon les régions :

Tab. n°84 : Pourcentages des deux groupes issus de l'analyse typologique selon les régions							
	Grand Tunis	Nord-Est	Nord-Ouest	Centre-Est	Centre-Ouest	Sud-Est	Sud-Ouest
Groupe 1	45,6%	43,5%	39,1%	55,2%	65,8%	44,1%	60,7%
Groupe 2	54,4%	56,5%	60,9%	44,8%	34,2%	55,9%	39,3%

Il apparaît, selon ce tableau, que les régions du grand Tunis, du Nord-Ouest et du Nord-Est comprennent davantage de personnes du groupe 2 favorables à la présence de la femme dans l'espace public que de personnes du groupe 1 (respectivement 54.4%, 56.5% et 60.9% recensés dans le groupe 2). Inversement, dans le Centre-Est, le centre-Ouest, et le Sud-Ouest figurent davantage de personnes du groupe 1, défavorables à la présence de la femme dans l'espace public, que de d'interviewés du groupe 1 avec respectivement 55.2%, 65.8%, 60.7%.

Par ailleurs, les hommes et les femmes sont différemment répartis sur les deux groupes. Le tableau suivant reprend les pourcentages des groupes selon le sexe :

Tab. n°85 : Pourcentages des groupes issus de l'analyse typologique selon le sexe		
	Homme	Femme
Groupe 1	74,6%	41,5%
Groupe 2	25,4%	58,5%

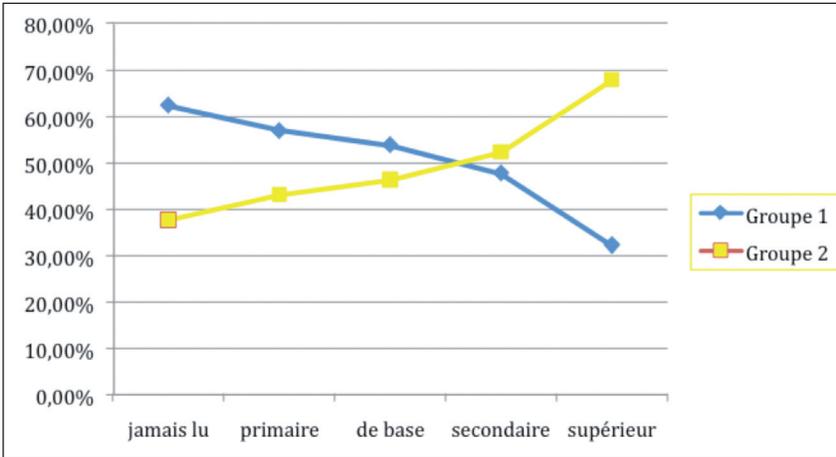
Il apparaît clairement dans ce tableau que le groupe 1 renferme davantage d'hommes que de femmes (74.6% d'hommes contre 41.5% de femmes) alors que le groupe 2 renferme davantage de femmes (58.5% contre 25.4% d'hommes). Les femmes sont donc plus enclines que les hommes à percevoir la femme comme un individu dans l'espace public.

Le niveau d'études est distinctif entre les deux groupes. Le tableau suivant reprend les pourcentages des deux groupes selon le niveau d'études :

Tab. n°86 : Pourcentages des deux groupes issus de l'analyse typologique selon le niveau d'études					
	Jamais lu	Primaire	De base	Secondaire	Supérieur
Groupe 1	62,3%	56,9%	53,7%	47,7%	32,1%
Groupe 2	37,7%	43,1%	46,3%	52,3%	67,9%

Ce tableau montre que plus le niveau éducatif est élevé, plus les réponses des sujets s'inscrivent dans la logique du groupe 2 et, inversement, plus le niveau éducatif est bas plus les sujets répondent selon la logique du groupe 1. Ce graphique illustre parfaitement cette évolution opposée.

Gra. n°10 : Courbe des pourcentages des deux groupes issus de l'analyse typologique selon le niveau d'études



La catégorie socioprofessionnelle est également distinctive.

Tab. n°87 : Pourcentages des deux groupes issus de l'analyse typologique selon la catégorie socioprofessionnelle

	Cadre supérieur	Cadre moyen et employé de bureau	Profession libérale	Ouvrière	Femme au foyer
Groupe 1	33,6%	46,8%	59,2%	61,1%	83,3%
Groupe 2	66,4%	53,2%	40,8%	38,9%	16,7%

Dans la même logique que le tableau précédent, les cadres (supérieurs et moyens) font partie du groupe 2. Les ouvriers, les professions libérales et les femmes aux foyers font, quant à eux, partie du groupe 1. Il demeure remarquable que 83.3% des femmes au foyer s'inscrivent dans la logique du groupe 1.

4. 13. Conclusion de l'enquête quantitative

La situation des femmes tunisiennes dans l'espace public n'est pas équivalente à celle des hommes. Les résultats de cette enquête montrent que les violences faites aux femmes peuvent atteindre, pour certaines catégories de femmes (les étudiantes notamment), des pourcentages très élevés (de l'ordre de 80%).

Nous avons observé, dans cette enquête, que l'accès des femmes tunisiennes aux espaces d'autonomisation et de vie sociale (l'éducation, la formation professionnelle, le travail) est limité : 15.9% des femmes contre 3.3% des hommes ne vont jamais à l'école ; 12.1% des femmes interrompent leur études pour se marier contre 0.3% des hommes ; 36.7% des femmes interrompent le travail pour s'occuper de la famille et de l'éducation des enfants contre 1.6% des hommes . En revanche, 49.4% des hommes interrompent le travail à cause des mauvaises conditions de travail contre 19.5% des femmes.

Il en résulte que les femmes tunisiennes, de manière générale, restent économiquement sous la tutelle de la famille ou de l'époux : 40.8% des hommes contre 20.8% des femmes disposent d'un salaire comme source principale de revenu. Les femmes sont plus concernées par les moyens de transport en commun que les hommes (36.1% contre 22.4%), en revanche les hommes disposent d'un véhicule personnel à hauteur de 22% contre uniquement 4.5% des femmes.

Cette enquête a également mis en lumière que l'investissement de l'espace public était différent selon le genre. De manière spontanée (à une question ouverte : où allez-vous quand vous sortez de chez vous ?), les femmes répondent en évoquant des sorties d'ordre fonctionnel (des courses diverses liées à la santé, à la maison, aux enfants, à la famille, etc.) alors que les hommes évoquent davantage des sorties liées au travail et aux loisirs : par exemple, 63.3% des femmes disent sortir pour rendre visite à la famille contre uniquement 16.3% des hommes ; 72.3% des hommes évoquent le café dans leur réponse.

L'espace public est codifié par des règles sociales auxquelles les femmes doivent se plier : pour y avoir accès, elles sont 56.3% à devoir demander l'autorisation à la famille et 59% des femmes mariées à devoir demander l'autorisation de l'époux alors que seuls 12.1% et 12.6% des hommes sont tenus de solliciter, pour

leurs sorties, respectivement l'autorisation de la famille et celle de l'épouse. Les femmes, plus que les hommes, doivent également indiquer l'endroit précis de leur destination (69.9% contre 17.2%).

Nous avons pu observer des stratégies particulières adoptées par les femmes pour accéder à l'espace public : 86.6% des femmes contre 61.5% des hommes essaient de ne pas attirer l'attention ; 82.6% des femmes contre 59.6% des hommes font semblant d'être sérieux (ses) et occupé(e)s ; 82.5% des femmes et 56% des hommes font attention pour ne pas parler ou rire à haute voix. Ces différences sont statistiquement significatives et montrent le poids des normes sociales qui mettent la pression davantage sur les femmes que sur les hommes, essentiellement pour qu'elles adoptent une stratégie et des formes de présentation de soi dans l'espace public, conforme aux pratiques sociales en vigueur si bien qu'elles ne renvoient à la société qu'une image jugée positive et qui est censée la prémunir des violences fondées sur le genre.

La prévalence générale des violences à l'égard des femmes est de 53.5%. Elles sont 78.1% à rapporter des violences psychologiques (avoir entendu des gros mots et avoir été insultées, avoir fait l'objet de moqueries concernant leur corps, être menacées de violences, être suivies par une voiture ou une motocyclette, etc.). 75.4% rapportent avoir été confrontées à des violences sexuelles (être importunées, sifflées, confrontées à des tentatives d'attouchements, à une trop grande promiscuité corporelle ou à un geste grossier. Elles sont également 41.2% à rapporter avoir subi des violences physiques (gifiées, attaquées à l'aide d'un couteau ou bâton, mordues, tirées par les cheveux, claustrées, frappées, etc.)

L'analyse des profils des femmes confrontées à ces violences indique que le statut matrimonial a un effet dissuasif important puisque ce sont les fiancées et les célibataires qui sont le plus confrontées aux violences (respectivement près de 80% et 74.5%). Viennent ensuite les divorcées, les mariées et les veuves (respectivement 54.1%, 47.3% et 35.3%).

L'activité des femmes est également une variable qui a de l'effet sur les violences rencontrées dans l'espace public. Ce sont en premier lieu les étudiantes et celles

qui sont à la recherche d'un emploi qui en rapportent le plus (respectivement 88.5% et 81.7%) alors que seuls 43% des femmes au foyer en font état.

Pour les femmes actives, le statut professionnel a un effet important : les femmes cadres sont celles qui rapportent le plus de violences (75.3%). S'agit-il d'une plus grande aisance à identifier et à parler des VFG ou d'une plus grande exposition aux violences compte tenu de leur plus large présence dans l'espace public ?

Le niveau d'études des femmes est également une variable opérante puisque les données indiquent que plus les femmes avancent dans les études, plus elles déclarent subir des VFG (76.4% de celles qui ont fait des études supérieures déclarent être concernées contre 26.3% pour celles qui n'ont jamais été à l'école).

Nous avons relevé un facteur ville dans les VFG à l'égard des femmes dans l'espace public. Parmi les habitantes de la ville de Monastir, huit femmes sur dix rapportent des VFG. Nabeul, Ariana, Sousse et Tunis viennent en deuxième position avec respectivement (76.9%, 74.4%, 70.4% et 64.5%). Les villes de Tozeur et Kébili, villes du sud-ouest attirent l'attention car elles comprennent des taux élevés de VFG similaires aux grandes villes du nord et de l'est avec respectivement 73.3% et 63.3%. Les auteurs de violences, dans la grande majorité des cas, sont des hommes que les femmes ne connaissent pas. Notons que les réactions des femmes sont en grande majorité les suivantes : «ne rien faire» et/ou «pleurer». Des réactions activement défensives s'observent relativement mieux pour les violences physiques : 17.8% décident de porter plainte contre uniquement 4.7% et 3.4% qui le font quand il s'agit de violences respectivement psychologiques et sexuelles. Dans l'espace professionnel, la prévalence des violences est également élevée : 58.3% des femmes déclarent avoir subi une forme de violence dans cet espace. Elles sont 77.3% à penser que ces violences ont eu un impact négatif sur le plan psychologique et 31.4% que cet impact touche le plan physique.

Nous avons procédé dans ce travail à une analyse de la représentation sociale des femmes dans l'espace public dans le but d'interroger les soubassements psychosociaux des conduites et comportements de violence à leur égard. Cette re-

présentation est articulée autour de quatre principes organisateurs : la famille est la référence prioritaire pour les femmes (la sœur/la fille d'untel) ; dans l'espace public les femmes font l'objet de harcèlements sexuels ; l'espace public n'est pas un endroit pour les femmes (sa place est à l'intérieur de la maison, il n'y a pas de raison qu'elle participe aux manifestations, etc.) ; la présence des femmes dans cet espace dérange (par le corps, la voix, l'apparat, etc.).

Une ANOVA a permis de montrer qu'il existe deux groupes qui se distinguent par leur façon de se positionner sur ces facteurs : un premier groupe a des moyennes de réponses sur les différents items de l'échelle proche de un (tout à fait en accord) alors que le deuxième groupe se positionne significativement sur des échelons éloignés de 1 sans être forcément proche de 4 (totalement en désaccord). Le groupe 2 exprime ainsi des positions plus favorables à la présence des femmes dans l'espace public que le groupe 1.

Une analyse typologique nous a permis d'identifier les insertions sociales de ces deux groupes : le groupe 2 renferme davantage de jeunes que de moins jeunes ; davantage de femmes que d'hommes ; davantage de personnes ayant fait des études supérieures et davantage de cadres supérieures.

Nous présenterons dans la partie qui suit l'enquête qualitative qui affinera certains des aspects abordés en référence notamment aux espaces professionnels et de loisirs.

Enquête qualitative

1. Introduction

Se positionner sur une échelle d'observation permet de préciser le type de résultats que l'on peut produire (Alami, Desjeux, Garabuau-Moussaoui, 2009). En effet, les différentes techniques d'enquête employées pour la réalisation de notre recherche, nos choix méthodologiques témoignent de la qualité de l'information et des données recherchées. Le travail de terrain a oscillé entre l'approche quantitative et l'approche qualitative : focus groups, questionnaire et entretiens semi-directifs. Chaque technique de recherche utilisée renvoie à la nature du sujet traité (les Tunisiens et les Tunisiennes n'ont pas l'habitude de s'exprimer à ce sujet) et aux objectifs précis de chaque étape de ce projet. La réalisation des focus groups, par exemple, dans les différentes régions du pays, nous a permis de «découvrir» la réalité du terrain à ce sujet et des violences faites aux femmes, de saisir l'imaginaire collectif et les sous-cultures, de construire les principaux items du questionnaire et d'affiner nos hypothèses ainsi que les thématiques abordées dans les questionnaires, etc.

La réalisation de l'enquête quantitative par questionnaire nous a permis de répondre aux principaux objectifs des TDR : les prévalences de la violence basée sur le genre, les différentes formes de violence selon les espaces, les inégalités des chances en matière d'autonomisation et de participation à la vie sociale (éducation, travail, etc.), les taux de participation des hommes et des femmes à la vie publique (participation à la vie associative, syndicale et politique, et aux manifestations). Aussi, l'enquête quantitative a-t-elle révélé que la principale cause perçue des différentes formes de violence, (physique, psychologique et sexuelles), était le fait d'être femme.

Les stratégies et les conditions d'accès des femmes à l'espace public, les espaces qu'elles investissent témoignent des normes sociales qui régissent leur rapport à cet espace, conditionnent leur présence et leur mobilité et définissent les interactions sociales des genres dans cet espace. En effet, les réactions des Tunisiennes face aux différentes formes de violence subies renvoient, entre autres, aux condi-

tions socio-culturelles marquant le rapport des genres. En revanche, l'approche quantitative révèle ses limites²¹ quant au vécu des violences subies, la gestion de la présence des femmes dans l'espace, les codes sociaux règlementant le rapport hommes-femmes ainsi que leurs perceptions de la violence.

La méthode qualitative vise, quant à elle, la compréhension exhaustive d'un nombre restreint de vécus ou cas en soulignant la spécificité et les recoupements. Souvent, les deux méthodes -quantitative et qualitative- ont été opposées l'une à l'autre. La première a été utilisée abondamment dans les enquêtes entreprises par les organismes internationaux ou nationaux et dans le cadre des enquêtes comparatives. Cependant, les rapprochements méthodologiques entre les deux voies ont démontré leur fécondité. Et, l'analyse quali-quantitative comparée constitue une proposition intéressante dans le débat méthodologique (De Meur et Rihoux, 2002).

Le recours à l'enquête qualitative «permet essentiellement de faire apparaître des dimensions qui ne sont pas directement visibles par le biais des approches quantitatives, comme la diversité des pratiques sociales, la mobilité des frontières entre les étapes du cycle de vie en fonction des cultures ou des générations, les mécanismes stratégiques des relations de pouvoir ou de coopération entre acteurs, la dynamique sociale de la construction identitaire, les jeux de pouvoir et les négociations autour de la diversion sexuelle des tâches...» (Alami, Desjeux, Garabuau-Moussaoui, 2009).

Cette enquête renforce les résultats de l'enquête quantitative dans le sens où elle cherche à en affiner et à approfondir les résultats et à en préciser les aspects non explorables quantitativement, le but étant de rendre intelligibles les représentations genrées des violences fondées sur le genre pouvant survenir dans l'espace public. Il s'agit de chercher les ressorts et les «anthropologiques» relatives à ces représentations sociales de la violence. L'enquête quantitative nous a permis de saisir les logiques des acteurs sociaux (femmes et hommes) en ce qui concerne leur rapport à l'espace, leur pratique de l'espace quant aux sorties et aux mobili-

21. «La place des méthodes quantitatives dans les sciences humaines et sociales est donc particulière et ne couvre pas celle des méthodes qualitatives. Elles mettent l'accent sur les effets de situation, les interactions sociales sous contraintes, la place de l'imaginaire ou le jeu des acteurs avec les normes sociales», Sophie Alami, Dominique Desjeux, Isabelle Garabuau-Moussaoui, *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF, 2009, p15.

tés selon le sexe et les spécificités régionales, comme des sous-cultures. L'analyse de l'«écart» entre les violences vécues et les violences perçues constitue l'un des axes que nous avons cherché à approfondir dans l'enquête qualitative. Aussi, les réactions passives des femmes victimes de violence constituent-elles l'une des interrogations qui requérait davantage d'explications. L'approche qualitative met l'accent sur la diversité des pratiques des femmes dans les lieux publics, leurs stratégies de contournement des normes sociales, les manières à travers lesquelles elles négocient leur place dans l'espace public.

L'enquête qualitative a donc été réalisée à travers des entretiens approfondis auprès de plus d'une trentaine de femmes et d'hommes (23 femmes et 14 hommes). Elle a été menée sur l'ensemble du territoire tunisien (voir Annexe 5). Les entretiens entrepris avec les hommes avaient pour premier objectif de rendre compte du vécu réel et affectif de l'espace public par les hommes (Comment l'investissent-ils ? Quelle est leur perception de la présence des femmes au sein de cet espace ?). Il s'agissait ensuite – et c'est le second objectif – d'explorer le vécu des VFG par les hommes et sa représentation. Est-ce qu'ils les légitiment, les conditionnent ou les dénoncent ? Et enfin, notre dessein était de comprendre à quel point les VFG constituaient une construction collective et d'explorer éventuellement avec nos enquêtés les possibilités de lutte institutionnelle contre celles-ci.

Quant aux entretiens réalisés avec les femmes, leur premier objectif était d'explorer le vécu des femmes dans l'espace public. Comment investissent-elles cet espace ? Qu'est-ce qui se passe réellement quand elles sortent de chez elles ? Comment se sentent-elles perçues dans l'espace public ? Quel est leur rapport affectif à cet espace ? Ensuite, nous avons tenté de vérifier l'hypothèse de l'intériorisation ou non de la violence par les femmes. Comment perçoivent-elles la violence selon ses différents types ? Dans quelle mesure la légitiment-elles ? Puis, une autre série de questions a porté sur les rapports à la norme et les différentes formes de soumission, d'approbation, de négociation ou de résistance face aux normes relatives au paraître féminin dans l'espace public. Enfin, nous avons tenté de savoir dans quelle mesure les VFG constituaient une construction collective. Aussi, a-t-il été question d'esquisser avec nos enquêtées des pistes éventuelles en vue de la mise en place d'une politique publique de lutte contre les VFG pour lui conférer un cadre institutionnel.

2. Résultats

2. 1. Synthèse de l'enquête qualitative avec les femmes

2. 1. 1. Rapport à l'espace public

Pour les femmes interrogées, la notion d'espace public comme espace commun et lieu d'expression de soi est quasi-absente. Il est représenté davantage comme un lieu de passage ou de transition pour aller travailler, se faire soigner, faire ses courses au marché, se rendre dans les administrations. Il n'est pas investi comme un espace à occuper ou qu'il faut s'approprier. Dans ce sens, sortir de chez soi constitue une nécessité pour subvenir aux besoins du foyer (que ce soit à travers les courses au marché, le travail pour celles qui ont un emploi ou pour les soins...), une nécessité qui va de soi, à tel point que ces «sorties obligatoires» ne sont pas apparues comme des «sorties» : aux deux premières questions «Où allez-vous quand vous sortez ?», la majorité des enquêtées ont compris que nous faisions référence aux loisirs, comme si les autres sorties n'étaient pas considérées comme telles. «Sortir» pour elles, c'est se divertir. Alors, elles ont répondu soit par : «je n'ai nulle part où aller», soit par «je vais rendre visite à mes proches : tantes, cousins, belle famille, etc.», soit par «je vais voir la mer» pour celles qui habitent dans des régions côtières. Les loisirs sont rares, voire inexistantes. Ces résultats concordent avec l'enquête quantitative selon laquelle 67,5% de femmes enquêtées déclarent qu'elles sortent de manière occasionnelle (parfois et rarement) pour se divertir.

2. 1. 1. 1. Un accès à l'espace limité et à justifier

H. Gafsi, considère que l'espace public est fortement conditionné et dépend de multiples variables. Il est un produit du genre : «Si les espaces sont le produit du genre, la diversité de situation des espaces «sexués» est grande. Cette diversité tient à une multiplicité de paramètres : la catégorie de ville, le temps de la présence, les caractéristiques d'ordre démographique des populations qui les fréquentent, notamment l'âge et le sexe qui pèsent plus que les critères socio-économiques dans l'accessibilité des espaces. Certains lieux, plus que d'autres, symbolisent dans les villes arabo-musulmanes, Tunis, en l'occurrence, la nature des rapports sociaux de sexe, à savoir les lieux de commerce et les équipements publics, la rue et les places, les lieux de promenade et de loisirs» (2005, p. 254).

La première destination des femmes actives est le lieu de travail. Une jeune femme, âgée de 29 ans, sage-femme, propose une classification de sorties : *«quotidiennement je sors pour aller au travail...je rends visite à ma famille élargie, lorsque l'occasion se présente je vais à la bibliothèque régionale, j'aime faire de la marche de temps en temps»*.

Certaines considèrent que leur temps est limité, d'autres préfèrent rester chez elles, pour des raisons diverses. Une enquêtée, âgée de 40 ans, ouvrière agricole et résidant à Oum Hèni, de Bizerte confie : *«Je suis obligée de quitter mon foyer et faire quelques kilomètres à pied pour gagner ma vie. Si j'avais eu le choix, je n'aurais jamais quitté mon chez-moi»*.

À Kairouan, une femme âgée de 64 ans, mère de 5 enfants, artisane, considère que l'espace privé est beaucoup plus «confortable» pour les femmes. Son rapport aux lieux publics se limite au déplacement parcouru quotidiennement depuis chez elle jusqu'à son lieu de travail : *«Je rentre toujours directement chez moi, je n'aime pas passer chez les voisines ou les copines...»*. Selon elle, l'accès des femmes à des endroits publics doit se justifier par des objectifs précis et des raisons utiles : *«Ta maison est ton meilleur refuge, si tu n'as pas de trucs à faire, pourquoi sors-tu, pour aller où ?»*.

La rue est considérée comme un espace «mêlé» (*mkhallet*) et sale (*emma-sakh*). Dans la littérature produite sur la question du genre, les femmes ne disposent pas de beaucoup de temps libre à consacrer aux loisirs²². En effet, comparées à l'homme, les femmes, quel que soit leur statut matrimonial, familial et social, n'ont que peu de temps libre en raison des tâches domestiques et de leurs occupations professionnelles. Certaines interviewées, consacrent peu de temps aux loisirs en raison de plusieurs contraintes relatives au déplacement, à l'état des moyens de transport, au peu d'argent dont elles disposent, aux engagements

22. Voir : Diane-Gabrielle Tremblay et Emile Genin, *Temps professionnel et temps personnel des hommes et des femmes : comparaison France-Québec*, note de recherche de la chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir, 2008. ; Christine Dephy, *L'ennemi principal: Economie politique du patriarcat*, 3^{ème} Ed., 2013, Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait et Anne Revillard, *Introduction aux études sur le genre*, 2^{ème} Ed, 2012. BECK, Robert. et Madœuf, Anna. (Dir.), *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine* (actes d'un colloque portant le même titre organisé à l'Université François-Rabelais de Tours, 15-17 mai 2003. Tours), Presses universitaires François Rabelais, Collection Perspectives historiques ; 12). 2005, p.13.

familiaux, aux espaces communs de loisirs, etc. **C'est pourquoi le divertissement, en dehors du foyer conjugal ou parental, présente un caractère occasionnel.**

2. 1. 1. 2. Rapport à l'espace public de loisirs

La représentation sociale de l'espace moderne de loisirs se réfère à un double registre: celui des jugements moraux et celui de la division sexuée de l'espace. Les lieux communs de loisirs ne sont ni neutres ni des espaces de liberté individuelle et/ ou sociale absolue.

L'espace de loisirs répond à une typologie, qui dépend selon les interlocutrices de plusieurs critères : de la réputation de l'endroit (espace jugé comme «bon» ou «mauvais»), du type de fréquentation (la densité de la mixité), des services offerts, du niveau socio-économique, etc... Par exemple, la zone touristique de Djerba est jugée négativement par les femmes enquêtées : une jeune de 28 ans, originaire de Ajim, ne fréquente pas les cafés mixtes, les restaurants, et les boîtes de nuit, de ce qu'elle appelle «la Zone» vu la mauvaise réputation de celles qui fréquentent ces endroits : *«Je ne passe même pas devant la zone...si quelqu'un me voit là-bas, il va dire que je fréquente ce genre de milieu...on va toucher à ma réputation et à celle de ma famille...».*

À Zarzis, les hôtels sont quasi-interdits aux femmes Akariâa (originaires de Zarzis) ou aux femmes de «bonne famille». Pour elles, les hôtels sont des bars. En effet, celle qui fréquente ce genre de lieu est considérée comme une femme de «mauvaise réputation» Une enquêtée, âgée de 48 ans, aide-ménagère dans une association, considère que ce genre de lieu est destiné aux hommes ou/ et aux étrangères seulement. La même logique s'applique dans la ville de Médenine, d'après ce que nous a raconté une interviewée, âgée de 29 ans, sage-femme, divorcée : *«Je n'ai jamais mis les pied dans l'hôtel de notre ville. L'hôtel est connu pour son bar et tout... c'est la destination des hommes qui consomment de l'alcool... c'est un espace mystérieux, ma famille m'interdisait d'y mettre le pied».* L'organisation sociale de l'espace installe des «frontières», des «territoires» masculins et féminins. Pour celles qui se déplacent dans les lieux publics, il faut respecter les codes sociaux des «sous-cultures», au sens d'E. Goffman, ainsi que les codes

moraux propres aux habitants. Toute transgression de ces «bornes» codées et bien établies par les règles sociales est sanctionnée par l'agressivité ou la stigmatisation. Le rejet du modèle de femmes, qui accèdent à des endroits clos comme les restaurants, les bars, les hôtels, etc., est exprimé dans le discours des interviewées par des formules qui stigmatisent «les filles de la nuit» (*bnétellil*), «les filles non contrôlées» ou qui n'ont pas de famille, «celles qui, littéralement ne sont pas bonnes» (*mahomechbahîn*). (de mauvaises mœurs).

À Kairouan, même le parc est considéré comme un lieu «mkhallet», où se mêlent les de braves gens et des gens peu recommandables. D'après ce que dit une enquêtée de la région : «*le parc, le seul espace familial est trop «mêlé»... Tu trouves des choses qui déplaisent... des jeunes couples, des gens indécents...*».

Le divertissement dans les espaces publics varie selon plusieurs variables : la perception de l'espace (jugement moral, réputation de certains lieux mixtes), les lieux de loisirs dans les villes de résidence, (parcs, cafés mixtes, hôtels, salles de sport, restaurants, plages, boîtes de nuit, etc.), le type de sortie (en famille, en couple, en groupe d'amis, seule...), la motivation des femmes.

Certains lieux masculins sont désertés en raison de leur réputation de lieux exclusivement fréquentés par les hommes et d'autres sont évités pour des raisons normatives. Certaines interviewées jugent les endroits publics «sales» (*mwasskha*), et les considèrent comme des lieux où se mêlent les meilleurs et les pires gens (*mkhalta*).

Les espaces de loisirs se sont révélés, dans les représentations des enquêtées, davantage comme des espaces semi-publics de sociabilité «communautaire». La majorité des femmes de différents âges et de différentes situations matrimoniales déclarent partager des moments de divertissement, en dehors du foyer conjugal ou paternel, dans un cadre de convivialité familiale. Les salles de fêtes, lieux par excellence de célébration des mariages, représentent le premier lieu de partage des loisirs selon des femmes interviewées : «*on s'épanouit en été dans les fêtes de mariage*», ou «*L'été c'est le temps de la festivité par excellence... on passe d'une fête de mariage à une autre*» sont des témoignages révélateurs de l'engouement pour ces fêtes, confirmés par une femme de Msaken : «*en été, on organise des*

sorties entre sœurs ou belles-sœurs pour emmener les enfants à la plage, sinon on s'éclate au cours de la saison des mariages».

Le deuxième lieu de divertissement est la plage, mentionné par les jeunes et les moins jeunes des zones côtières :

Les sorties balnéaires sont surtout des sorties familiales, loin des zones touristiques comme le montrent les déclarations suivantes :

Une jeune de Djerba, âgée de 28 ans : *«D'habitude mon père nous emmène très tôt le matin... on passe des journées entières au bord de la mer, où on prépare à manger, ...où on peut chanter et partager des moments agréables entre cousines, tantes, frères et sœurs, sur des plages peu peuplées».* De Zarzis, une enquêtée âgée de 48 ans : *«En été, lorsque mon frère rentre de France ...je l'accompagne à la plage en famille et on emmène nos enfants...Sincèrement on s'épanouit».* À Tataouine, une enquêtée âgée de 30 ans, enseignante au lycée : *«à Tataouine, on ne peut aller nulle part, où puis-je aller ? (...) Parfois, si l'occasion se présente, je peux aller à la plage ...avec ma mère, mon frère et ma sœur».*

Pour celles qui résident dans les villes intérieures et qui possèdent les moyens financiers pour se divertir, il est possible de passer quelques jours de vacances en été dans les sites balnéaires, mais toujours en famille. Une enquêtée, âgée de 29 ans, ayant des études supérieures à Kairouan déclare : *«d'habitude je passe les vacances d'été avec ma mère... cette année, on est parti tous ensemble, avec mon mari, ma mère, ma belle-mère et tout le monde...».*

2. 1. 1. 3. Lieux de loisirs à mixité importante : investissement garanti par l'anonymat

La majorité des jeunes enquêtées dénoncent l'impossibilité d'accéder à certains endroits considérés comme des espaces réservés aux hommes. Ainsi, celles qui osent franchir certains lieux de loisirs, comme les boîtes de nuit, les cafés mixtes (surtout dans le Sud) ou les hôtels s'exposent au jugement moral et à la stigmatisation sociale. D'autres contestent le manque de lieux de loisirs et l'envahissement de l'espace public par les hommes, ce qui représente une contrainte et une interdiction implicite quant à leur mobilité et à leur circulation. C'est pourquoi les enquêtées les moins conformistes emploient des stratégies de contournement pour jouir d'une marge de liberté, loin de l'entourage familial et de l'interconnaissance.

La liberté de circulation et d'investissement de l'espace n'est, en effet, garantie qu'en dehors de l'espace familial et d'interconnaissance, espace de contrôle et de pression sociale pesante pour certaines. Une enquêtée de Médenine, âgée de 29 ans, sage-femme, divorcée et sans possibilité d'accès à l'hôtel de la ville ou de promenade solitaire par respect des interdits sociaux et culturels, n'a pas hésité à saisir l'occasion de se divertir dans la ville d'Hammamet, dans le cadre d'un déplacement professionnel : *«J'étais très contente d'être seule, je me sentais respectée par les autres... Je me suis installée toute seule dans un café à la Marina, à 11 heures du soir, je me sentais très bien, très à l'aise, et je n'avais pas peur»*. De même, Une enquêtée de MasjedIssâ âgée de 38 ans, déclare : *«Je vais souvent à la Marina de Monastir, j'aime bien fréquenter les cafés et les salons de thé, j'aime m'installer seule dans un café...»*. Une enquêtée du Kef, âgée de 26 ans, technicienne en agriculture, habitant à 10 km du centre-ville affirme ne pas rater l'occasion de rencontrer ses amies dans un café mixte. En outre, dans le cadre de sa participation à une formation organisée par la société civile, elle s'est rendue à une boîte de nuit et à des restaurants-bars sans avoir aucune réserve par rapport à ce type d'endroit : *«Je suis partie avec ma copine, on est arrivé à minuit et parti à 4 heures du matin, ...normal, ...on a passé un bon moment, on a dansé...»*.

D'autres femmes ont évoqué l'accès à des espaces de loisirs comme les parcs ou les salons de thé mixtes. Les salons de thé sont accessibles à Tunis alors que dans d'autres villes, où leur existence n'est pas toujours évidente, les enquêtées reconnaissent ne pas pouvoir y aller. Une enquêtée de Zarzis, 36 ans, nous a parlé de trois salons de thé mixtes qui, au départ, accueillaient des femmes. Puis, petit à petit les femmes ont déserté ces lieux car trop d'hommes occupaient la place : *«Ce n'est pas qu'on te refusera l'accès mais de toi-même tu n'oseras plus y aller...»*. A Msaken également, même s'il existe quelques salons de thé mixtes, une étudiante nous a confié n'avoir jamais osé s'y rendre car elle est connue. À Sousse, en revanche, elle se permet d'aller dans ce genre d'endroits car, dans la capitale du Sahel, qui est une grande ville et qui n'est pas sa ville de résidence, l'incognito lui est garanti. Une dimension importante apparaît ainsi, la notion d'anonymat de l'espace public avec lequel les femmes entretiennent une relation extrêmement ambivalente.

2. 1. 1. 4. Anonymat et espace d'interconnaissance

D'une part, la totalité des femmes interrogées disent se sentir limitées dans leurs déplacements du fait qu'elles circulent dans des espaces où elles sont «recon-

nues», donc elles ne peuvent pas se permettre de s'asseoir dans un salon de thé ou de traîner dans la rue au même titre que les hommes. Par exemple, à Tataouine, une étudiante de 30 ans nous dit à plusieurs reprises lors de son entretien : «*Tataouine est difficile pour les femmes, beaucoup de Hzâra (contrôle des femmes)... Les femmes doivent se comporter, s'habiller comme le veulent les hommes...*». À Zarzis, une femme au foyer déclare : «*À Zarzis, tu ne peux pas bouger, tout le monde te connaît, ce que tu fais le matin est rapporté à ta belle-mère l'après-midi même*». À Kairouan, une cadre associative dénonce également la mentalité régnante qui assujettit les femmes et ne leur permet ni de s'attabler au café pour une conversation avec des amies, ni de fumer dehors. À MasjidIssâa, une institutrice dénonce aussi le contrôle permanent imposé aux femmes : «*Si tu sors sans voile, on te critique, si tu es voilée on te critique, si tu es maquillée, on te critique, si tu n'es pas bien maquillée aussi, tu es regardée et critiquée quoi que tu fasses*». Au Kef, une étudiante aux Beaux-arts dénonce le fait que la rue appartienne aux hommes : «*Quand on sort, on se sent regardée, épiée, comme s'ils demandaient ce que nous faisons cet espace*».

D'autre part, le fait de circuler dans des endroits où elles sont reconnues est présenté, à d'autres moments, dans les entretiens avec les femmes comme une «chance». Les femmes disent se sentir protégées dans ces espaces d'«interconnaissance» où elles sont connues pour être filles de, sœurs de, femmes de, mais aussi belles-filles d'Untel, etc. Cette identité relationnelle les préserve de la violence et des incivilités qu'elles craignent dans les endroits où elles ne sont pas reconnues. D'ailleurs, à la question : «Y a-t-il des endroits où vous ne vous rendez jamais ?», elles ont toutes répondu : «les impasses, *znêkî*», «les quartiers que je ne connais pas», «les places où il n'y a pas trop de monde».

La circulation aux mêmes endroits est un gage de sécurité pour les femmes : «*Tataouine c'est bien pour les femmes, il n'y a pas de violence, pas de problèmes...*». Une femme de 36 ans, qui résidait à Tunis et qui vit à Zarzis depuis 6 ans, estime aussi que Zarzis est plus sûre pour les femmes : «*Il n'y a pas de violence car on vit presque en famille. En présence de sa famille, devant sa tante, sa sœur, sa cousine, un garçon ne peut pas prononcer de gros mots, ici dans la rue c'est pareil, on est en famille*». Une institutrice, qui prend le minibus pour aller de MasjidIssâa à Sousse, le considère comme «rassurant car on se connaît tous». À Tunis, une femme de ménage vivant à la cité Ettadhamen se sent à l'aise dans les deux

rues qui se trouvent juste à côté de son foyer car c'est là qu'elle est connue. A quelques rues près, l'espace devient risqué et son attitude doit changer. Ce milieu «familier», parfois limité à deux ou trois rues bien précises, qui assure aux femmes une sécurité certaine et les rassure, revêt, pour elles, une dimension affective qui explique en partie l'ambivalence de leurs sentiments à son égard : à la fin des entretiens, quand on leur a demandé de se projeter dans d'autres villes ou d'autres sociétés, plusieurs femmes ont manifesté leur attachement à Tataouine, Zarzis, Kairouan, Oum Hénî, bref à leur lieu de résidence, même si elles dénoncent le conformisme et l'assujettissement de ces villes à des normes sociales entravant la liberté des femmes et consacrant l'inégalité et les stéréotypes liés au genre. Elles expliquent cet attachement simplement par le fait qu'elles sont «habituées» à ces lieux. Elles en maîtrisent les codes sociaux même si elles les trouvent injustes à l'égard des femmes.

En somme, nous pouvons avancer qu'il n'y a pas d'espace public homogène dans les représentations des femmes.

Il existe des espaces pluriels où elles peuvent se rendre sous conditions. Ceux-ci se divisent à leur tour en deux catégories : les espaces d'interconnaissance où elles sont identifiées et peuvent circuler plus ou moins sans crainte et les espaces anonymes où elles sont obligées de se rendre (administrations, dispensaires, hôpitaux, etc.). Les autres espaces seraient non accessibles pour elles d'autant plus qu'ils sont inconnus et qu'elles n'ont, de leur point de vue, aucune raison d'y aller. En somme, les femmes maintiennent un rapport fonctionnel et pragmatique conforme aux intérêts de la famille²³.

L'espace public est loin d'être, pour la majorité, un espace de réalisation de soi ou d'épanouissement pour les femmes. Dans leurs perceptions, la rue est représentée comme un espace de «danger», «mêlé», «souillé», «brouillé», «incertain», «non sécurisant», et «non rassurant»²⁴. Les schèmes de représentation des lieux

23. Selon A. Rouag-Djenidi, Les espaces publics «sont investis par les femmes dans la mesure où ils sont le support d'activités, commerciales ou autres, et non pas comme les hommes, le support de relations. Les femmes se contentent de passer dans la rue et ne s'y arrêtent que pour saluer quelqu'un ou pour acheter quelque chose : la rue garde pour elle un usage marchand, et dans une proportion moindre un rapport de sociabilité».

24. La «peur» engendrée par l'espace public a été palpable dès les débuts de l'entretien et c'est progressivement que nous avons tenté d'explorer ses ressorts et sa justification.

publics sont hiérarchisés selon la proximité par rapport au domicile. Plus on est proche du lieu de résidence et de l'entourage, moins on est visé par la violence et inversement : plus on s'éloigne des lieux de proximité et d'interconnaissance, plus on est exposé aux risques. Une deuxième constatation concerne le lien entre mobilité et liberté : plus on s'éloigne des lieux d'interconnaissance, moins on est contrôlé. L'anonymat garantit la neutralisation du contrôle familial et une émancipation provisoire par rapport à l'autorité du groupe. En revanche, il accentue les risques d'agression.

2. 1. 1. 5. *L'accès féminin à l'espace public : la reproduction de la violence symbolique*

«La domination exercée sur les filles relève davantage d'une dimension symbolique»²⁵. Les femmes enquêtées intériorisent l'idée qu'elles n'ont pas de place dans l'espace public au-delà des règles préétablies qui varient selon les caractéristiques des villes. Les normes sociales, qui agencent la présence féminine dans l'espace, obéissent à l'ordre communautaire. Ainsi, la femme ne peut pas sortir toute seule, elle ne sort pas la nuit. À Médenine, une enquêtée rêve de pouvoir sortir toute seule, sans être agressée ou étiquetée : «*J'aimerais bien marcher dans la rue toute en étant à l'aise, toute seule, j'aimerais bien marcher la nuit et seule, ..., je rêve d'aller au parc la nuit et seule...*». Pour répondre à la question pourquoi pas ? Elle affirme «*je ne peux pas...ils vont se demander ce qu'elle fait la nuit toute seule, c'est une sorte de mauvaise conduite*». Pour plusieurs enquêtées, un impératif demeure invariant : éviter de sortir la nuit et de traîner dans la rue sans objectif et sans destination claire et précise. Une jeune, âgée de 28 ans, étudiante aux Beaux-arts nous dit : «*Je sens que je ne suis pas comme les autres, je sors la nuit normalement, on me regarde bizarrement, (qu'est-ce qu'elle fait celle-là ici ?)*». Les autres évitent le passage devant les bars et les cafés traditionnels ou de quartier. Elles évitent également de franchir des endroits mal réputés comme quelques parcs, des hôtels, des cafés-bars (des espaces connus pour être fréquentés par des jeunes couples ou des hommes qui consomment de l'alcool, ou les filles «faciles» pour dire prostituées). Pour toutes ces femmes, il est impérieux de savoir respecter la conduite «au féminin». Au

25. GUIONNET Christine et NEVEU Erik, *Féminins/Masculins : Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 25.

Kef par exemple : «*c'est la honte, si une femme fume en public... si une femme ose fumer une cigarette dans un café... Tout le monde va la regarder y compris les filles de son âge*».

Les normes de conduite dans l'espace public renvoient à la construction sociale des identités féminines et masculines. Cette construction commence avec la socialisation primaire et dès la première enfance. Elle se constitue sur la différence entre les deux sexes avec l'apprentissage des traits féminins et des traits masculins. En effet : «Être homme ou femme est avant tout un «savoir être social»²⁶. L'appropriation de l'espace s'opère sur fond de rapports inégalitaires. À ce propos, E. Goffman précise : «Les hommes et les femmes sont «with-then-apart» (ensemble et séparés). Les qualités réciproques du masculin et du féminin se construisent sur des oppositions et des complémentarités symboliques»²⁷.

2. 1. 2. Représentation et vécu de la violence

Au cours des entretiens avec nos interlocuteurs et nos interlocutrices, nous ne nous sommes pas référés, en tant que chercheurs, à des définitions universelles ou préconstruites de la violence. Nous les avons questionnés sur leur propre perception de celle-ci. Nous avons donc privilégié la dimension subjective de la violence, au sens où l'entend le sociologue M. Wieviorka : «la dimension subjective de la violence dépend du point de vue, nécessairement relatif, de celui qui la subit, la décrit ou la représente» (2000).

Le seul type de violence pleinement reconnu est celui qui touche à l'intégrité corporelle de la femme, qu'elle soit de nature sexuelle ou physique. Il s'agit d'ailleurs des violences les plus redoutées par les femmes. Les autres types de violence apparaissent en filigrane dans leurs discours.

2. 1. 2. 1. Vécus de la violence

La totalité des enquêtées considèrent que toutes les formes de violence en général (aussi bien infligées aux femmes qu'aux hommes) ont augmenté depuis la Révolution. C'est un postulat de départ qui est revenu dans tous les entretiens.

26. GOFFMAN Erving, *L'arrangement des sexes*, Paris, Éditions La Dispute, 2002, p. 9.

27. Ibid.

Cependant, quand nous avons tenté de creuser cette perception avec elles, les réponses ont varié entre des exemples de cas de violences avérées dont elles ont été témoins directement ou indirectement et des cas dont elles auraient «entendu parler». Souvent, elles sont restées vagues affirmant ne plus se sentir en sécurité sans pour autant être en mesure de justifier les raisons de cette peur. Elles partagent la certitude que le nombre de vols, braquages, cambriolages, agressions physiques contre les hommes et les femmes, menaces dans les transports, etc., ont augmenté de façon considérable. Cette perception est davantage liée à des informations rapportées qu'à un vécu ou une perception réelle. La peur engendrée par l'impression d'insécurité grandissante de l'espace public, qu'elle s'étaye ou pas par des faits concrets, fonctionne comme un obstacle supplémentaire limitant la libre circulation des femmes et leurs facultés d'investissement des espaces communs. De ce point de vue, la peur participe d'une violence symbolique hiérarchisant les rapports de sexe dans l'espace public et cantonnant les femmes davantage dans les espaces privés. Selon nos observations, les médias jouent un rôle prépondérant dans l'amplification du sentiment d'insécurité. Les cas de violence relatés lors des entretiens proviennent des émissions télévisées, essentiellement l'émission intitulée «elmooussamahkarim» ou «andimanqollek». Cette situation confirme deux choses : d'une part, on ne parle pas des violences faites aux femmes en dehors du cadre «informel», dans un cadre amical, ou entre femmes. D'autre part, les femmes (la génération des mères) sont plutôt dans le déni de toute agression faite aux femmes. La Révolution semble avoir levé le voile sur ce tabou. Considérant ainsi que les médias participent de la transgression des normes sociales, des enquêtées ont déclaré : «*Tout est dévoilé dans les médias*», «*On ne peut plus regarder la télé en famille*», «*On ne savait rien de tout ça*», «*ma'âdichhichmawalaja'ra : c'est la honte*».

2. 1. 2. 2. Un contexte post-révolutionnaire marqué par l'exacerbation de la violence symbolique

Nous avons relevé également une certaine nostalgie de la dictature dont l'éclatement a liquéfié l'autorité de l'Etat et ses représentants dans l'imaginaire de nos interlocutrices. La phase actuelle que connaît la Tunisie est perçue comme une période creuse, vide de pouvoir pouvant favoriser éventuellement l'anarchie, la loi de la jungle ou du talion. La figure des policiers a été évoquée à maintes

reprises. Ces derniers ont perdu de leur réputation. Ils ne sont plus en mesure de protéger les femmes car l'un des avantages de l'Ancien régime, selon nos interlocutrices, c'est qu'il «pouvait faire respecter les femmes». Avant la Révolution, elles avaient l'impression que si elles étaient battues par leurs conjoints ou par un inconnu, les policiers pouvaient les dédommager et les protéger de l'agresseur. Maintenant, elles pensent ne plus être une priorité pour ces derniers, notamment à cause du terrorisme mais aussi en l'absence d'une figure fédératrice et paternaliste à la tête de l'Etat. «*Désormais, c'est chacun pour soi*», nous dit une enquêtée.

Il existe, également, une forme nouvelle de violence à caractère religieux à l'encontre des femmes depuis la Révolution, selon plusieurs interlocutrices. Une femme de ménage habitant la cité Ettadhamen dénonce un climat oppressant contre les femmes dont seraient responsables les partisans du mouvement salafiste. Cette violence symbolique, qui devient effective à travers le harcèlement des femmes, a pour dessein d'établir un ordre de hiérarchie sexuelle conforme à la Loi islamique, que les partisans de ce mouvement prétendent défendre. Cet ordre confine les femmes dans l'espace intérieur ou privé et insiste sur leur fonction reproductive au sein de la société et sur la nécessité pour elles de se conformer aux normes de pureté préconisées par l'idéologie fondamentaliste. Cette idéologie a commencé à gagner du terrain bien avant la Révolution (Sellami, 2014). Néanmoins, les partisans du mouvement ont pris de l'assurance depuis la Révolution et n'hésitent pas à demander aux femmes de se voiler intégralement, de mettre le *libàscharii*. Même au-delà du mouvement salafiste, notre interlocutrice habitant à la cité Ettadhamen, a l'impression que les hommes en général sont décomplexés depuis la Révolution et surtout depuis l'accès au pouvoir d'un parti islamiste, par rapport à certains sujets comme la polygamie qu'ils admettent vouloir restaurer ne serait-ce que pour «faire peur aux femmes». Des témoignages similaires de la part des femmes nous ont été apportés lors des focus groups réalisés à Menzel Bourguiba et des entretiens de Msaken, Kairouan, Le kef, etc. A Msaken, la place centrale, où se trouve la grande mosquée a été, à un moment, envahie par des femmes et des hommes d'obédience salafiste. Une étudiante en patrimoine dit, qu'à un moment donné, la place devait être évitée, si on voulait se prémunir du harcèlement

quant au port du voile. Ils l'incitaient aussi à assister à des *dourous* (leçons) dans les écoles coraniques afin d'«adoucir son cerveau». Les femmes sont ainsi sensibles aux nouvelles formes de violence morale et psychologique de «nature religieuse». Les jeunes femmes, en particulier constituent les victimes cibles de cette forme de violence. Au Kef, une enquêtée nous dit : *«certains chauffeurs de louage salafistes se permettent de te faire une leçon de morale sur ton habit.... en disant que ce n'est pas la tenue correcte pour une bonne musulmane...pour-tant je suis voilée». À Médenine «c'est surtout les hommes, qui se réclament de l'islam qui t'agressent, dans les transports en commun, surtout dans les voiture de «louage», ils refusent que tu t'assoies à leur côté, ils te demandent clairement de changer de place, et parfois ce sont eux qui changent de place». À Zarzis : «Les garçons qui se sont transformés en salafistes sont agressifs à l'égard des femmes, ils obligent leurs sœurs à porter le niqab et n'hésitent pas à faire des remarques par rapport à la tenue vestimentaire à des femmes inconnues». «On parle souvent, à Zarzis, des femmes qui partent en Syrie pour le djihad».*

Cependant, selon nos observations, les femmes résistent face aux fondamentalistes, particulièrement quand ceux-ci touchent à des lieux sacrés pour les femmes. En effet, l'un des affrontements majeurs, ayant eu lieu entre les femmes et ceux qui prétendent défendre l'islam originel, ont eu lieu au Kef, autour du sanctuaire de Sidi Boumakhlouf, à Msaken et aussi au sujet d'une zaouïa, à Kairouan.... Après la Révolution, il y a eu des pressions et des repréailles à l'encontre des femmes qui fréquentent ces endroits. Cependant, celles-ci ont défendu corps et âme leur droit de faire des *ziaras* (visites ritualisées de sanctuaires) car pour ces femmes, la ziara est parfois la seule sortie possible au cours de laquelle elles peuvent s'insérer dans la société, partager des moments de convivialité, évoquer aussi leurs problèmes et difficultés avec d'autres personnes sans subir la pression de la famille. À Kairouan, certaines jeunes femmes déclarent que dans les zaouïas, elles pouvaient rencontrer d'éventuels prétendants. Il y a un attachement affectif à ces espaces qui justifie la résistance des femmes face à la pression salafiste, et dans la plupart des cas qui nous ont été rapportés, les femmes ont obtenu gain de cause.

2. 1. 2. 3. Violences physiques et sexuelles

Par ailleurs, par rapport aux vécus des violences physiques ou sexuelles, rares sont les enquêtées déclarant avoir subi ces situations d'agression dans l'espace

public. Les scènes d'agressions physiques, dont elles ont été éventuellement témoins, sont souvent interprétées comme des scènes de violences conjugales se déroulant hors du foyer. Ce qui explique, entre autres, l'absence de réaction ou de solidarité de la part des enquêtées avec les femmes violentées devant elles. L'une d'elle, commissaire aux comptes habitant à Tunis, témoigne qu'elle a été réprimandée par la victime d'une agression, qui a eu lieu sous ses yeux, pour avoir frappé, par solidarité, le conjoint agresseur !!!

Cependant, certaines admettent avoir assisté à des scènes de violence à l'égard de femmes dans l'espace public, des scènes où il était évident que l'agresseur était méconnu de la victime, et pourtant elles disent ne pas être intervenues de peur d'être agressées à leur tour et parce que, encore une fois, après la Révolution, tout leur fait peur et personne n'est en mesure d'assurer leur sécurité, surtout quand elles ne se trouvent pas dans leur quartier. Tel est le cas d'une femme de 30 ans, cadre dans une association féministe qui regrette de ne pas être en mesure de s'interposer quand elle est témoin de violences à cause du contexte sécuritaire ébranlé par la Révolution. Néanmoins, l'analyse de leurs témoignages nous éclaire sur une raison sous-jacente justifiant leur refus d'intervenir. Parfois, elles peuvent estimer que la fille ou la femme est également responsable de ce qui lui arrive à cause de sa manière de s'habiller ou parce qu'elle parle avec les hommes. Par exemple, une femme de ménage de 45 ans a été témoin d'une scène où une jeune fille a été agressée dans un bus car elle avait des vêtements ajustés. Au moment où la victime prenait appui sur la main courante, son tee-shirt aurait «remonté et découvert un peu de son ventre». Un homme, qui se trouvait à côté d'elle, l'a sommée de changer de place car elle l'aurait «chauffé». Il l'aurait poussé et fait tomber par terre en raison de son refus de se soumettre à cette sommation, dans l'indifférence de ceux qui, dans le bus, étaient témoins de la scène. Malgré le sentiment de pitié qu'elle a dit avoir ressenti pour la fille après l'agression, l'enquêtée a déclaré que la jeune fille l'avait quand-même bien cherché car c'était un homme et il ne fallait pas répondre aux hommes. Quand on lui a demandé si elle attribuait l'agression dont avait été victime cette fille à la manière dont elle était habillée, l'enquêtée a davantage mis l'accent sur l'entêtement de la jeune fille à refuser l'injonction de l'homme : «elle n'a pas évité les problèmes quand

l'homme «chauffé» lui a demandé de s'éloigner de lui et elle lui a répondu» a-t-elle dit avant de renchérir : «Elle l'a insulté en lui disant que ce n'était pas son problème si ça l'avait chauffé». La femme qui «répond aux hommes» mérite de faire l'objet de violences. Cette idée est revenue plus ou moins explicitement dans les différents entretiens réalisés avec les femmes. Une femme de 63 ans, habitant à Djerba a relaté un cas d'agression sexuelle contre deux filles de son quartier en les fustigeant pour avoir osé porté plainte au commissariat. Le principal tort de ces filles, c'est qu'elles ne sont pas originaires du quartier de «Houmet Essouk» et qu'elles travaillent dans un hôtel. D'ailleurs, selon plusieurs témoignages, les jeunes femmes travaillant dans le secteur touristique sont stigmatisées chez les habitants des zones côtières. Les filles ont été poursuivies jusqu'à chez elles par un homme qui est originaire de Houmet Essouk. Parce qu'elles ont refusé de le laisser entrer chez elles, il les aurait agressées. Il a été soutenu par tout le quartier selon notre interlocutrice, Sa version des faits, selon laquelle ce serait ces filles qui lui auraient proposé leurs faveurs sexuelles puis auraient changé d'avis, n'a pas été contestée par ses voisins : *«Un homme ne ment jamais, ce n'est pas dans sa nature»* a déclaré l'enquêtée. Les filles, elles, suite à la plainte déposée à la police, ont subi des pressions pour quitter le quartier car *«nous, nous ne voulons pas de ça chez nous»* a ajouté notre témoin. Un autre exemple illustre la justification de la violence à l'encontre des femmes qui ne respectent pas les règles sociales dominantes. Une enquêtée, de la même région, a été témoin d'une agression physique contre une femme : *«À deux heures du matin, j'entendais les cris venus du côté de ma chambre, c'était un appel au secours d'une femme, j'ai ouvert discrètement, il y avait un homme qui tabassait une femme avec toutes ses forces, lorsqu'elle a essayé de prendre la fuite, il l'a attrapée... J'allais demander à mon mari de la secourir, mais j'ai compris tout de suite en voyant sa tenue et son état qu'elle avait été avec son agresseur dans le bar... Je ne pense pas qu'elle ne lui ait rien fait... Va savoir... sinon, que fait une femme respectueuse des codes moraux à cette heure-là avec un homme ? Du coup, j'ai fermé ma fenêtre en faisant semblant de ne rien voir et de ne rien entendre»*.

Aussi, la femme qui réagit ou qui porte plainte, est-elle parfois suspecte selon les enquêtées, elle peut même être coupable. Les réactions idéales des femmes, en cas de risque d'agression physique ou sexuelle imminente selon certaines, serait

de réagir «comme des femmes», c'est-à-dire avec «douceur» et «diplomatie» en évitant de faire trop de bruit. Par exemple, une commerçante de 38 ans habitant à MasjidIssâ (à côté de Msaken) nous a raconté comment elle avait échappé avec «douceur et intelligence» à une agression sexuelle de la part d'un taxi qui aurait voulu la détourner de sa destination et avait changé de trajectoire car elle «l'aurait chauffé». Tout en évitant de l'offusquer, elle a essayé de le convaincre de ne pas «précipiter les choses», de «prendre le temps de la connaître davantage» jusqu'à ce qu'il arrête la voiture et qu'elle prenne la fuite. D'autres, en revanche, ont affirmé, qu'en cas d'agression physique ou sexuelle éventuelle, elles crieraient en dernier recours, demanderaient de l'aide pour dissuader l'agresseur. Une autre jeune femme, nous a parlé d'une tentative de d'enlèvement, pas loin de chez elle, dans la périphérie de la ville de Djerba. Lorsqu'elle était sur la route, cherchant un taxi collectif pour aller au travail, une voiture immatriculée en Lybie, faisait le va-et-vient. La jeune femme faisait semblant de ne pas l'avoir remarquée. Quand le véhicule s'est arrêté, l'enquêtée a compris qu'un groupe de quatre hommes voulaient la kidnapper et la violer. Effrayée par les bombes à gaz qu'ils avaient dans les mains, elle a pris la fuite, en criant : *«Je ne savais pas comment j'avais pu courir aussi vite et sauter à une hauteur d'un mètre presque pour demander secours à l'un de mes parents... La voiture a disparu...»* Et elle a ajouté : *«Je n'ai jamais eu peur comme ce jour-là... Heureusement que tout le monde connaît bien ma bonne conduite et sait que je n'ai rien à me reprocher».*

La seule enquêtée qui dit être prête à répondre en cas d'agression, est une femme divorcée de 38 ans qui suit des cours de boxe depuis plusieurs années. Elle a décidé de prendre ces cours à la suite d'une expérience de violences conjugales. Depuis, elle ne se sent plus en sécurité et dit ne compter que sur elle-même pour assurer sa propre sécurité et celle de sa fille. **Pour toutes les autres enquêtées, les personnes les plus à même de porter secours aux femmes, en cas d'agression physique ou sexuelle, seraient les autres hommes : frères, maris, cousins, pères ou voisins de quartier par ordre de priorité.**

2. 1. 2. 4. Violence économique

Des cas de violence économique ont été révélés et déplorés par les femmes. Une ouvrière journalière du secteur agricole à Oum Hénî (près de Menzel Bourguiba)

témoigne d'une situation inégale à plusieurs niveaux. D'abord, elle assure que les tâches accomplies par les femmes seraient plus pénibles et plus répétitives que celles accomplies par les hommes : les femmes cueillent, les hommes s'occupent des serres. Et pourtant, ceux-ci sont mieux payés que les femmes. Ensuite, les hommes, selon elle, peuvent travailler de manière plus continue et régulière car les femmes sont obligées de s'absenter quand l'un des enfants est malade, ou quand un membre de la famille (même la belle-mère) est malade et qu'il faut l'accompagner au dispensaire ou à l'hôpital. En tout état de cause, c'est aux femmes qu'incombe la double responsabilité du travail (pour améliorer les ressources de la famille) et du foyer. Cette situation engendre une pression supplémentaire qui n'est pas perçue comme une violence mais comme une contrainte « naturelle » avec laquelle il faut composer. D'autres cas de violence économique ont été toutefois présentés comme tels, comme ces exemples, choisis par une femme commissaire aux comptes, qui regrette l'absence des femmes dans les postes clés, les « hésitations » des clients à confier certaines missions d'audit importantes aux femmes. Un cas significatif a été rapporté par une doctorante aux Beaux-arts habitant au Kef. Cette jeune femme assure des missions de consulting auprès d'entreprises pour lesquelles elle réalise des logos. Sollicitée par le gouvernorat du Kef, elle a tout de suite fait confiance au directeur administratif et a travaillé sur le logo sans signer de contrat. Le fonctionnaire lui a demandé des ajouts, des suppressions, des améliorations mais une fois le logo terminé, il n'a pas voulu la payer. Malgré son insistance à réclamer son dû, il a continué à l'ignorer. En même temps, un jeune homme qu'elle connaît a été sollicité par le même directeur afin de jouer le rôle du clown lors de la fête de l'enfance, il a été payé tout de suite après sa prestation. Elle dit s'être battue sans suite pour obtenir son chèque, elle s'est résignée ensuite à faire appel à son père pour être payée. Celui-ci était directeur d'une école primaire au Kef, une école où le directeur en question avait scolarisé ses enfants. C'est ainsi qu'elle a pu enfin toucher ses honoraires. Le problème a donc été réglé entre « hommes ».

Une jeune diplômée de la région du Kef nous a relaté les conditions de travail des ouvrières dans le secteur agricole et son expérience professionnelle dans une usine. Avec beaucoup d'émotion, elle s'est exprimée sur l'injustice et la servitude des femmes nécessiteuses, sur les violences qu'elle a subies elle-même : *« J'ai quitté mon lieu de travail à 4 heures et demie du matin, après une dispute avec*

mon chef hiérarchique qui n'arrêtait pas de me harceler pour le travail, il m'a crié dessus et m'a dit de gros mots.... Je n'ai pas réagi, ne lui ai pas répondu. Mais j'ai décidé de partir tout de suite. J'ai quitté son bureau à cette heure-là en lui disant qu'il devait assumer ses responsabilités, si jamais il m'arrivait malheur... Les conditions de travail des femmes, qui sont de vraies victimes de la ségrégation, de l'injustice, sont catastrophiques, (vestiaires exigus et inappropriés, climatisation inexistante, etc.). Elles sont traitées comme des bêtes, moins payées que les hommes. J'ai voulu filmer ça et le passer aux médias, mais un ami à moi, qui était complice, m'a conseillé de renoncer à l'idée car elles vont être toutes exclues... Les femmes ne disent rien et acceptent de travailler dans des conditions minables parce qu'elles n'ont pas le choix...».

Quant aux autres formes de violence : verbale et symbolique, c'est à la femme de les affronter et de les prendre en charge, selon nos interlocutrices, essentiellement en adoptant le silence et l'effacement de soi dans l'espace public. Mais d'abord, il faut s'arrêter sur leur définition de la violence qui est loin d'être univoque ou claire.

2. 1. 2. 5. La violence, une notion floue

Dans la plupart des entretiens, un décalage patent est apparu entre une définition théorique formelle, consensuelle et normative de la violence d'une part, et les perceptions subjectives de celles-ci d'autre part. En effet, à la question : «qu'est-ce que la violence pour vous ?», les femmes interrogées ont presque toutes répondu que la violence incluait la violence physique, le harcèlement sexuel, les regards, la violence verbale, etc... Comme si elles reprenaient à leur compte les définitions usuelles de la violence entendues dans les médias ou ailleurs. En revanche, à d'autres moments des entretiens, les enquêtées ont rendu compte de leurs perceptions singulières et variables de la violence. Ces entretiens ont permis de répertorier trois catégories de femmes en fonction de leur approche particulière de la violence :

- Celles qui limitent la violence aux cas extrêmes comme l'assassinat de la femme par le mari : cas d'une femme vivant dans un milieu rural, d'une femme au foyer de plus de soixante ans vivant à Djerba, etc...
- Celles pour qui la violence se limite à la violence physique et aux agressions sexuelles : la majorité des enquêtées se rangent dans cette catégorie. Bien qu'elles admettent que la violence peut revêtir de multiples formes,

la plupart des femmes interrogées, semblent préoccupées davantage par la violence physique (généralement imaginée comme provenant du conjoint de la victime) et les agressions sexuelles pouvant arriver en dehors de l'espace privé, dans des endroits peu fréquentés comme les impasses (znéqui) ou les quartiers qu'elles ne connaissent pas. La violence, dans leur imaginaire, semble donc commandée par ces deux grands archétypes.

- Une minorité d'enquêtées pour qui la violence est aussi économique et symbolique. Cette perception est apparue surtout chez les femmes ayant un niveau d'instruction élevé. Deux enquêtées, en particulier, ont évoqué les différents types de violence et leurs vécus. Celles-ci ont bénéficié de formations autour de ce thème.

Par conséquent, le rapport aux violences fondées sur le genre chez nos enquêtées est teinté d'ambivalence. D'une part, elles déplorent l'augmentation de la violence en général dans les espaces publics, y compris les violences faites aux femmes telles qu'elles les ont définies (meurtres, agressions sexuelles, violences physiques (*dazzen*))... D'autre part, elles estiment y être peu exposées. C'est quand on les invite à réfléchir de manière plus approfondie qu'elles commencent à inclure d'autres formes de violences. Elles prennent conscience en même temps à quel point elles les affectent et exercent une pression permanente sur elles quand elles sortent de chez elles. Ainsi, la violence verbale est assimilée, chez elles, à la violence sexuelle, comme par exemple cette étudiante en doctorat qui déplore «*elklemzayed*», littéralement les propos jugés «obscènes» et comportant généralement des allusions à l'organe sexuel masculin : «*Parfois, quand on passe dans la rue, on les entend parler à voix haute de cette chose (leur organe) comme s'ils étaient obligés de le dire juste devant nous, et pourquoi ils le disent ? Entre un mot et un autre, ils le disent...*». Les mêmes constats ont été faits à Kairouan, Tunis et Msaken... Ces propos à forte connotation sexuelle ont été désignés explicitement comme «dérangeants». Cependant, le «*tbaznis*», soit le fait d'aborder et de solliciter les femmes ou la «*dragage*» dans l'espace public n'a pas été considéré par les enquêtées comme relevant de la violence : «*elkle-médhekaaâdi*» nous ont déclaré la plupart des interlocutrices. Donc, il s'agit de propos normalisés, habituels qui peuvent «déranger» quand il y a une insistance

ou quand ils suscitent la peur d'être suivies. La limite de tolérance se situerait donc là. Quand les hommes risquent de passer du *klem* (discours) aux actes, là il s'agit de violence pour elles. En dehors de ces cas particuliers, la drague est représentée comme une composante «normale» et presque logique du comportement dans les espaces publics, qu'il faut néanmoins ignorer au risque de s'attirer des ennuis. Seules les femmes aux «comportements douteux» répondent à la drague. Plusieurs enquêtées sont allées plus loin en affirmant, à l'instar d'une femme au foyer de Djerba, que «*les hommes dans la rue sont comme les chiens et il faut les laisser aboyer*».

2. 1. 2. 6. Stratégies d'évitement de la violence fondée sur le genre dans les espaces publics

Avant de résumer les stratégies d'évitement des VFG, il faut rappeler que les enquêtées perçoivent la violence subie par les femmes davantage comme l'une des «conséquences logiques de la présence des femmes dans l'espace public» que comme l'ensemble des comportements violents fondés sur une discrimination à leur encontre. Celle-ci est, en effet, intériorisée, domestiquée par les femmes et parfois même légitimée car plusieurs de nos interlocutrices considèrent que les femmes «s'attirent elles-mêmes les problèmes dans l'espace public» (*yjibouhalarwehom*), et sont donc responsables de la violence qu'on pourrait leur infliger. Ces femmes qui ne respectent pas les stratégies consensuelles et implicites d'évitement dans l'espace public ne méritent pas d'être soutenues, si elles se trouvent victimes de violences. Les stratégies de passage dans l'espace public se cristallisent autour de deux instances : le corps et l'attitude. C'est ce qu'E. Goffman appelle la ritualisation sociale, ou la standardisation du comportement corporel et vocal par la socialisation. Des normes corporelles et comportementales genrées en découlent et se divisent à leur tour en deux :

- Des normes vestimentaires : du Nord au Sud du pays, les témoignages ont été unanimes sur la manière dont les femmes doivent s'habiller pour sortir, vaquer à leurs occupations. Les vêtements serrés pouvant laisser entrevoir ou imaginer les formes du corps féminin sont proscrits. Les tenues doivent être plutôt amples de préférence, surtout au niveau de la poitrine, des aisselles, et de la partie postérieure du corps. Les jambes et le ventre

doivent être couverts également. Bien que plus de la moitié de nos enquêtées déclarent sortir voilées de chez elles (concordance avec l'enquête quantitative selon laquelle **76,6%** des femmes mettent quelque chose sur la tête avant de sortir), aucune interlocutrice ne nous a confirmé que le port du voile était obligatoire pour traverser l'espace public. Il s'agit d'une «préférence» pour la plupart des femmes. En revanche, l'accent a été mis davantage sur l'impératif de cacher les parties du corps mentionnées plus haut plutôt que la tête ou les cheveux. Une institutrice voilée, vivant dans une zone rurale à côté de Msaken et mère d'une jeune fille de 18 ans, nous a confié qu'elle refusait d'exiger de sa fille qu'elle mette le voile. En revanche, elle le lui conseille fortement, lui dit que cela lui ferait plaisir qu'elle se voile car c'est «mieux pour les filles». Elle lui interdit de se baigner en maillot de bain car «*elle a des cuisses bien en relief*», ne veut pas qu'elle mette des jeans moulants car ce «*n'est pas beau quand on voit l'entre-jambe d'une fille, ça ne se fait pas*» et elle ajoute : «*je veux qu'elle ait toujours des manches tombantes, c'est-à-dire des demi-manches, je veux que ses aisselles soient couvertes, sa poitrine aussi et je ne veux pas qu'elle soit mffasla (mise en relief) surtout d'en face, je la veux couverte*». C'est ainsi que se transmettent les normes vestimentaires féminines, davantage au négatif, par l'apprentissage de «ce qui ne se fait pas», de «ce qui n'est pas beau ou possible pour une femme». Nous n'avons pas ressenti au bout de cette enquête de terrain des pressions explicites émanant des femmes à l'encontre d'autres femmes afin de mettre le voile. En revanche, les femmes et, en particulier, les mères transmettent aux jeunes filles des codes vestimentaires précis, stricts et contraignants visant à effacer les marques de féminité du corps (la poitrine, les cuisses, le bas du dos, etc...). Une mère au foyer de 63 ans, habitant à Jerba dit avoir transmis à ses filles les règles vestimentaires pour sortir : «*des vêtements longs et qui couvrent (mastoura)*» sans les obliger à se voiler. Pourtant, la même femme déclare être sortie quand elle était plus jeune (dans les années 70) avec des jupes courtes, des pantalons moulants, les cheveux lâchés et coiffés. Mais, maintenant, elle estime que «*ce n'est plus possible pour les filles de sortir comme ça*» parce que «*tout a changé*». Elle estime que l'espace public

est de plus en plus souillé et qu'il y a de moins en moins de respect. Les femmes doivent alors fournir plus d'efforts pour se préserver. Le constat de cette femme est redondant dans plusieurs discours recueillis. Il y a une impression générale partagée de la dégradation des valeurs et des règles de vie en commun. Les femmes sont les premières à en faire les frais et se trouvent frappées de plein fouet par cette dégradation des règles de vie en commun en ce qu'elle limite leur liberté de circulation et de mouvement dans l'espace public. Ces normes vestimentaires concernent la «rue en général» et varient toutefois selon l'espace. Par exemple, une femme cadre de Tunis dit s'habiller plus librement quand elle va à la plage, au restaurant ou dans les zones côtières en été. Mais quand elle se rend au centre-ville de Tunis, au travail ou dans les administrations, elle adopte le même code vestimentaire préconisé par toutes les autres enquêtées sur le territoire, des vêtements amples comme un tailleur qui ne laisse pas trop voir les formes. Un autre facteur déterminant a été évoqué aussi par les femmes, c'est le fait de se déplacer en véhicule privé ou dans les moyens de transport en commun. Celles qui sont motorisées déclarent se sentir plus à l'aise car la voiture constitue une sorte de coquille protectrice pour elles dans l'espace public. Une femme cadre associative à Kairouan était motorisée puis a été obligée de vendre sa voiture. Depuis, elle a mis le voile et dit ne plus se sentir en sécurité dans l'espace public là où avant elle était «coquette», sortait les cheveux lâchés et coiffés, était tout le temps en jeans et mettait parfois des jupes courtes. L'inégalité socio-économique se ressent dans les postures des femmes possédant des véhicules et celles qui sont obligées d'emprunter les transports en commun pour se déplacer et plus exposés, par là même, aux incivilités. Les femmes, qui se déplacent en voiture, sont conscientes de cette liberté particulière mais elles rapportent, malgré ce privilège, des cas fréquents de violence verbale et symbolique quand elles conduisent. Des conducteurs peuvent les insulter, les humilier car «elles sont femmes», «ne savent pas conduire»... on leur vole aussi aisément la priorité, les bouscule et, comble de l'absurde et de l'iniquité, elles risquent d'être poursuivies si elles venaient à réagir. Une institutrice, qui partage son véhicule avec son mari, déclare renoncer à conduire et préfère confier

cette tâche à son mari à l'occasion de leurs sorties car elle a subi toutes sortes de violences au volant, émanant particulièrement des chauffeurs de voitures de louage et de «transport rural».

- Des normes comportementales : même si toutes les interlocutrices ont pointé l'importance des normes vestimentaires, celles-ci sont apparues toutefois secondaires par rapport aux normes liées à l'attitude que devrait adopter les femmes au sein de l'espace public. Celle-ci se résume de la sorte : «la femme doit éviter de répondre» (*matjawebch*) et apprendre à «ignorer». Tous les témoignages recueillis insistent sur l'importance du silence, condition sine qua non pour que la femme soit respectée dans l'espace public : *«la femme ne doit pas répondre, elle doit ignorer, ne pas parler. Si quelqu'un lui réclame sa place dans le bus, elle doit se lever et la lui laisser, car ce n'est pas bien de répondre, il n'y aura plus de respect (...) La femme ne peut pas se permettre de parler comme un homme(...) S'il faut répondre, elle doit essayer plutôt de lui dire : je suis comme ta sœur, tu n'as pas honte ? Des choses comme ça mais ne pas parler comme un homme»* (institutrice MasjedIssâ). Ce silence, que les normes imposent aux femmes dans de pareilles circonstances, apparaît en filigrane comme la contrepartie de leur présence dans l'espace public. Ce constat vaut aussi pour l'obligation de changer parfois de trajectoire pour ne pas passer devant les cafés fréquentés par les hommes, considérée par plusieurs enquêtées comme une contrainte nécessaire. Au Kef, par exemple, des jeunes filles interrogées déclarent changer de trajectoire pour éviter de rencontrer des hommes qui ont bu (en raison de la présence de bars au centre-ville, des bars fréquentés uniquement par les hommes). Une femme de ménage habitant à la cité Ettadhamen à Tunis ne réclame pas qu'on lui rende sa place dans le bus ou le minibus de transport rural si un homme qu'elle ne «connaît pas» la lui confisque. Elle ne réagit que face à des personnes connues de leur quartier. Dans la rue, quand elle entend des propos obscènes, propos portant parfois atteinte à sa personne, elle dit ne jamais répondre ou discuter même si elle admet que l'agression peut lui faire mal. Comme toutes les interlocutrices, elle partage la conviction qu'en cas de réponse, elle risque «d'aggraver la situation» et d'attiser la violence des propos, voire d'entraîner des violences physiques. Elle pense donc que seul le silence peut la protéger et détourner l'attention des hommes qui la harcèlent. De manière générale, la parole féminine est confisquée dans l'espace public et parfois même dans

l'espace privé comme à Zarzis où les femmes nous ont affirmé qu'il était mal vu de polémiquer avec les hommes en famille car il faut «les laisser tranquilles».

Ainsi, l'interaction en face à face, comme performance théâtrale²⁸ entre un homme et une femme révèle des positions différentielles des deux sexes: l'homme est présent par une visibilité active dans les gestes (mouvements) et la parole. Quant à la femme, elle est présente sur la même scène, par son effacement, son silence et une gestuelle limitée. La régulation de l'ordre social, de la sorte, impose à la femme de se «taire», en toutes circonstances et même en cas de violence subie. C'est ce qui apparaît dans les témoignages de nos interlocutrices.

2. 1. 2. 7. Rapport ambivalent à la violence de manière générale

Pour la plupart des enquêtées, la violence fondée sur le genre, bien que réelle et compromettante pour les femmes, peut parfois être justifiée. Celles qui ne respectent pas les normes de conduite et les normes vestimentaires de la femme «respectable» (elmohtarma) deviennent ainsi responsables de la violence qu'on pourrait leur infliger. L'expression «yjibouhalarwehom» : «elles le cherchent» a été utilisée plus d'une fois. La responsabilité des hommes est limitée dans le sens où, quand ils se trouvent face à une femme qui ne se conforme pas aux règles de conduite implicites, il est «compréhensible» qu'ils la suivent, l'agressent ou la draguent, comme s'ils devaient lui rappeler les limites qu'elle a franchies et la rappeler à l'ordre. C'est aux femmes qu'il incombe de dompter le regard des autres et de respecter le silence, celui du corps qui doit se mouvoir aussi discrètement possible et aussi celui de la voix qui doit se taire. **Dans ce sens, la gestion de la violence fondée sur le genre relève du gouvernement de soi pour les femmes, au sens de M. Foucault (1984).**

28. On fait référence à E. Goffman, et la définition de J. Butler, pour qui «l'idée que le genre est performatif, a été conçue pour montrer que ce que nous voyons dans le genre comme une essence intérieure est fabriqué à travers une série ininterrompue d'actes, que cette essence est posée en tant que telle dans et par la stylisation genrée du corps. De cette, façon, il devient possible de montrer que ce que nous pensons être une propriété «interne» à nous-mêmes doit être mis sur le compte de ce que nous entendons et produisons à travers certains actes corporels, qu'elle pourrait même être, en poussant l'idée à l'extrême, un effet hallucinatoire de gestes naturalisés». 2005, p. 36.

La violence – mise à part celle de nature sexuelle – n'est pas uniquement justifiée au nom de la transgression par les femmes des règles de conduite dans l'espace public qu'elles sont tenues de respecter, elle est aussi parfois perçue comme une «nécessité» ou comme un mal nécessaire. Une femme ouvrière agricole déplore au début de l'entretien le fait que les hommes soient mieux payés qu'elle. Puis, à d'autres moments, elle affirme qu'il est important qu'ils le soient car ce privilège a l'avantage de «les motiver pour travailler». Les salaires n'étant pas assez alléchants, ils ne justifient pas, pour elle, «*qu'un homme se lève le matin tôt pour aller travailler*». Les femmes, quant à elles, acceptent des salaires bas car «*elles sont obligées de travailler pour nourrir la famille quand il n'y a plus rien*». La violence économique est alors justifiée au nom de l'engagement de type sacrificiel qui caractérise davantage les femmes que les hommes. Le travail de la femme, en général, est apparu dans les témoignages comme une «nécessité» imposée par la cherté de la vie contemporaine. Pour plusieurs, il serait préférable pour les femmes de rester au foyer car ce choix leur permettrait de privilégier leurs enfants et leurs maris et les préserve de la violence de l'espace public en général : «moins de problèmes» ...est la formule qui résume, dans leur propos, l'avantage pour une femme de rester au foyer. L'inégalité n'est pas pensée, elle est intériorisée et définit les contours des statuts de l'homme et de la femme en société. D'une certaine manière, elle assure l'autorité des hommes sur les femmes. Cette autorité fait partie intégrante des représentations sociales et assure une certaine stabilité au groupe de référence, au même titre que la violence exercée sur les enfants. Une femme cadre dans une association féministe à Kairouan raconte une expérience de violence subie au lycée qui l'a marquée et profondément humiliée. Un enseignant l'aurait giflée juste parce qu'elle n'avait pas tourné la bonne page. Puis, elle affirme qu'elle soutient néanmoins l'usage de la violence contre les enfants à l'école car «*il faut imposer des limites aux enfants et l'enseignant doit avoir de l'autorité et un ascendant... Je m'oppose au recours aux coups sur le visage ou sur la tête mais je refuse pas l'emploi d'autres types de châtiments corporels comme la bastonnade sur les mains*».

Cette violence intériorisée, codifiée, dont certaines formes sont acceptées et légitimées par les femmes, prend son ancrage également dans le sentiment de peur permanent qui lui est intrinsèque. En effet, la quasi-totalité des femmes interrogées nous ont fait part du sentiment d'angoisse suscité par la rue et les espaces publics en général, et particulièrement, les parcs, les quartiers inconnus, les espa-

ces fréquentés surtout par les hommes comme les alentours des cafés, etc. Cette peur est aussi liée au contexte post-révolutionnaire caractérisé, pour l'ensemble des enquêtées, par la déliquescence de l'autorité de l'Etat, l'insécurité, l'augmentation des risques de braquages, de vols, etc. Dans ce contexte général détérioré, les femmes craignent de surcroît une augmentation des violences fondées sur le genre pouvant les toucher, essentiellement les violences sexuelles. Cette peur se transmet de mère en fille. Les mères de famille interrogées disent ne pas hésiter à «faire peur» à leurs filles pour s'assurer qu'elles ne prendront pas de risques inutiles. Une institutrice de MasjedIssâ qui dit n'avoir aucune emprise sur son fils de 16 ans, admet «regarder de près» tout ce que peut faire sa fille de 18 ans et préfère toujours l'accompagner quand celle-ci veut sortir. Une fois, elle a accepté que sa fille aille se promener seule à Sousse sur la corniche. Elle dit avoir passé un après-midi désagréable à l'attendre et l'avoir appelé toutes les dix minutes sur son portable. La mère dit avoir ressenti de la satisfaction au retour de sa fille quand celle-ci lui a avoué aussi avoir eu «très peur» et, exprimé, en conséquence, son désir de ne plus sortir toute seule. Aussi la peur est-elle transmise de mère en fille dans le but de la limiter la liberté de mouvement des femmes dans l'espace public parce qu'elle constitue une entrave à cette liberté et qu'elle est justifiée de surcroît par la possibilité d'être victime de violence. **La peur fonctionne alors comme un levier de l'inégalité de mouvement dans l'espace public entre hommes et femmes. Elle devient, de la même manière, le pivot de la violence symbolique intériorisée et normalisée par les femmes.**

Enfin, il est important de souligner que pour la plupart des enquêtées, la violence n'est «légitime» que lorsqu'elle émane des hommes. Quand les femmes sont auteures de violence, elles sont doublement stigmatisées. Comme l'écrit F. Héritier : «La violence des femmes est, contrairement à la violence masculine légitime (maintien de l'ordre domestique ou extérieur, guerre, etc.), l'expression aboutie du caractère animal et quasi déshumanisé de leur nature si elle n'était maîtrisée par l'action masculine. (...) La violence féminine, non légitime, est au sens propre du mot bestiale» (1999). Interrogées sur leur représentation des femmes qui réagissent quand elles sont agressées, plusieurs enquêtées ont répondu qu'il valait mieux, dans ces cas, recourir à l'aide d'autres hommes car «*les hommes ne prennent en considération que les avis d'autres hommes*» (femme de ménage, cité

Ettadhamen). Si la femme doit répondre à l'agression, il vaudrait mieux qu'elle le fasse en respectant les codes sociaux de la féminité, c'est-à-dire «doucement». La réponse la plus efficace, selon elles, serait de culpabiliser l'agresseur en lui rappelant que sa sœur ou sa mère pourraient se trouver, elles aussi, dans la situation peu enviable de victimes de la violence, comme si la seule manière d'obtenir de l'empathie de la part d'un homme était de recourir à cette image immaculée qui présente la sœur ou la mère intouchables par définition, comme des victimes potentielles de cette violence. En revanche, si la femme prend elle-même part à la violence, prérogative des hommes dans les us et coutumes en vigueur, elle usurpera un rôle masculin et prendra le risque de se retrouver seule contre tous. Peu importe qu'elle ait été agressée ou pas, elle devient d'emblée coupable. La violence, quand elle émane des femmes, est insoutenable. Une institutrice d'une quarantaine d'années affirme : *«Quand je vois des femmes protester dans un hôpital ou autre parce qu'on leur a piqué leur place, ça me choque(...) Quand elle pousse ou elle veut prendre une place, elle le cherche (tlezrouha)»*. Aussi, rapporte-t-elle cette anecdote : *«Une fois l'un de mes collègues instituteurs a été humilié par des parents, ça m'a choquée. Y en a qui ont enguelé notre directeur, ça ne se fait pas, quand les femmes manquent de respect aux hommes, ça ne se fait pas...»*. Quand nous avons essayé de comprendre en quoi cette image «d'homme humilié» lui était plus insupportable que celle d'une femme humiliée, elle a répondu : *«la femme doit être fine, qu'elle insulte sa collègue femme ce n'est déjà pas bien mais alors là si elle s'en prend à un homme c'est pire. Nous sommes une société orientale, la place de l'homme est sacrée»*.

La réalité sociale de l'espace public reproduit, d'une manière «fidèle», le rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes, entre un statut supérieur et un statut inférieur ou subalterne. La société se structure et s'exprime à travers les représentations sociales de l'identité masculine et féminine et à travers les rôles qu'elle assigne aux hommes (dominants, propriétaires, actifs, virils, de tempérament agressif) et aux femmes (soumises, non-propriétaires, passives, féminines, de tempérament docile) dans leur interaction sociale. La violence dans toutes ses formes, n'est qu'une expression de la domination masculine, vécue par les femmes dans le silence et l'évitement dans les meilleurs des cas. La violence est perçue comme

un trait de caractère masculin. Cet attribut social constitue l'essence de la performance de la masculinité et révèle la double facette de l'homme dans les manifestations de sa masculinité : il est auteur de violence face à des femmes «inconnues», et protecteur vis-à-vis de celles qui lui sont liées par alliance, par la parenté ou par lien de voisinage ou d'amitié.

2. 2. Synthèse de l'enquête qualitative avec les hommes

2. 2. 1. Rapport à l'espace public

De manière générale, les hommes interrogés déclarent a priori se sentir plutôt à l'aise dans l'espace public. La première impression, qui se dégage de ses entretiens, est que l'espace public suscite moins de crainte chez les hommes que chez les femmes. Ils ne se sentent pas dépaysés dans l'espace public où ils ont pris l'habitude de circuler partout et librement et de passer autant de temps qu'ils le souhaitent en dehors des heures de travail et des moments réservés aux courses spécifiques. Néanmoins, ils rejoignent les femmes dans leur perception d'un espace public détérioré, surtout depuis la Révolution, particulièrement sur le plan éthique des comportements vis-à-vis d'autrui et du langage. Le *klémzeyed*, qui signifie littéralement un langage impur, pollue davantage, selon eux, l'espace public et le rend désagréable. Ils disent éviter de sortir en famille ou avec leurs parents pour ne pas avoir à écouter ces propos qui souillent leur rapport à l'espace et gâchent les sorties familiales. Selon un instituteur de 31 ans habitant à Kairouan : «*Le problème de la Tunisie c'est le klém, partout il y a du klém, du klém qui ne se dit pas et qu'on entend dans le souk des femmes, devant les enfants, les hommes âgés, les pères, les frères...*». Des témoignages similaires ont été recueillis à Msaken, à MasjedIssâ, au Kef et à Tunis. «*Tu ne te sens plus tranquille dans un café avec tout le klémzeyed*» (ouvrier, 21 ans, MasjedIssâ).

La montée de l'incivisme ainsi que la dégradation de l'environnement, où la saleté a pris le dessus dans les rues et les plages, ont été citées également et à maintes reprises comme un facteur des sorties devenues souvent pénibles. Un homme marié depuis 6 ans et vivant à Kairouan dit être sorti seulement 5 ou 6 fois à pied avec sa femme dans la ville à cause du manque de civisme. A l'image des femmes disposant de véhicules, les hommes circulant en voiture sont un peu avantagés par rapport à ceux qui se déplacent, la voiture fonctionnant toujours

comme une coquille protectrice et un moyen de s'évader de l'environnement proche. Même si les incivilités sur la route sont fréquentes selon nos interlocuteurs, la voiture offre au moins la possibilité de contourner le contact direct avec la rue. Ceux qui disposent de moyens financiers déclarent préférer sortir avec leurs femmes à l'étranger ou en week-end dans un hôtel en Tunisie dans les zones côtières car ils n'arrivent pas à se sentir à l'aise en couple dans leur environnement proche. L'enseignant de Kairouan estime que ce luxe lui évite, en présence de sa femme, des disputes à l'origine desquels on trouve les propos orduriers (klémzeyed) et les regards déplacés. Un expert-comptable de 37 ans déplore, de même, le malaise ressenti lors de ses promenades dans nos rues et sa frustration de ne pas pouvoir en profiter pleinement et il se déclare, par contre, satisfait de ses séjours avec sa femme à l'étranger où il peut faire des promenades agréables sans aucun risque de désagréments pour sa femme. Cette comparaison indique aussi que l'espace public en Tunisie, aussi pollué soit-il, demeure un espace pour hommes puisqu'ils déclarent que le manque de civisme ambiant ne les affecte pas outre mesure, c'est-à-dire qu'ils s'y adaptent sans grandes difficultés, mais que leur malaise est liée à la présence de leurs femmes dans cet espace pollué par les incivilités.

Il est important d'indiquer également le sentiment d'injustice ressenti par certains hommes interrogés habitant dans les villes intérieures par opposition aux villes côtières. Ces inégalités touchent à l'infrastructure en général et aux espaces de loisirs en particulier. Certaines villes manquent d'espaces culturels comme les cinémas, les théâtres, aussi de salles de sport, de parcs, etc... En résulte le sentiment d'être des laissés pour compte, de ne pas jouir des mêmes droits que les habitants de la capitale ou du Sahel principalement. Un habitant du Kef âgé de 35 ans, qui travaille comme coordinateur régional pour la société civile, dénonce la centralisation de la culture et des loisirs à Tunis : *«Si, par exemple, j'ai envie d'aller voir un film, je suis obligé d'aller à Tunis, si j'ai envie de sortir le soir ou d'écouter de la musique au Kef, tout ferme à 20h, il n'y a plus rien... Il y a aussi beaucoup de pollution, de saleté, il y a la pollution sonore aussi et beaucoup de désordre, c'est ce qui me pousse à vouloir partir, je me dis que si je reste ici je peux couler, heureusement que j'ai mon travail mais quand je vois les autres jeunes au chômage, ils ne sortent pas, mon frère par exemple qui est plus jeune que moi, pratiquement il passe la journée devant son ordinateur à jouer...»*. Un

jeune de 29 ans vivant à Tataouine et chômeur dénonce le même état de fait dans sa ville. Le café demeure le principal espace de loisirs pour les hommes, ils y passent des heures à parler, discuter de l'actualité, regarder des matchs de foot ou à remplir des bulletins de Promosport. Pour sortir de la routine ou «se défouler», ils sont contraints de s'éloigner de leurs villes en se rendant à Sousse, Monastir ou Tunis mais ces déplacements nécessitent encore des moyens financiers et une voiture. Les inégalités sont donc vécues à deux niveaux, l'un régional et l'autre socio-économique. Les discriminations socio-économiques concernent aussi les habitants des quartiers pauvres de Tunis. Un chauffeur âgé de 33 ans déclare être allé une seule fois voir une comédie avec sa famille il y a 15 ans. Il en parle au cours de l'entretien comme si c'était hier. Ses seules sorties actuellement sont le café (celui de son quartier fréquenté uniquement par des hommes) et la plage en été et en famille.

Ensuite, nous avons relevé chez certains hommes interrogés, comme pour les femmes, un malaise lié à l'action du mouvement dit salafiste. Les barbus et les femmes en niqab, qu'on apercevait rarement dans l'espace public avant la Révolution, suscitent chez certains interlocuteurs une crainte ainsi que le sentiment que la Tunisie a changé. D'autres interlocuteurs ont connu de mauvaises expériences de violence dont les auteurs sont des personnes issues de ce mouvement idéologique. Le coordinateur de la société civile habitant au Kef a réaménagé avec son association un théâtre dans la ville. Celui-ci aurait été attaqué par des jeunes hommes du mouvement salafiste. Ils auraient également agressé un membre de l'association et tenté de jeter des pierres sur la tête des militants associatifs. Cette pression a obligé le coordinateur de la société civile à se déplacer, à un moment donné, muni d'une bombe lacrymogène afin de se défendre en cas d'attaque.

Mise à part cette violence spécifique, nous pouvons avancer que **les hommes se sentent davantage agressés par des facteurs environnementaux comme l'agressivité dans les transports ou la saleté des rues que par une violence fondée sur le genre.**

2. 2. 2. Représentation des violences fondées sur le genre

Malgré la diversité des profils des hommes interrogés, nous avons relevé plusieurs similitudes et recoupements dans leurs représentations des violences su-

bies par les femmes dans les espaces publics. D'abord, Ils s'accordent tous sur le fait que les femmes seraient très rarement victimes de violences physiques ou de violences sexuelles «graves» (viols) dans l'espace public. Et comme les femmes, ils s'imaginent que c'est principalement le conjoint qui est l'auteur des violences physiques à l'égard de la femme. En sortant de chez elles, les femmes risquent essentiellement, selon eux, de subir des regards insistants (*takhil*), ainsi que du klémzeyed, et du harcèlement (*bléda*). Pour tous, ces événements constituent des conséquences presque «logiques» de la présence féminine dans l'espace public. Ils sont rares à considérer ces «événements» comme de la violence. Au mieux, il s'agit d'une violence «light» facilement contournable pour la femme à condition qu'elle l'ignore, garde le silence et continue à marcher ou à rouler sans y prêter attention. Si elle y répond, la femme risque de faire monter la tension d'un grade et la situation risque de dégénérer. C'est pourquoi le silence des femmes serait, de leur point de vue, l'attitude idoine pour limiter les dégâts. Mais il faut imposer une limite à cette tolérance. Le harceleur, estiment en général les hommes interrogés, ne doit passer de «cette violence «ordinaire» à la violence «sérieuse» qu'ils illustrent par les exemples de harcèlement quotidien à l'image du harcèlement de rue vécu par plusieurs femmes et fait de propositions indécentes émanant d'un homme ou d'un groupe d'hommes. Si la femme est suivie ou craint que le harcèlement ne dépasse le harcèlement banal (*bléda*), elle doit alors alerter son mari, sa famille ou des hommes de son quartier, ou porter plainte au commissariat mais en dernier recours.

En outre, les hommes interrogés dans le Sud du pays s'imaginent que les femmes du Sud sont rarement victimes de violence, même verbale, par rapport aux femmes vivant au Nord du pays, et particulièrement les habitantes de Tunis. Ils expliquent cette différence par deux facteurs. D'une part, dans les villes du Sud, tout le monde se connaît, donc les hommes n'osent pas aborder les femmes de peur qu'elles ne soient la sœur ou la fille d'un homme connu. D'autre part, les codes vestimentaires féminins sont plus stricts dans le Sud que dans le Nord. De manière générale, ils estiment que le respect des femmes constitue une valeur essentielle de la culture du Sud : «*Chez nous, si on manque de respect à une femme dans la rue, c'est qu'elle l'a vraiment cherché par son comportement*» déclare un chauffeur de 36 ans travaillant dans le milieu touristique et habitant à Médnine.

Pour tous les hommes interrogés, en plus du silence recommandé, la femme doit faire attention à sa manière de s'habiller car c'est la seule manière pour elle de passer inaperçue et de garantir le respect hors de l'espace familial. Même ceux qui dénoncent ces incivilités et le machisme ambiant en Tunisie s'accordent sur cette nécessité car, pour eux, *«il n'y a pas d'autre choix, c'est la rue qui l'impose»* (homme de 37 ans habitant Tunis). **Ainsi, aucun homme interrogé n'a affirmé que les femmes pouvaient s'habiller comme elles le souhaiteraient. La réalité et la nature de leur société «orientale» impose une conduite bien déterminée aux femmes faite d'injonctions et d'interdits. La référence permanente à cette «société orientale» nous a d'ailleurs interpellés. Mythe ou réalité ? Pour les hommes, cette société est foncièrement inégalitaire, elle accorde davantage de droits et des libertés aux hommes à tort ou à raison selon les profils, mais les valeurs de cette société sont réelles et c'est aux femmes de composer avec elles. Cette approche conforte le théorème du sociologue W-I. Thomas : ««Si les hommes définissent des situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences».**

Nous tenterons d'esquisser dans ce qui suit les principales représentations de la présence féminine dans l'espace public et des violences éventuelles qui peuvent en découler telles qu'elles se sont exprimées dans leurs discours.

2. 2. 2. 1. Le culte de l'honneur

La plupart des hommes interrogés ont admis exercer un certain contrôle sur les sorties de leur femme ou de leur sœur car l'espace public est un espace à hauts risques pour les femmes. Il y a eu des références à maintes reprises à la prostitution qui a gagné du terrain ces dernières années, à une certaine «dilution des mœurs», bref à une sexualité féminine marginale qui risque de stigmatiser toute la famille de la femme marginale. Cette question est centrale, elle constitue le nœud du problème de la liberté de circulation des femmes. Des femmes qui, selon nous, ne se sont pas encore affranchies de la «république des cousins» (Tillion, 1982). La république des cousins, qui fait référence à une société holistique où le clan prime sur le sujet individuel, repose sur le pilier de l'honneur. Celui-ci est dépendant de la conduite et de la chasteté apparente des femmes. La norme virginale étant encore en vigueur, elle justifie le contrôle des corps des femmes

et limite leur liberté de mouvement. A Zarzis, un gendarme de 35 ans dit préférer ne pas laisser sa femme aller au souk toute seule car il aurait peur des proxénètes, de la dilution des mœurs et des filles «cassées»²⁹, par référence à la déchirure de l'hymen qui trahit la perte de la virginité. Il a décidé de faire les courses lui-même ou d'«envoyer» sa femme au souk en compagnie de sa mère. Il déclare également avoir peur pour sa sœur divorcée qui fréquente d'autres femmes divorcées dont certaines ne jouissent pas, selon lui, «d'une bonne réputation». Il dit être gêné que sa sœur aille à la plage avec elles. Ce risque permanent de voir l'honneur de la famille souillé fait que les femmes doivent rester «sous contrôle» selon ses propres termes. De même, un instituteur habitant à Kairouan et âgé de 35 ans, considère la femme comme une *horma* (chose sacrée) qu'il faut préserver. Leur perception du corps des femmes, et par extension, de la liberté de mouvement de ce corps n'est pas dénuée d'angoisse, voire d'une paranoïa quant à la possibilité de transgression des normes sociales censées le verrouiller. Un chauffeur de 33 ans, habitant à Tunis, admet craindre les espaces mixtes et préférer autant que faire se peut, que sa femme reste à la maison. Il dit avoir confiance en sa mère mais pas en sa femme qui vient selon lui d'un milieu rural et peut être influencée par les femmes de la ville. Trop de femmes non mariées sont actives sexuellement selon lui dans la capitale, et «de plus en plus tôt» et «apprennent à aimer le sexe». Pour lui, la liberté sexuelle des femmes est inacceptable et provient de l'Europe. Aussi n'autorise-t-il pas sa femme à sortir que pour se rendre dans des écoles coraniques car elles ne sont pas mixtes. Il classe les femmes tunisiennes en trois catégories : les femmes «respectables» (*elmohtarma*) qui passent inaperçues dans l'espace public car elles couvrent presque tout leur corps (par forcément les cheveux), les femmes religieuses (*metdayna*), qui sont entièrement voilées et les femmes *metbarja*. Celles-ci ne sont pas respectables, elles se maquillent, mettent des mini-jupes, montrent leurs atours et cherchent à provoquer les hommes. Elles seraient, selon lui, complètement responsables de la violence qu'elles pourraient subir. Il les assimile aux femmes qui se «donnent» sexuellement aux hommes. Celles-ci sont, de surcroît, responsables du retard de l'âge du mariage en Tunisie car en satisfaisant les besoins «naturels» des hommes, elles les poussent à un cé-

29. Terme désignant les femmes non mariées ayant eu des relations sexuelles.

libat prolongé. Pour lui, la sexualité féminine «marginale» est source d'angoisse et il projette cette peur sur sa femme et ses sœurs en cherchant à les contrôler car quand une femme déroge aux normes du paraître, la faute incombe selon lui à son mari ou à son père ou frère qui n'a pas su comment la garder sous contrôle. Certains maris veulent «exhiber leurs femmes aux autres» selon lui. Nous retrouvons un discours similaire chez les hommes interrogés dans le Sud. Un jeune chômeur de 29 ans, célibataire, habitant Tataouine et ayant étudié à Sousse et à Mahdia, qui n'a pas cherché à occulter ses multiples expériences sexuelles avec des filles au cours de l'entretien, admet exercer un contrôle sans faille sur ses deux sœurs.

- Et l'homme il n'est pas sacré ?

- Non, l'homme ne peut être souillé (mayouhelfihchay),... mais la femme se salit vite comme le lait, regarde un verre de lait change même avec une seule goutte de café, c'est pareil pour les femmes (...) quand je vois dans le Nord des filles sortir, j'ai envie de demander à leur père ou à leur frère : mais vous n'avez plus d'yeux ? Comment vous les laissez sortir comme ça ? Vous n'avez plus d'instinct ? Il est mort ? Je ne comprends pas... c'est bizarre mais je n'ose pas leur poser la question car j'ai peur que ça se termine en problème ou en dispute mais moi ma sœur quand elle sort je fais attention, si je vois qu'elle est metbarja et que tout déborde à l'extérieur (kolchayala barra), je ne le permets pas...».

D'autres hommes interrogés ont tenu un discours plus nuancé quant à la liberté des femmes. Ils s'accordent néanmoins sur le fait qu'il s'agit bien d'une norme sociale qu'il vaut mieux ne pas contester de manière ostentatoire afin d'éviter les critiques «inutiles». La responsabilité des frères, pères et maris est incontestable pour presque tous les interlocuteurs car c'est bien de l'honneur de l'homme dont il s'agit. La femme n'étant, dans ce système patriarcal, tel qu'il est représenté par ces hommes, qu'une subalterne. Sa liberté, son existence et par extension son identité ne lui appartiennent pas, elle est sous la tutelle de l'homme.

2. 2. 2. 2. La femme sous tutelle

Une dimension sociologique majeure s'est dégagée de cette enquête de terrain, elle est relative à la nature communautaire et non individualiste de la société tuni-

sienne. Au sein de ces communautés, l'interconnaissance fait légion, elle constitue le seul garant du respect de l'autre et crée une certaine harmonie sociale. L'interconnaissance assure une certaine sécurité pour les femmes, une sécurité qu'elles paient au prix de leur liberté de mouvement ou de comportement car, si elles jouissent d'un certain respect au sein de ce système, c'est à titre de femme de, fille de, sœur de, et même voisine d'Untel.

Cette dimension est apparue de manière explicite à Zarzis, Tataouine, Jerba, Msaken, Kairouan, le Kef, dans les zones rurales à côté de Msaken (MasjedIssâ) ou de Menzel Bourguiba (Oum Héni), et même dans certains quartiers de Tunis. Dans plusieurs témoignages, les hommes ont déclaré ne pas pouvoir se permettre de siffler ou regarder avec insistance une femme dans la rue car elle risque d'être la fille, la sœur ou la femme d'un homme qu'ils connaissent. À Msaken, un homme retraité de 68 ans insiste sur le caractère «tribal» de la ville où tous les habitants se connaissent. La nature de ces liens fait en sorte qu'il se sent tranquille pour sa fille car à Msaken : *«On ne peut pas faire du mal à quelqu'un qu'on connaît (...) tu viens draguer ma fille alors que tu sais que son grand-père et le tien se sont fréquentés pendant 70 ans, ça ne se fait pas»*. A d'autres moments, il dit que pour «se défouler» en fuyant le contrôle social, il y a toujours la possibilité pour les hommes d'aller se divertir à Sousse ou à Tunis car là-bas les gens ne se connaissent pas et les femmes risquent plus d'être agressées. Pour cet homme, qui est apparu au cours de l'entretien comme très lucide quant au caractère purement social de la discrimination fondée sur le genre, l'interconnaissance constitue le seul garant de la paix sociale comme si la citoyenneté comme principe fédérateur ne suffisait pas, le respect strict de l'altérité non plus. Il considère également l'anonymat comme une anarchie laissant libre cours aux instincts sauvages.

Comme pour les femmes interrogées, le milieu d'interconnaissance est rassurant pour plusieurs interlocuteurs même s'il est liberticide. À Jerba, le quartier de Houmet Souk est perçu comme une grande famille où les gens sont attentifs les uns aux autres et où les femmes peuvent circuler en toute sécurité car elles sont connues selon un interlocuteur interrogé là-bas. L'instituteur habitant Kairouan a donné une image similaire du centre-ville d'antan tout en faisant part de ses peurs relatives à l'implantation de personnes étrangères à Kairouan dans la ville. Le fait de ne plus pouvoir situer la descendance des nouveaux habitants constitue un facteur de risque pour la paix sociale et la sécurité des femmes selon lui. À Tunis,

un habitant de la cité Ennasim dit connaître tous les garçons du quartier, ce qui lui garantit qu'en cas d'agression, ils se précipiteront tous pour défendre sa sœur ou sa mère. L'agresseur, par définition, ne peut pas être quelqu'un du quartier, sinon il ne se le permettrait pas. C'est donc de leur appartenance à un clan que les femmes sont en mesure de puiser une certaine reconnaissance sociale et un respect de leur dignité en tant que personne humaine. Dans ces systèmes, elles n'existent pas en tant que sujets séparés. Cette représentation est partagée par plusieurs hommes à des degrés différents, d'une part les hommes qui la confirment de manière explicite et, d'autre part, ceux qui l'expriment à demi-mots. Par exemple, tous les hommes interrogés ont utilisé le terme «je la laisse ou je ne la laisse pas sortir» (*nkhalaha*), «je la sors», ils ont utilisé aussi *nsayabhâa* (je la délivre), *nabaâthha* (je l'envoie)... en parlant de leurs femmes, de leurs sœurs, ou de leurs filles. «*Je sors ma femme et mes enfants*» (Kairouan, instituteur, 31 ans), «*je la laisse à la maison, je ne veux pas l'envoyer au marché pour ne pas avoir de problèmes*» (Tunis, chauffeur, 33ans), «*c'est impossible que je laisse ma femme sortir le soir seule, je sors avec elle ou alors je la conduis et la ramène par la suite*» (Tunis, expert-comptable, 37 ans), «*ma femme doit aller dans des endroits précis où elle est connue et uniquement si c'est important, mais sortir pour sortir, ça non. Mais je dois la distraire, la faire sortir sinon elle risque de s'ennuyer*» (Tataouine, chômeur, 29 ans). Les femmes n'ont pas utilisé ces mêmes termes pour parler de leurs maris ou de leurs frères.

L'image de la femme, qui se dégage de ces discours, est celle d'un être subalterne soumis à l'autorité masculine du mari, du père ou du frère. Comme les enfants, les femmes sont, dans ce système symbolique, sous la tutelle des hommes et par extension de la communauté patriarcale à laquelle elles appartiennent. Les témoignages signifient aussi que l'on n'a pas encore dépassé en Tunisie, au niveau des représentations sociales, l'image communément admise de l'appartenance de la femme au «sexe faible» assujetti à l'homme et vivant sous sa protection. Le travail de la femme a d'ailleurs été évoqué, au pire, comme une nécessité imposée par la cherté de la vie, au mieux, comme un luxe assurant à la femme un confort supplémentaire.

2. 2. 2. 3. Les tâches domestiques demeurent une priorité pour les femmes

Même s'ils admettent presque tous que le coût de la vie a beaucoup augmenté ces dernières années, la quasi-totalité des hommes interrogés ont déclaré que

l'éducation des enfants constituait un devoir spécifique assigné aux femmes. Si elles doivent travailler pour aider le mari à subvenir aux besoins du foyer ou quand le mari est au chômage, la femme doit faire en sorte de concilier entre ses tâches sociales et ses tâches domestiques. Elle doit faire en sorte que sa fonction sociale n'affecte pas l'éducation de ses enfants ainsi que ses tâches ménagères. Un directeur financier dans un hôtel à Zarzis déclare que l'éducation des enfants doit rester la priorité de sa femme même s'il souhaite son épanouissement dans un travail correspondant à son niveau d'instruction élevé. Un instituteur à Kairouan dit encourager sa femme à terminer ses études jusqu'au doctorat pour pouvoir éventuellement enseigner par la suite mais sa tâche principale, selon lui, doit être de veiller sur leurs trois enfants et de les éduquer. Le travail de la femme est perçu comme un apport supplémentaire pour le bien-être de la famille aussi bien chez les hommes interrogés dans les villes que chez ceux habitant dans les zones rurales. Il n'est pas aussi fondamental que le travail de l'homme. Un expert-comptable habitant un quartier aisé de Tunis, marié à une experte-comptable comme lui, déclare selon sa perception des choses que c'est à lui d'assurer les besoins fondamentaux de leur foyer. Le travail de sa femme permet, de son point de vue, un confort supplémentaire pour le ménage. Il explique cette répartition inégale des dépenses au sein du couple par l'attitude des femmes qui cherchent, même à diplôme égal, un homme mieux payé, qui endure les difficultés et les contraintes liées au travail et qui les protège. Les femmes exigent, selon lui, des horaires d'activités souples et endurent moins la pression car le travail constitue, pour elles, un luxe alors que le travail est vital pour les hommes. Il dit par ailleurs qu'en tant que responsable d'un bureau d'expertise, il ne voit aucune justification à l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes dans de nombreux métiers où les femmes sont sous-payées mais il trouve que ces dernières ne s'investissent pas autant que les hommes au travail. Il existe, selon lui, des domaines où les femmes seraient privilégiées comme le marketing et tout le secteur commercial où, grâce à leur apparence physique, elles peuvent vendre des produits plus facilement que les hommes. Pour les autres hommes interrogés, les métiers idéaux pour les femmes demeurent ceux liées à l'éducation (institutrice, professeur...) et aux soins (médecin, infirmière, etc.).

En tout état de cause, que le travail constitue pour elle un choix ou une contrainte, la femme doit se plier à des codes de conduite bien précis dans l'espace public. Questionnés rigoureusement sur ces règles, les hommes ont pour la plupart dressé un portrait précis de la femme *elmohtarma* (la femme respectable), ils ont insisté plus que les femmes sur les mouvements du corps, les tissus qui le couvrent et ce qu'ils laisseraient entrevoir. C'est pourquoi nous pouvons parler sur un plan strictement anthropologique de «techniques du corps» telles qu'elles ont été définies par Marcel Mauss, comme des actes «traditionnels» et «efficaces» qui définissent la manière dont les hommes se servent de leur corps (2002 [1950]).

2. 2. 2. 4. Les techniques du corps de la femme *el mohtarma*

Comme nous l'avons vu chez les femmes interrogées, la femme respectable dans l'espace public est, pour les hommes, celle qui s'habille *mastoura* (couverte). Les parties du corps à couvrir en priorité sont la poitrine, le derrière, les aisselles, le ventre, les bras et les jambes. Elle doit bannir *elmfassel*, c'est-à-dire les vêtements qui mettent en valeur ses formes, particulièrement son entre-jambe, son derrière ou sa poitrine. Elle doit donc adopter des vêtements larges qui ne laissent pas entrevoir ou deviner les formes de son corps, représentées en même temps comme des marqueurs de sa féminité. Presque aucun interlocuteur n'a parlé explicitement de cheveux ou de voile. Certains considèrent même qu'une femme non voilée mais «décentement couverte» selon ces normes prédéfinies peut être plus respectable qu'une femme voilée portant des vêtements moulants ou laissant entrevoir ses formes. Néanmoins, s'il ne constitue pas une condition *sine qua non* de respect, le voile est quand même préconisé par certains interlocuteurs car il renvoie à une certaine pudeur féminine dans l'espace public. *«Elle doit faire attention, si elle met par exemple des vêtements serrés par rapport à sa taille, on verra son derrière comment il bouge, quand elle bouge, on peut même deviner ce qu'elle a sous son slip ou si elle a coincé quelque chose dans son slip, ça veut dire quoi ça ? Ce n'est pas de la séduction ? C'est plus que de la séduction. Cela veut dire qu'elles veulent quelque chose. Moi une fois dans une foire, j'ai suivi une fille habillée comme ça, elle est venue me voir et m'a dit que si je lui achetais une robe, elle viendrait avec moi, je lui ai dit : «viens avec moi d'abord puis je te prendrai la robe». Finalement, elle est partie et moi aussi.»* (gendarme, Zarzis).

«Un vêtement normal est un vêtement long qui cache les formes» (directeur financier, Zarzis). «La femme respectable met des vêtements longs et larges, je ne parle pas forcément de femmes voilées (...) Les filles voilées peuvent être modernes et mettre des jeans aussi à condition de bien cacher le bas car nous ne sommes pas à New-York ici, il faut être moderne et couverte. Ici, les femmes sont jugées sur leur apparence vestimentaire. Si les vêtements qu'elle porte sont décents, c'est qu'elle est saine et propre dans sa tête» (instituteur, Kairouan). Un coordinateur de la société civile habitant au Kef, que nous avons trouvé assez engagé dans la lutte contre les discriminations de genre a évoqué, comme d'autres jeunes filles interrogées, l'image d'un corps féminin que l'on passe au scanner tant certains hommes les regardent avec insistance.

Au-delà des codes vestimentaires, la femme elmohtarma doit aussi se conformer à des codes de conduite précis comme le fait de ne pas fumer en public, ne pas parler fort, ne pas rire ou sourire à des inconnus, ne pas se maquiller de manière ostentatoire, ne pas parler longuement au téléphone, marcher aussi vite que possible et non lentement, avoir une destination précise lors de ses déplacements... À la question «Qu'est-ce que les femmes doivent faire pour éviter qu'on les embête dans l'espace public ?» plusieurs interlocuteurs ont répondu à l'instar de ce chauffeur habitant un quartier pauvre de Tunis : «Elle doit garder la tête en bas et continuer à marcher. Elmfassel et le maquillage attirent aussi, ils attirent l'instinct de l'homme. Celle qui marche lentement, se maquille et met un jean, veut attirer sinon elle ferait ça uniquement chez elle, pas devant les autres». La femme, qui fume, est mal perçue dans les villes du Sud comme Médnine, Tataouine ou Zarzis. Parfois, elle est même assimilée à la prostituée selon nos interlocuteurs. Pour un jeune chômeur habitant à Tataouine : «Pour draguer je vais draguer une moutabarija (une non-voilée estimée provocante) car la fille conservatrice ne provoque pas mon instinct naturel, la fille, qui montre ses atours si, donc automatiquement je vais lui parler, essayer d'obtenir son numéro de téléphone. De manière générale, la femme doit respecter l'instinct de l'homme et ses émotions, éviter de le charmer par son corps, sa démarche, sa manière de parler et éviter même de répondre s'il la regarde avec insistance, c'est normal, elle doit respecter ça un peu aussi car c'est un homme après tout, il a des sentiments».

«Ce qui attire chez une femme, c'est sa manière de s'habiller et de parler» (ouvrier, MasjedIssâ). «La meilleure réaction pour une femme est de garder le silence, ne pas répondre. Si elle répond, elle va créer un conflit, on a un problème dans notre société par rapport à cela, c'est comme ça, la meilleure manière de faire est de faire semblant de ne pas avoir entendu et ne pas répondre, se concentrer sur les amies ou personnes, qui sont avec elles, mais les passagers qui la cherchent ou la taquent, il faut les ignorer, après tout ils sont libres de dire ce qu'ils veulent, alors il vaut mieux ne pas les écouter» (retraité, Msaken).

Enfin, la femme doit surtout ignorer celui ou ceux qui la sollicitent ou le harcèlent (*elbléda*), et ne jamais répondre. Le silence des femmes face aux hommes est apparu crucial dans les discours des hommes. Ce silence est aussi, sinon plus important que les codes vestimentaires. La femme qui «répond» devient d'emblée coupable et responsable de la violence qu'on pourrait lui infliger car elle n'a pas su ignorer l'homme. Vu la récurrence de ce postulat dans les entretiens aussi bien ceux réalisés avec les hommes que ceux réalisés avec les femmes, la question légitime qui se pose ici est la suivante : Quelle est, au juste, le péché commis, aux yeux de ses accusateurs (femmes ou hommes interviewés), par la femme qui réagit à la violence ? Elle a péché par ignorance de la stratégie de l'évitement et du rôle qu'on lui assigne dans les représentations masculines et sociales de la violence. Le harcèlement, dont elle fait l'objet étant concomitant à sa présence dans l'espace public, elle n'a pas compris que cette présence était à peine tolérable pour les hommes qui nient ou ignorent à leur tour que l'espace public est un espace que tous les citoyens peuvent investir sans discrimination aucune et, bien sûr sans discrimination fondée sur le genre. Elle n'est pas au fait de ce déni de réalité ou de cette ignorance de la légitimité de sa présence dans un espace de citoyenneté. Ce que les critiques n'admettent surtout pas, c'est la révolte de la femme qui ne consent pas au silence, contre la position inférieure de la femme dans les représentations sociales souvent intériorisées par des victimes de la violence qui acceptent d'être muselées. C'est pourquoi on assiste dans le discours des dénigreurs à une inversion des rôles où la victime devient coupable et réciproquement.

Si tant est qu'il faille voiler une partie du corps de la femme, ce serait surtout sa bouche car elle ne «doit pas répondre». Il y aurait donc en filigrane une maîtrise

des sens spécifique qui incombe aux femmes. Elles ne peuvent pas regarder où elles veulent mais doivent de préférence regarder droit devant elles. Elles ne doivent pas répondre et parler fort. Elles doivent faire semblant de ne pas entendre. En somme, les femmes doivent mettre certains de leurs sens en veille dans l'espace public pour imposer le respect. La femme, qui répond, devient elle-même auteure de violence car elle risque de mettre à mal la virilité de l'agresseur. Sur ce point, les hommes et les femmes interrogés se rejoignent. Ils partagent une représentation commune de la femme auteure de «violence».

2. 2. 2. 5. Perception de la femme auteure de violence comme dénaturée

Les femmes doivent se garder d'avoir une attitude agressive à l'égard des hommes car toute riposte féminine pourrait faire perdre la face à l'homme pris à parti. Dans ce cas de figure, comparée à une agression commise par un homme, cette réponse serait perçue comme plus violente et plus traumatisante. Ce genre de comportement féminin est aux antipodes de l'image de la femme communément admise : *«La femme doit demeurer fine et douce car c'est le sexe doux (jenslatif)»* (ouvrier, MasjedIssâ). Un gendarme de Zarzis évoque le cas deux femmes qui se sont disputées et mutuellement agressées dans l'espace public, Il dit que les hommes ne devraient pas intervenir dans le cas d'une dispute entre deux femmes. En cas d'intervention, *«il risque de se prendre une gifle de la part d'une femme et ce serait très humiliant pour lui au milieu des femmes (nssawin), qu'est-ce qu'elles vont dire de lui ? Un homme et il s'est pris une gifle, c'est ça la violence»*.

Un autre jeune homme habitant à Tataouine a été témoin d'une scène dans un louage où un homme a touché une femme ; celle-ci l'a insulté pendant quelques minutes devant tout le monde. Notre témoin considère que, même si l'homme, auteur de l'attouchement est fautif, elle n'aurait pas dû l'insulter et lui crier dessus car elle a porté atteinte à sa virilité.

Les représentations collectives font que l'image de celui qui agresse est celle d'un homme. Dans cette société androcentrée, la violence fait parfois partie intégrante des attitudes ayant trait à la virilité et participe de la répartition sexuelle des tâches et de la valence différentielle des sexes. Ces deux dernières dimensions constituent elles-mêmes des invariants culturels servant de piliers aux so-

ciétés patriarcales comme l'a démontré F. Héritier (2012). La femme quand elle agresse, même si c'est en réponse à une humiliation ou à une violence qu'elle vient de subir, bouleverse cet ordre et soulève un tabou culturel. Pour cette raison, l'image de la femme, auteure de violence, est insoutenable aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

2. 2. 2. 6. Conscience malgré tout que tout cela est bien social et relatif

Malgré la perception, parfois implacable, des rôles que doivent occuper les femmes et les hommes dans l'espace public ainsi que les normes genrées qui les régissent, nous avons constaté chez tous les interlocuteurs une lucidité quant au caractère purement social de tous ces codes. Même chez les interlocuteurs influencés par l'idéologie salafiste, l'accent a été mis sur le caractère «oriental» de la société tunisienne où les femmes doivent se soumettre qui leur sert d'alibi pour justifier la valence différentielle des sexes en vigueur. Ils se déresponsabilisent complètement en tant qu'acteurs sociaux de cette discrimination fondée sur le genre et l'imputent à cette société fictive, parfois mythifiée, la société arabo-musulmane en tant que tout auquel se rattache la société tunisienne. Un directeur financier habitant à Zarzis déclare, après avoir avancé que l'homme doit travailler et que la femme doit prioritairement s'occuper des enfants et du foyer, que s'il vivait en Suède, tout serait différent et il s'adapterait à l'égalité des sexes, mais *«on est dans le Sud, c'est différent»*. *«On suit le général et non le particulier. On vit pour les autres. Ce ne sont pas nos choix personnels, mais ceux de la société»* (gendarme, Zarzis). Un instituteur vivant à Kairouan considère que sa société est dominée par les hommes. Questionné sur l'engagement politique des femmes à Kairouan, il répond : *«Les femmes s'imposent difficilement car les hommes sont dominants, comment voulez-vous qu'elles fassent de la politique alors qu'elles ne peuvent même pas acheter tranquillement des yaourts ?»*. *«Le problème des femmes vient des autres, il ne vient pas d'elles-mêmes»* (ouvrier, MasjedIsâa). Un ingénieur en agronomie à la retraite et habitant à Msaken déplore la condition de la femme dans la société phallocentrique dans laquelle il vit, il considère néanmoins qu'il vaut mieux pour les femmes se plier aux normes, sinon elles risquent d'être exclues.

Ensuite, il y a une vision fataliste de cette société spécifique tunisienne où l'éthique s'est écroulée et où l'espace s'est pollué au point que *«elklemezeyed»* et

la «*bléda*» doivent être banalisés et qu'ils ne doivent plus être pris comme une transgression des codes moraux car ils font partie intégrante de la société, selon un chauffeur habitant à Tunis (tatyihelkdar, elklémmellouta...).

Un coordinateur de la société civile au Kef est le seul interlocuteur ayant dénoncé de manière explicite l'appropriation de l'espace public par les hommes : *«ce n'est pas tant les vêtements de la femme qui dérangent que sa présence dans un espace d'hommes»*. Les femmes devraient, selon lui, s'imposer davantage jusqu'à ce que «les normes changent». Ce dernier élément constitue aussi un point commun entre les interlocuteurs. La plupart d'entre eux ont affirmé que les normes sociales changeaient malgré tout et ont pris à témoin l'exemple des nouveaux voiles, de plus en plus visibles dans l'espace public. Le retraité interrogé à Msaken affirme que le voile est devenu une norme aujourd'hui à Msaken, ce qui n'était pas le cas dans les années 70. Pareillement, au Kef, l'homme interrogé a évoqué ville dans les années 70 où sa mère pouvait sortir en mini-jupe alors qu'aujourd'hui *«c'est impossible»*. Les normes vestimentaires féminines se déplacent et évoluent à travers le temps et l'espace. Un expert-comptable interrogé à Tunis a déclaré que dans les années 90, dans son quartier d'El Manar, il était fréquent de voir des filles se promener en mini-jupe ou avec le nombril découvert là où aujourd'hui *c'est devenu tellement rare que «ça attire les regards vu que les femmes sortent de plus en plus couvertes. Les normes se déplacent donc dans un sens et pas dans l'autre»*.

Malgré la prise de conscience du caractère social des normes, la perception des hommes est plutôt fataliste préconisant plutôt l'adaptation à ces règles que la résistance face à elles. Cette position peut être interprétée comme inhérente à une attitude générale dans l'espace public où les hommes interrogés se positionnent davantage comme spectateurs que comme membres actifs responsables de changements sociaux possibles. Tout fonctionne comme si la vie sociale n'était pas une construction commune. Elle serait, dans leurs représentations, une réalité extérieure imposée par une majorité fictive responsable de toutes les dégradations de l'espace et des pollutions physiques, sonores et visuelles de celui-ci. Ces attitudes dénotent également un manque de confiance dans les institutions et dans l'État. Cela est d'autant plus vrai qu'ils sont rares à prôner le recours aux autorités en cas d'agression chez les femmes.

2. 2. 2. 7. La famille comme recours plutôt que l'État

Pour la plupart des interlocuteurs, en cas d'agression physique ou de harcèlement «insistant» (la drague n'étant pas considérée comme une violence), les femmes devraient recourir à leurs maris, frères, pères, cousins ou fils de quartier. Porter plainte dans un commissariat de police n'est pas la première chose qui leur vient à l'esprit quand on leur pose la question. Le recours à la police se justifie, à leurs yeux, dans les «cas extrêmes» comme les viols ou les agressions physiques graves où la femme risque sa vie ou encore les «braquages». Mis à part ces cas «extrêmes», la plainte juridique n'est pas considérée comme une solution efficace car la preuve est difficile à apporter et la police «n'a pas que ça à faire». Pour tous les autres cas de violence, comme le harcèlement dans la rue ou dans le travail, il s'agit d'une affaire qui doit se «régler entre hommes» comme le déclare un homme âgé de 33 ans et habitant Kairouan. Pour lui, si une femme a fait l'objet d'un manque de respect, elle doit le signaler à son mari ou à son frère puis rentrer chez elle : *«Pour elle, ça s'arrête là, c'est à nous d'agir une fois prévenus car un coq ne se bat pas contre une poule... Si vraiment tu ne peux pas le battre physiquement, tu fais appel à tes proches, et au pire, tu fais appel à la police»*. La police est perçue, dans plusieurs témoignages, comme le «dernier recours» et souvent elle ne doit être mobilisée *«que pour faire peur»* comme l'affirme un interlocuteur habitant Msaken. À MasjedIssâa, un homme a été témoin d'une scène où une femme s'est disputée avec un homme dans la rue, la femme a commencé à l'insulter. L'homme aurait refusé de lui parler et lui aurait dit : *«Ramène ton frère ou ton mari, je lui parlerai, toi je ne te parle pas»*.

L'homme interrogé approuve cette réaction, il pense que les conflits, pouvant avoir lieu entre les femmes et les hommes, doivent toujours se régler entre hommes car *«les femmes sont plus faibles que les hommes»*. Et l'homme risque d'être plus humilié s'il commence à se disputer avec une femme si la querelle avait lieu avec un autre homme. De même, à Tunis, un homme interrogé habitant dans un quartier pauvre, où tout le monde se connaît, raconte que sa sœur a été harcelée une fois dans la rue par quelqu'un et que, par chance, un autre homme, qui le connaît et connaît sa famille, était de passage et qu'il a assisté à la scène. Il aurait frappé l'agresseur. Ce même homme interrogé aurait touché une fois «par accident» une femme dans un bus puis aurait demandé des excuses car il a eu peur

qu'elle ne soit accompagnée par son mari ou son frère. Le respect de la femme s'impose alors dans cette logique comme le respect d'un autre homme auquel elle serait liée par alliance ou par la parenté. La femme seule, en tant qu'entité humaine indépendante, n'impose pas le respect. Le premier réflexe que doit adopter la femme en cas de «gêne» dans l'espace public, est d'avertir l'homme qui l'a sous sa tutelle. C'est ce qui pousse certaines d'entre elles à se taire pour ne pas causer de problèmes à leur frère ou mari car dans cette «dramaturgie sociale», au sens d'E. Goffman, où chaque acteur social doit tenir un rôle bien déterminé, un homme averti est tenu de donner suite à la plainte de sa femme ou de sa sœur. Afin de ne pas «perdre la face», il doit rétorquer en utilisant à son tour les menaces, voire les violences physiques. Les femmes sont conscientes de cette situation. C'est pourquoi elles préfèrent parfois, par affection pour leurs proches, faire les frais de cette violence en la «taisant» et en l'intériorisant davantage.

Aussi, pour justifier le recours à la famille plutôt que le recours aux autorités représentant l'État, les hommes prétextent-ils l'attitude des policiers qui pourraient être indifférents face à la femme victime et ne pas prendre au sérieux sa plainte car «le harcèlement n'est pas quelque chose de concret» (chauffeur, Tunis). Une autre raison est apparue aussi en filigrane, celle de faire perdre la face aux hommes membres de la famille de la femme plaignante. Si une femme fait appel à la police, c'est que sa famille n'est pas capable d'assurer sa sécurité et de défendre son «honneur». Ainsi, un gendarme habitant à Zarzis, déclare que si sa femme est harcelée par quelqu'un ou même agressée, il préfère qu'elle le lui signale plutôt que de porter plainte à la police. Il justifie cette préférence par la pression sociale : *«Supposons que ma femme aille porter plainte au commissariat, que va-t-on penser de moi ? Que je suis faible. Les gens vont dire que ma femme a été humiliée et qu'elle va précipiter son déshonneur (el âar) et le mien aussi... je vous raconte autre chose. Nous avons un collègue alcoolique qui bat sa femme tout le temps. Un jour, elle a porté plainte contre lui au commissariat avec un certificat médical et tout... tout le monde a été contre elle, on lui a dit que ça ne se faisait pas, que c'était son mari et qu'il était surtout malade psychologiquement, que c'était un psychopathe. Ça n'a servi à rien, ça fait des années et elle est toujours battue... Pour cette raison, moi je préfère que ma femme me dise tout et moi je lui conseille plutôt de ne pas aller porter plainte»*. Ce même gendarme admet à un moment

de l'entretien devoir «battre sa femme de temps en temps pour qu'elle tienne la route». Il dit : *«Je fais cela sous la pression et pour avoir la paix pendant 15 jours. Bien qu'on ait étudié ensemble à l'université et sorti ensemble avant les fiançailles, mais c'est notre société qui est comme ça. Par moments on est sous pression et on ne peut plus rien supporter et quand elle commence à radoter la même histoire tous les jours... Un jour, elle m'a dit je ne vais plus rien dire, je vais devenir muette».*

Une question légitime se pose en dernière analyse sur les liens entre la violence fondée sur le genre dans l'espace privé du foyer et celle ayant lieu dans l'espace public. Est-ce une continuité sous une forme différente ? La violence dans l'espace public, telle qu'elle apparaît dans cette enquête ethnographique, se gère *in fine* en «privé» et pas sous les auspices de l'État. Comment faire en sorte que les institutions prennent le relais de la famille dans les représentations sociales de nos interlocuteurs ? Légiférer est-il une solution ? Nous avons posé la question de manière directe. Les réponses ont été sceptiques mais nuancées selon les profils. Par exemple, un directeur financier habitant à Zarzis considère les lois comme une arme à double tranchant car les lois relatives au code du statut personnel en Tunisie par exemple ont contribué, selon lui, à accroître le ressentiment de l'homme face à la femme et donc les violences faites aux femmes car elles donnent *«trop de droits aux femmes et parfois lèsent les hommes».*

Un ouvrier habitant à MasjedIsâa propose, quant à lui, le retour à la polygamie pour lutter contre les violences fondées sur le genre car les femmes sont harcelées à cause de la frustration sexuelle des hommes. Les autres interlocuteurs ont été sceptiques quant à l'efficacité possible d'une loi précise sur les violences. Ils estiment, pour la plupart, qu'il s'agit d'une question complexe ne pouvant être prise à bras le corps qu'à travers l'éducation des nouvelles générations et l'apprentissage très tôt du respect. Le coordinateur de la société civile habitant au Kef propose une solution complexe conjuguant plusieurs domaines d'intervention à la fois : *«Si l'État veut être efficace, il doit miser sur les programmes éducatifs et l'accompagnement des jeunes. Il doit aussi créer des espaces culturels partout, nettoyer les villes. Si les gens trouvent les villes propres, ils changeront petit à petit de mentalités, s'ils écoutent plus de musique, regardent des spectacles, ils évolueront petit à petit... c'est important de trouver un espace où on se sent à l'aise,*

un espace qui puisse nous appartenir, qu'on s'approprie. Les jeunes quittent le Kef par exemple petit à petit à cause du manque d'espaces de loisirs et d'opportunités de travail, et ils commencent à réfléchir à l'émigration clandestine ou à autre chose comme la radicalisation ou le terrorisme...».

Faire en sorte que les citoyens s'approprient l'espace public nous paraît pertinent car la violence fondée sur le genre, qui le caractérise, s'est déployée en dernière analyse comme faisant partie d'une pollution générale de l'espace par les déchets, les ordures, le sentiment de déchéance morale et la crise du lien à l'autre.

Conclusion générale

«La visibilité des femmes dans l'espace public est l'une des grandes révolutions symboliques du XX^e siècle»³⁰. En Tunisie, l'accès des femmes à l'espace public est consécutif à un long processus d'émancipation (au niveau des droits : élections, prohibition de la polygamie, divorce, etc.) et fait suite à une modernisation volontariste de la société ayant mis l'accent sur le travail, la scolarisation et l'urbanisation. Néanmoins, le rapport des femmes à l'espace public demeure un rapport de méfiance, de conditionnement et d'incertitude (compte tenu des limites spatiales et temporelles de la fréquentation et de l'accès à l'espace public). Les espaces urbains, à part la capitale, ressemblent à des villes communautaires. L'interconnaissance définit, en quelque sorte, la manière d'occuper l'espace et le degré de sa sécurité. Les espaces communs, qu'ils soient des lieux de loisirs, des moyens de transports, des espaces professionnels ne sont pas des espaces neutres. Il s'agit plutôt d'espaces communautaristes et hiérarchisés. Ils peuvent être des espaces d'exclusion, selon le degré d'appartenance au groupe occupant l'espace. D'autre part, la présence féminine n'y signifie pas, selon notre enquête, une participation active pour la réalisation de soi.

Un autre constat relatif à la vie professionnelle féminine montre que le taux des femmes actives n'a pas évolué depuis au moins deux décennies. 22,1% de femmes sont actives (voir les recensements de 2004 et 1994). Certaines interviewées ont déclaré, au cours de l'enquête qualitative, que les professions qu'elles exerçaient ne répondaient qu'à des besoins financiers, et qu'elles quitteraient leur emploi dès que leurs conditions familiales se seraient améliorées. Le harcèlement psychologique, les mauvaises conditions de travail, le trajet parcouru entre le foyer et le lieu de travail, les moyens de transport, constituent les principales contraintes qui entravent le bien-être des femmes actives.

30. KERROU Mohamed, *Hijab, nouveaux voiles et espaces publics*, 2010, p. 79.

Quant à la scolarisation, une bonne proportion de filles abandonne l'école pour des raisons multiples. Certaines disent trouver dans le mariage une bonne alternative sociale. Le taux des femmes, qui n'ont jamais été à l'école, est de 16% contre 3.3% chez les hommes. Le taux de celles qui n'ont pas dépassé le niveau primaire est de 45,1% contre un taux beaucoup moins faible pour les hommes. Seulement 18,6% de femmes interrogées ont un niveau d'études supérieures.

L'image de la femme tunisienne émancipée, active et libre est remise en question lorsqu'il s'agit du pouvoir (aussi bien économique, politique et symbolique), de la visibilité et de la participation à la vie sociale. La vie politique et associative demeure une affaire d'hommes, avec un taux de 4,5% de femmes actives dans les différents types d'associations et seulement 2,5% d'adhérentes dans des partis politiques. La participation des femmes présentée (ou surreprésentée) par les médias semble au-delà de la réalité sociale. Aussi, le taux de celles qui déclarent avoir participé à des manifestations ne dépasse pas 9% de la totalité de nos enquêtées. En effet, l'écart socioculturel entre une classe minoritaire et élitiste (participation dérisoire à la vie publique y compris les manifestations culturelles avec un taux de 0,6% fréquentant les espaces culturels (cinéma, théâtre, galerie), et une majorité qui vit à la marge de cette vie publique (elles ne se rendent dans des lieux publics que pour des raisons fonctionnelles) nécessite d'être analysé davantage.

La capitale et les grandes villes, où se concrétise l'anonymat, sont représentées comme des espaces de déracinement et de dilution des mœurs. Dans les régions, en revanche, les pratiques relatives à l'espace public révèlent une intolérance vis-à-vis de l'altérité, des habitudes et des codes culturels de l'«autre» («on n'a pas ça !» ; «Ce ne sont pas nos filles» ; «Ils/elles sont des étrangères *baraniya*»).

L'espace public, en Tunisie n'est ni un espace de liberté, ni un espace discursif où on peut entretenir une citoyenneté à part entière et en jouir. Il n'appartient pas aux hommes, non plus, puisqu'ils déclarent être assujettis aux normes communautaires, régionales, voire tribales. Quant aux femmes, il constitue, à leurs yeux, la plupart du temps un espace menaçant.

Le silence des femmes agit comme un code social partagé, une monnaie pour éviter le pire. Un tel propos, partagé par la majorité des enquêtés (hommes et

femmes), explique les situations dans lesquelles interagissent les genres quotidiennement. En contrepartie, le rapport de face à face se schématise, selon un rapport de «chantage» d'agression «light» contre l'occupation de la femme d'un espace qui n'est pas le sien, dans l'imaginaire collectif. Tout fonctionne comme s'il fallait faire perpétuer sa peur et tester son degré de conformité aux règles. Selon H. Becker(1985), une norme permet d'articuler une situation et les comportements qui y sont appropriés. Si la femme est agressée, selon un seuil qu'elle estime supportable, elle doit se taire pour «avoir la paix». Si l'agresseur poursuit ou intensifie l'agression, ce qui est considéré comme «une agression grave», la femme doit recourir aux hommes de son entourage proche. Le premier type de violence est un rappel de l'ordre social (violence structurelle) basé sur des rapports inégaux. Le deuxième type de violence «avancée», «intolérable», «grave» constitue une menace visant une autre personne, l'homme à qui la femme doit faire appel pour la protéger. Toute confrontation «d'égal à égal» (entre femme et homme) peut générer plus de violence à l'encontre de celle qui a transgressé les conduites féminines en vigueur et dévié des normes sociales. La femme, qui enfreint les codes, est, habituellement, très peu soutenue car elle a changé de posture (de victime, elle s'est transformée en auteure de violence) et a renversé les rôles. C'est pourquoi «elle l'a bien cherché», «elle l'a bien mérité» (*jebetou el rouh'ha, testâhel*). Ainsi, s'établit une remise à l'ordre des rôles sexués et des positions dans lesquelles les acteurs sociaux doivent, chacun de son côté, reprendre les attributs de leur personnage social.

Le corps féminin est au centre de cette lutte de pouvoir symbolique. Le dressage du corps s'effectue d'une manière continue par le contrôle du paraître : 76,6% de femmes mettent un foulard avant de sortir ; la maîtrise des mouvements : 91,9% s'accordent sur le fait qu'il vaut mieux que la femme n'attire pas l'attention par son sourire et ses mouvements ; le contrôle de l'accès à l'espace public : **63,5%** de femmes demandent l'autorisation de leur mari pour sortir ; la délimitation de la mobilité : 77,5% sont tout à fait d'accord sur l'idée que la femme est menacée lorsqu'elle quitte son foyer.

Recommandations

«Par genre, j'entends me référer au discours de la différence des sexes. Il ne se rapporte pas simplement aux idées, mais aussi aux institutions, aux structures, aux pratiques quotidiennes, comme aux rituels, à tout ce qui constitue les relations sociales. Le discours est un instrument de mise en ordre du monde [...] le genre est l'organisation sociale de la différence sexuelle». (Scott, 1988, p. 15).

Comme l'exprime bien cette citation, il faudra cibler plusieurs niveaux en agissant à la fois sur les représentations sociales et les pratiques quotidiennes. D'ailleurs ces deux niveaux s'influencent mutuellement (voir les travaux de Claude Flament, 2003, sur la dynamique des représentations sociales).

Interventions directes

Il faudra :

- Encourager les femmes à reconnaître ces actes comme illégitimes et les dénoncer.
- Agir pour que la dénonciation puisse être perçue comme une norme face à une agression dans l'espace public (cela peut être initié et promu par des institutions étatiques et des organisations non gouvernementales). Par exemple : demander officiellement par des circulaires aux conducteurs comme aux caissiers ou aux contrôleurs des transports en commun (SNCFT, SNT, etc.) de réprimander publiquement une violence fondée sur le genre. Autrement dit, leur demander d'intervenir publiquement pour condamner ces actes. Il s'agit d'activer une norme sociale existante (le respect de l'autre et en particulier les femmes), qui s'est trouvée, par l'effet du contexte, mise en veilleuse.
- Mettre en œuvre une politique nationale afin de garantir davantage de sécurité dans les espaces publics essentiellement les rues et les moyens de transports : installer des caméras dans divers endroits comme les moyens

de transport pour dissuader les agresseurs potentiels et constituer des preuves en mesure d'encourager les femmes à porter plainte.

- Donner des consignes claires aux agents de l'ordre pour faire de la lutte contre les VFG une priorité, non pas au nom d'un arbitraire, comme au temps de la dictature, mais au nom de la défense du droit à la citoyenneté et pour des villes tunisiennes plus sûres.

- Généraliser les formations sur les VFG : les deux seules enquêtées, qui avaient une bonne connaissance des différents types de violence, sont celles qui ont bénéficié de formations sur ce thème dans le cadre de leur activité professionnelle.

- Organiser des modules de formation continue particulièrement pour les prestataires de services (hommes et femmes) en contact quotidien avec les femmes (ONFP, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Ministère de travail et de la formation continue, Ministère des affaires sociales, etc.).

- Faire en sorte que la sécurité des femmes soit une affaire d'institutions et non de communautés ou de clans familiaux. La concrétisation de cette approche de la lutte contre les VFG ne sera possible que par le travail de sensibilisation et d'encouragement pour porter plainte et par l'évaluation de tout le processus judiciaire depuis le poste de police, dans lequel la femme dépose la plainte, jusqu'au jugement final prononcé par un juge. En effet, tant que ce processus reste plus imprégné par la culture dominante du pays que par l'esprit des lois et des conventions internationales ratifiées par la Tunisie, l'aboutissement des plaintes restera un vœu pieux, en deçà des objectifs escomptés, et le recours des femmes restera en priorité tourné vers les familles.

- Organiser des campagnes de sensibilisation dans les médias, les lycées et les transports publics avec des slogans du type : «touche pas à mon corps», «j'ai le droit d'être ici».

- S'adresser à la HAICA (Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle) et faire en sorte qu'elle soit partie prenante dans la lutte contre les VFG car l'enquête a montré clairement que les enquêtés (et

particulièrement les femmes au foyer, majoritaires) sont sous l'influence des médias. Le choix des feuillets est aussi important, il faudrait faire participer le Ministère de la Femme dans la production de feuillets et de films qui présentent un autre modèle de féminité et de masculinité plus en harmonie avec l'égalité.

- Travailler avec le Ministère de l'environnement et les municipalités en vue de sensibiliser et d'impliquer davantage les citoyens dans le nettoyage de l'espace public et le maintien de la propreté, en faire une condition de renforcement du sentiment d'appartenance et de citoyenneté. La réconciliation et la réappropriation de l'espace public par les citoyens changera complètement les représentations vis-à-vis de cet espace : d'un espace de «violences», «sale», il se transformera en un espace du vivre ensemble et du respect de soi et des autres.

- Appuyer la mixité dans les espaces publics et mener des campagnes de sensibilisation du type : «Où sont les femmes ?» dans des espaces occupés exclusivement par les hommes.

- Plaider auprès des institutions concernées pour l'amélioration des conditions de travail, surtout dans le secteur agricole et industriel.

Prévention primaire

Il faut :

- Apprendre aux hommes à respecter l'altérité. Car comme l'écrit F. Héritier, un sujet en devenir, qui ne céderait ni à la violence ni à la cruauté, devrait accepter et respecter l'altérité, sans en faire un absolu. Il devrait être en mesure de se penser lui-même comme autre. De même apprendre aux femmes de se percevoir en tant que citoyennes et de combattre les stéréotypes et les pratiques sociales, qui réduisent leur rôle et les confine à des rôles secondaires, doit aussi faire partie de la prévention des VFG.

- Travailler sur le contenu des manuels scolaires afin de les épurer des images stéréotypées et péjoratives de la femme et d'intégrer une éducation à l'image (apprendre aux enfants à commenter et à déconstruire les images qu'ils perçoivent).

- Pénaliser davantage les actes relevant de l'incivilité et portant atteinte à l'harmonie de l'espace public : déchets, injures, manque de respect, atteinte à la pudeur, etc.
- Encourager et subventionner la réouverture de salles de cinéma, de théâtre, les maisons de jeunes, les maisons de la culture en démocratisant la culture au travers d'une politique de proximité qui appuie, entre autres, la mixité et les valeurs d'ouverture et de tolérance.
- Subventionner et appuyer les espaces dédiés aux sports comme les parcours de santé ou les maisons de jeunes en veillant à assurer la mixité dans ces espaces. Cela permettra l'accès des femmes aux différents secteurs de la vie sociale et normalisera sa participation effective aux activités sportives et culturelles dès le plus jeune âge.
- Lutter contre l'analphabétisme des filles essentiellement dans les zones rurales.
- Faciliter l'accès aux espaces d'autonomisation des femmes (travail, formation professionnelle, etc.).

Bibliographie

- Abric, J.-C. (2002). L'approche structurale des représentations sociales: développements récents. *In Psychologie et société*, vol. 4, 81-104.
- Alami, S., Desjeux, D., Garabua-Moussaoui, I., *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF, 2009.
- Anderson K.L. and Umberson D., (2001). "Gendering Violence: Masculinity and Power in Men's Accounts of Domestic Violence", *Gender and Society*, vol. 15, n°3, 358-380.
- Beauvois J.-L., Deschamps J.-C. (1996). *Des attitudes aux attributions*. Sur la construction de la réalité sociale. Grenoble, PUG.
- BECK Robert. et MADOEUF Anna. (Dir.), *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine* (actes d'un colloque portant le même titre organisé à l'Université François-Rabelais de Tours, 15-17 mai 2003. Tours), Presses universitaires François Rabelais, Collection Perspectives historiques; 2005.
- Becker Howard, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- Ben Jémia, M. (2011). La levée des réserves à la convention «CEDAW» mais non au maintien de la déclaration générale, Association Tunisienne des Femmes Démocrates avec l'appui de l'UNFPA.
- Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre et Revillard Anne, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2^{ème} Ed, 2012.
- Boltansky L., Thévenot L. (1991) : *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.
- Bondi, L. et Damaris, R. (2003). «Constructing gender, constructing the urban : a review of Anglo-American feminist urban geography», *Gender, Place and Culture*, vol. 10, n°3, 229-245.
- Butler, J. (1990). *Gender trouble : Feminism and the subversion of identity*. New York: Routledge.
- Butler, J. (2006). *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*. Paris : La Découverte.
- Cattan N., Leroy S. (2010). «La ville négociée : les homosexuel(le)s dans l'espace public parisien», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 54, n° 151, 9-24.
- Chabaud-Rychter Danielle, Descoutures Virginie, Devreux Anne-Marie et Varikas Eleni, (Dir.), *Sous les sciences sociales le genre : relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La Découverte, 2010.
- Connell R. T. and Lee J., (1985) «Toward a new sociology of masculinity», *Theory and Society*, vol. 14, n°5, 551-604.
- Coutras J. (1987). *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 31, n°83, 143-155.

- DeAlba, M. (2011). Social Representations of Urban Spaces : A Comment on Mental Maps of Paris. *Papers on Social Representations*, vol. 20, 29.1-29.14 [Enligne]: http://www.psych.lse.ac.uk/psr/PSR2011/20_30.pdf; consulté le 20 février 2014.
- Delphy Christine, *L'ennemi principal : économie politique du patriarcat*, Paris, Editions Syllepse, 3^{ème} Ed., 2013.
- De Meur, G., Rihoux, B. *L'Analyse Quali-Quantitative Comparée. Approche, Techniques et Applications en sciences humaines*, Louvain-la-Neuve, Académia Bruylant, 2002.
- Depeau S., Ramadier T., (2011). L'espace en représentation ou comment comprendre la dimension sociale du rapport des individus à l'environnement. *Pratiques psychologiques*, n°17, 65-79.
- Doise, W., Clémence, A. et Lorenzi-Cioldi, F. (1992). *Représentations sociales et analyses de données*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Doise, W. (1982), *L'explication en psychologie sociale*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Doise, W., Clémence, A. (1996). La problématique des droits humains et la psychologie sociale. *Connexions*, vol. 67, n°1, 9-27.
- Fischer, G-N. (2011), *Psychologie sociale de l'environnement*. Paris, Dunod.
- Flament C. (2003), Structure et dynamique des représentations sociales, in Denise Jodelet (Dir.), *les représentations sociales*, Paris, PUF.
- Foucault Michel, *Histoire de la sexualité 3, le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1984.
- Fougereyrolas-Schwebel D. et Jaspard M., (2008). Représentations de la violence envers les femmes dans le couple : mesures du phénomène - le cas français. *Santé, société et solidarité*, n°1, 109-116.
- Gafsi Henda, «Femmes et hommes dans les espaces publics de Tunis», *Femmes en ville, Cahiers du CERES, Série histoire N°14*, 2005.
- Gilbert Y. (2009). *Espace public et sociologie d'intervention*. Presses universitaires de Perpignan.
- Goffman Erving, «La ritualisation de la féminité », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, Vol. 17, Avril 1977.
- Goffman Erving, *L'arrangement des sexes*, Paris, Éditions La Dispute, 2002.
- Guinnet Christine et Neveu Erik, *Féminins/Masculins : Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Hair et al. (2006), *Multivariate data analysis*, New Jersey, Prentice Hall International, 4^{ème} édition.
- Héritier Françoise, *Masculin/Féminin. Tome I, La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 2002 [1995].

- Horchani Malika, «Rôles féminins et identité de genre dans une société en mutation», *Etre Femme au Maghreb et en Méditerranée du mythe à la réalité*, Andrée Dore-Audibert, Souâd Khodja, (Dir.), Paris, Karthala, 1998.
- Jodelet,D.(1982), Les représentations socio-spatiales de la ville. In Derycke (Ed). *Conceptions de l'espace. Recherches pluridisciplinaires de l'université Paris X*, Nanterre, 145-177.
- Jodelet, D. (1997). *Les représentation sociales*. Paris, PUF.
- Jolibert et Gouran (2006), *Marketing research, Méthodes de recherche et études en marketing*, Dunod, Paris.
- Kaufmann Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, [2^{ème} Ed.],2004.
- Kerrou Mohamed, «Les débats autour de la visibilité de la femme et du voile dans l'espace public de la Tunisie contemporaine (Milieu XIX^{ème} – début XXI^{ème} siècles)», *CHRONOS, Revue d'Histoire de l'Université de Balamand*, n°12, 2005.
- Lieber, M.,(2008), *Genre, violences et espaces publics*. La vulnérabilité des femmes en question. Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques.
- Mauss Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 2002 [1950].
- Mc Dowell, L. (1999). *Gender, identity and place : Understanding feminist geographies*. Minneapolis, University of Minnesota Presse.
- Micoud A. (2001), La campagne comme espace public ? *Géo carrefour*, vol. 76, n°1, 69-73.
- Moscovici, S. (1997). Des représentations collectives aux représentations sociales, In D. Jodelet (Dir.), *Les représentations sociales*. Paris, PUF.
- Moscovici, S. (1961), *La psychanalyse, son image, son public*, Paris : Presses Universitaires de France.
- ONFP (2010), *Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie*.
- ONFP (2007), *La violence fondée sur le genre en Tunisie : état des lieux*.
- Pain, R. (2001). «Gender, race, age and fear in the city», *Urban Studies*, vol. 38, n°5-6, 899-913.
- Phillips, D. (2009). «Masculinity studies», in O'Brien J., *Encyclopedia of gender and society*, California, 512-516.
- Rouag-Djenidi Alia, «Espaces de femmes dans les territoires urbains», *Insaniyat, Revue Algérienne d'Anthropologie et de Sciences Sociales*, n°22, Octobre-Décembre 2003.
- Ruddick, S.(1996), «Constructing difference in public spaces : Race, class, and gender asinter locking systems», *Urban Geography*,vol.17, n°2, p.132-151.
- Sellami, M. (2014). *Adolescentes voilées, Du corps souillé au corps sacré*, Québec/Paris, PUL/Hermann.

- Tillion Germaine, *Le Harem et les cousins*, Paris, Points, 1982.
- Tremblay Diane-Gabrielle et Genin Emile, *Temps professionnel et temps personnel des hommes et des femmes* : comparaison France-Québec, note de recherche de la chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir, 2008.

Annexes

Annexe 1 : Rappel des termes de référence de l'étude :

Nous rappelons ci-dessous les objectifs de l'enquête tels que formulés dans les termes de référence (TDR) de l'étude :

- *Identifier les profils des femmes victimes de violence;*
- *Analyser l'impact de la violence sur la santé publique et la qualité de vie des femmes;*
- *Identifier les formes de violence exercées et leurs impacts sur les femmes et les hommes;*
- *Identifier les nouvelles formes de violence repérées dans le contexte postévolutionnaire;*
- *Étudier les stratégies individuelles et collectives de positionnement dans la sphère publique;*
- *Analyser les réactions des femmes face aux violences subies et leurs recours aux services institutionnels et apprécier leur degré de satisfaction par ces services.*

Annexe 2 : Les participants à l'atelier de réflexion sur la violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie organisé au CREDIF le 27 septembre 2013

Présents :

Organismes gouvernementaux :

- CREDIF (Hafedh Lahmar, Imen Zouaoui, Neïla Saadi, Khaoula Matri)
- MAFFEPA (Maher Souilem, Eljazia Hammami)
- ONFP (Faouzi Bouaziz, Rebeh Chérif)
- Ministère de l'Intérieur (Raoudha Bayouhd)
- Ministère des affaires sociales (Latifa Saidi)
- Ministère de la Justice (Samia Doula)
- Ministère de la santé (Ouennich Hela, Hadhami Douihech)

Chercheurs :

- Slim Kallel, coordinateur du projet sur «les violences fondées sur le genre dans l'espace public», psychologue social, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (FSHST).
- Meryem Sellami, assistante du projet, Socio anthropologue, FSHST

- Slaheddine Ben Fraj, sociologue, FSHST
- Imed Melliti, sociologue, IRMC
- Dorra Mahfoudh, sociologue
- Myriam Mokdade, Psychologue clinicienne, FSHST
- Hafidha Chekir, Juriste
- Souad Jrad, Psychologue, ATFD,
- Moufida Abassi, sociologue, INTES
- Fathiya Saidi, sociologue, ISSHT
- Rim Ben Ismaïl, psychologue, STP

Organismes non gouvernementaux

- UGTT (Sihem Boussetta)
- AFTURD (Souad Rejab)
- ASTAR, Association Tunisienne de la Santé et de la Reproduction (Mohamed Graigar)
- AVEC (Khadija Madani)
- Association Egalité/Parité (Sihem Belhadi)
- CNFCE/UTICA (Faiza Chabchoub, Jalila Ben M'barek)
- ALFVV, Association Lueur d'espoir pour les Femmes Victimes de Violence
- AFT, Association des Femmes Tunisiennes (Ibtihel Abdelatif)
- Association des Droits Fondamentaux (NAjouda Essafi)

Organismes internationaux

- ONU Femmes (Héla Skhiri)
- UNFPA (Abderahman Jmour)

Annexe 3 : L'analyse en composantes principales(ACP) de la question de la représentation sociale des femmes dans l'espace public

Variance totale expliquée pour l'ACP

Tab. n°88 : Variance totale expliquée					
Composante	Valeurs propres initiales			Extraction Sommes des carrés des facteurs retenus	
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance
1	5,274	21,977	21,977	5,274	21,977
2	2,420	10,082	32,059	2,420	10,082
3	2,362	9,843	41,902	2,362	9,843
4	1,552	6,465	48,367	1,552	6,465
5	1,110	4,624	52,991	1,110	4,624
6	1,003	4,179	57,170	1,003	4,179

Tab. n°89 : Matrice des composantes après rotation						
	Composantes					
	1	2	3	4	5	6
Peut sortir dans la rue en toute liberté	,164	,191	,014	,077	,107	,768
Peut exercer n'importe quel travail qu'elle choisit	,203	,048	,025	,035	,173	,776
Peut étudier même si ça l'oblige à habiter loin de sa famille	-,215	,092	,525	,030	,118	,458
Ses divertissements ne peuvent être qu'avec sa famille	,563	,019	,164	,052	,155	,122
Il vaut mieux pour elle ne pas emprunter les transports en commun	,247	,418	,170	-,098	-,024	,099
Est menacée quand elle sort de chez elle	-,092	,732	,246	,069	-,022	,103
Il vaut mieux qu'elle ne sorte pas le soir	,575	,224	-,238	,259	,052	,143
A peur quand elle sort de chez elle	,190	,766	,000	,079	,015	,100

Est victime d'harcèlement lorsqu'elle sort	,159	,762	-,086	,038	,035	,079
S'expose à tous les regards quand elle sort	-,003	,707	112	047	,061	-,108
Représente la société quand elle sort de chez elle	-,120	,259	-,156	,263	-,111	-,336
Dehors, c'est elle qui s'attire les problèmes à cause de ses choix vestimentaires	,094	,106	164	,785	,054	,014
Dehors, c'est elle qui est la cause de ses problèmes à cause de ses comportements	,446	-,116	-,404	,518	,203	,064
A la base, sa place est à l'intérieur	,327	,101	608	023	,235	,063
Quand elle sort, il vaut mieux qu'elle soit accompagnée	,335	,213	,677	,156	,071	,032
Quand elle sort, il vaut mieux qu'elle n'attire pas l'attention par les vêtements ou l'apparat	,145	,047	290	,785	-,022	,004
Il vaut mieux qu'elle évite d'attirer l'attention avec ses rires, sa voix haute et ses gestes	,459	,014	-,180	,618	,037	,058
Quand elle se trouve à un endroit où personne ne la connaît, elle est plus susceptible d'avoir des problèmes	,633	,285	,055	,087	,065	,027
Dehors, il faut qu'elle soit protégée par un homme de sa famille	,649	,047	,252	,097	,259	,074
La politique n'est pas faite pour elle	,182	,002	367	,079	,618	,076
Il n'y a pas de raison qu'elle participe aux manifestations	,044	,063	,670	,075	,259	,006
Participe au travail syndical	,121	,005	067	011	859	,113
Peut pratiquer du sport dans une association	,131	,045	,156	,011	,757	,189
Certains endroits ne sont pas pour elle	,528	-,007	278	220	,024	,144

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.

Annexe 4 : Analyse typologique des facteurs identifiés par l'ACP

Tab. n°91 : Statistiques de groupe						
	Typologie S1A-S1Z		N	Moyenne	Ecart-type	Erreur standard moyenne
S1A	-	Groupe 1	1872	2,50	1,109	,026
		Groupe 2	1886	3,22	,955	,022
S1B	-	Groupe 1	1872	2,80	1,127	,026
		Groupe 2	1886	3,49	,876	,020
S1C	-	Groupe 1	1872	3,25	1,026	,024
		Groupe 2	1886	3,74	,708	,016
S1D	-	Groupe 1	1872	1,73	,993	,023
		Groupe 2	1886	2,92	1,299	,030
S1E	-	Groupe 1	1872	2,24	1,157	,027
		Groupe 2	1886	3,03	1,288	,030
S1F	-	Groupe 1	1872	1,76	,984	,023
		Groupe 2	1886	2,39	1,192	,027
S1G	-	Groupe 1	1872	1,14	,500	,012
		Groupe 2	1886	1,54	,923	,021
S1H	-	Groupe 1	1872	1,62	,862	,020
		Groupe 2	1886	2,26	1,052	,024
S1I	-	Groupe 1	1872	1,55	,814	,019
		Groupe 2	1886	2,03	,987	,023
S1J	-	Groupe 1	1872	1,46	,762	,018
		Groupe 2	1886	1,88	1,006	,023
S1K	-	Groupe 1	1872	1,39	,800	,019
		Groupe 2	1886	1,25	,651	,015
S1L	-	Groupe 1	1872	1,13	,462	,011
		Groupe 2	1886	1,49	,902	,021
S1M	-	Groupe 1	1872	1,37	,895	,021
		Groupe 2	1886	1,60	1,035	,024
S1N	-	Groupe 1	1872	2,18	1,145	,026
		Groupe 2	1886	3,63	,786	,018
S1O	-	Groupe 1	1872	1,39	,656	,015
		Groupe 2	1886	2,66	1,121	,026
S1P	-	Groupe 1	1872	1,06	,363	,008
		Groupe 2	1886	1,41	,857	,020
S1Q	-	Groupe 1	1872	1,10	,400	,009
		Groupe 2	1886	1,40	,835	,019

S1R	-	Groupe 1	1872	1,42	,742	,017
		Groupe 2	1886	2,26	1,118	,026
S1S	-	Groupe 1	1872	1,75	,977	,023
		Groupe 2	1886	3,02	1,014	,023
S1T	-	Groupe 1	1872	2,30	1,260	,029
		Groupe 2	1886	3,64	,837	,019
S1U	-	Groupe 1	1872	1,94	1,160	,027
		Groupe 2	1886	3,21	1,146	,026
S1V	-	Groupe 1	1872	2,96	1,191	,028
		Groupe 2	1886	3,76	,655	,015
S1W	-	Groupe 1	1872	3,07	1,150	,027
		Groupe 2	1886	3,85	,503	,012
S1Z	-	Groupe 1	1872	1,22	,530	,012
		Groupe 2	1886	1,92	1,073	,025

Annexe 5 : Aspects méthodologiques de l'enquête qualitative

Les entretiens sont de type non directif. Le chercheur y intervient le moins possible et encourage le sujet à travers des reformulations et des relances à aller au fond de sa pensée. Ces entretiens ont été réalisés par l'équipe des chercheurs de l'étude. Ils sont anonymes, seules quelques données sociodémographiques ont été relevées (âge, statut matrimonial, profession, niveau d'études et région d'habitat).

La grille d'entretien pour les hommes : Les questions figurant dans ces grilles sont indicatives et non exhaustives, elles ne sont pas posées dans l'ordre non plus durant les entretiens vu que ceux-ci sont semi-directifs et doivent essentiellement répondre aux objectifs qu'on leur a fixés.

1. Rapport à l'espace public

Objectif : rendre compte du vécu réel et affectif de l'espace public par les hommes. Comment l'investissent-ils ? Quelle est leur perception de la présence des femmes au sein de cet espace ?

- 1- Racontez moi votre vécu en dehors de chez vous ? (vous allez où essentiellement ? Quel moyen de transport empruntez-vous ? Sortir est-il une nécessité pour vous ?)
- 2- De manière générale, vous sentez-vous à l'aise à l'extérieur de chez vous ?
- 3- Y a-t-il des endroits qui vous font peur ou que vous évitez ?
- 4- Quelle est votre perception de l'espace public en général ?
- 5- Considérez-vous qu'il appartient plus aux hommes qu'aux femmes, aux femmes qu'aux hommes, aux jeunes, à ceux qui travaillent, etc. ?
- 6- Y aurait-il, selon vous, des endroits que les femmes ne devraient pas fréquenter ?

2. Représentation et vécu de la violence

Objectif : explorer le vécu des VFG par les hommes et sa représentation. Est-ce qu'ils la légitiment, la conditionnent ou la dénoncent ?

- 1- Est-ce qu'il vous est déjà arrivé d'être frappée, insultée, sifflée ou agressée en dehors de chez vous ?
- 2- Si oui, racontez cette/ces expérience(s) : où, quand, avec qui, qui était la personne qui vous a agressé, comment avez-vous réagi, quelqu'un vous a-t-il aidé, etc. ?
- 3- Est-ce qu'une femme a déjà été frappée, sifflée, insultée ou suivie devant vous? Si oui, quelle a été votre réaction ? Et que pensez-vous de cet/ces acte(s) ?

4- Qu'est-ce que la violence pour vous ?

5- Trouvez-vous que les femmes font souvent l'objet de violences dans l'espace public ou s'agit-il plutôt d'un fait rare et isolé ? Si oui, plus que les hommes ?

6- Les femmes sont-elles responsables de la violence qu'on peut leur infliger ?

7- Avez-vous sifflé, injurié ou frappé une femme une fois ? Si oui, pourquoi ?

3. Processus de lutte contre les VFG

Objectif : voir à quel point les VFG constituent une construction collective et explorer éventuellement avec nos enquêtés les possibilités de lutte institutionnelle contre celles-ci.

1- Qu'est-ce qu'une femme pour vous ?

2- Pensez-vous que, dans les autres sociétés, il y a plus ou moins de violences faites aux femmes et pourquoi ?

3- Comment pourrait-on faire en sorte que les femmes soient moins sujettes à la violence dans notre pays selon vous ? Est-ce que c'est de la responsabilité des femmes ? Des hommes ? Ou de tout le monde ? De l'État ? De l'école ? Des lois ?....

La grille des entretiens pour les femmes

1. Rapport à l'espace public

Objectif : explorer le vécu des femmes dans l'espace public, comment investissent-elles cet espace ? Qu'est-ce qui se passe réellement quand elles sortent de chez elles ? Comment se sentent-elles perçues dehors ? Quel est leur rapport affectif à cet espace ?...

1- Racontez-moi votre vécu quand vous êtes dehors: c'est pour aller où essentiellement ? Avec quel moyen de transport ? Sortir est-il une nécessité pour vous ? Etc.

2- De manière générale, vous sentez-vous à l'aise dehors ?

3- Y a-t-il des endroits qui vous font peur ou que vous évitez ?

4- Quelle est votre perception de l'espace public en général ?

5- Considérez-vous qu'il appartient plus aux hommes qu'aux femmes, aux femmes qu'aux hommes, aux jeunes, à ceux qui travaillent, etc. ?

2. Représentation et vécu de la violence

Objectif : vérifier l'hypothèse de l'intériorisation ou non de la violence par les femmes. Comment perçoivent-elles la violence selon ses différents types ? Dans quelle mesure la légitiment-elles ?

- 1- Pouvez-vous me parler d'expériences de violence subie par une/des femme(s) dans l'espace public ? Des expériences dont on vous a parlé ou dont vous avez été témoin...
- 2- Est-ce qu'il vous est déjà arrivé d'être frappée, insultée, sifflée ou humiliée en dehors de chez vous ?
- 3- Si oui, racontez cette/ces expérience(s) : où, quand, avec qui, qui était la personne qui vous a agressée, comment avez-vous réagi, quelqu'un vous a-t-il aidée, etc.
- 4- Qu'est-ce que la violence pour vous ?
- 5- Trouvez-vous que les femmes font souvent l'objet de violence dans l'espace public ou s'agit-il plutôt d'un fait rare et isolé ?
- 6- Avez-vous constaté l'apparition de nouvelles formes de violence à l'encontre des femmes depuis la révolution ?
- 7- Les femmes sont-elles responsables de la violence qu'on peut leur infliger ?

3. «Autogestion» de la violence

Objectif : explorer les rapports à la norme et les différentes formes de soumission, d'approbation, de négociation ou de résistance face aux normes relatives au paraître féminin dans l'espace public.

- 1- Y a-t-il des «précautions» que vous prenez quand vous sortez? (des manières de vous habiller, de vous maquiller, de vous coiffer, de parler, de marcher, etc.)
- 2- Si malgré les précautions que vous prenez, vous êtes quand même sujette à la violence, comment réagissez-vous ? Vous défendez-vous? Si oui comment ? Si non, pourquoi ?
- 3- Si une autre femme, une fille ou un homme est agressé (e) devant vous, comment réagirez-vous?
- 4- Quelles sont les personnes les plus à même de défendre les femmes en cas d'agression selon vous ?

4. Processus de lutte contre les VFG

Objectif : savoir dans quelle mesure les VFG constituent une construction collective. Aussi, s'agit-il d'esquisser avec nos enquêtées des pistes éventuelles en vue de la mise en place d'une politique publique de lutte contre les VFG pour lui conférer un cadre institutionnel.

- 1- Pensez-vous que dans les autres sociétés, il y a plus ou moins de violences faites aux femmes et pourquoi ?

2- Comment pourrait-on faire en sorte que les femmes soient moins sujettes à la violence dans notre pays selon vous ? Est-ce que c'est de la responsabilité des femmes ? Des hommes ? Ou de tout le monde ? De l'État ? Faut-il une loi ? Etc.

Les entretiens réalisés

Villes			
	S. Kallel	M. Sellami	K. Matri
Tataouine	Chômeur diplômé, 29 ans	Étudiante, 30 ans	Sage-femme, 29 ans
	Chauffeur 35 ans	Étudiante 26 ans	
Zarzis	Directeur financier, 42 ans	Commerçante, 37 ans	Femme de ménage, 45 ans
	Gendarme, 33 ans	Femme au foyer, 36 ans	Femme au foyer, 44 ans
Jerba	Gardien, 60 ans	Femme au foyer, 63 ans	Cadre associative, 27 ans
	Chômeur diplômé, 29 ans		Femme au foyer, 58 ans
Msaken	Ingénieur agronome, 62 ans	Étudiante, 25 ans	Ouvrière journalière, 43 ans (agricultrice-Femme de ménage)
Masjid Issa	Ouvrier, 22 ans	Institutrice, 45 ans	Commerçante, 38 ans
	Agriculteur, 29 ans		
Kairouan	Instituteur, 35 ans	Cadre dans une association, 29 ans	Artisane, 63 ans
Oum Héni	Journalier agricole, 80 ans	Journalière agricole, 30 ans	Journalière agricole, 40 ans
El Kef	Enseignant rattaché à une association, 35 ans	Enseignante, 28 ans	Saisonnnière agricole, 26 ans
		Infirmière, 23 ans	
Tunis	Expert-comptable, 37 ans	Femme de ménage, 45 ans	
	Chauffeur, 33 ans	Commissaire aux comptes, 38 ans	

En somme, nous avons pu effectuer des entretiens semi-directifs avec des hommes et des femmes des différentes régions de la Tunisie : trois femmes et deux hommes à Tataouine ; quatre femmes et deux hommes à Zarzis ; trois femmes et deux hommes à Jerba ; deux femmes et un homme à Msaken ; deux femmes et deux hommes à Masjid Issa ; deux femmes et un homme à Kairouan ; deux femmes et un homme à Oum Héli ; trois femmes et un homme au Kef ; deux femmes et deux hommes à Tunis. Différents profils sociodémographiques ont été explorés (âge, niveau éducatif, niveau économique, zone d'habitat et région....). Le recrutement des personnes interrogées s'est fait à travers notre réseau formel mais aussi informel. Par exemple, à Tataouine, nous nous sommes adressés à l'Office national de la famille et de la population, à Jerba, nous nous sommes adressés au Centre méditerranéen du développement humain, au Kef à deux ONG et dans les autres villes, nous avons pu recruter des enquêtés à travers notre réseau informel (collègues, étudiants et connaissances, etc.).

Liste des tableaux

-Tableau n°1 : Distribution des effectifs et des pourcentages des sujets selon les régions	49
-Tableau n°2 : Pourcentage des hommes et des femmes selon leur niveau d'études	51
-Tableau n°3 : Pourcentage des hommes et des femmes ayant interrompu leurs études	52
-Tableau n°4 : Pourcentage des hommes et des femmes ayant poursuivi une formation professionnelle	53
-Tableau n°5 : Pourcentage des hommes et des femmes ayant travaillé auparavant	54
-Tableau n°6 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes salariés	55
-Tableau n°7 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes membres d'une association	57
-Tableau n°8 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes membres des d'un parti politique	58
-Tableau n°9 : Comparatif hommes/femmes du taux de pratique du sport	58
-Tableau n°10 : Comparatif hommes/femmes ayant participé à une manifestation	59
-Tableau n°11 : Pourcentage des hommes et des femmes ayant accès à internet ..	59
-Tableau n°12 : Pourcentage des femmes qui disent fréquenter le hammam	60
-Tableau n°13 : Pourcentage des femmes qui déclarent fréquenter le «souk/marché»	61
-Tableau n°14 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes qui déclarent investir l'espace public pour des activités de loisirs	61
-Tableau n°15 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes qui déclarent investir l'espace public pour les tâches familiales et pour aller se soigner	61
-Tableau n°16 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes qui déclarent investir l'espace public pour des activités politiques, associatives et syndicales	62
-Tableau n°17 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes qui déclarent investir l'espace public pour des visites familiales	62

-Tableau n°18 : Pourcentage des hommes selon leur fréquentation des cafés, mosquées ou bars	63
-Tableau n°19 : Pourcentage des femmes et des hommes qui demandent l'autorisation de la famille pour sortir	64
-Tableau n°20 : Pourcentage des femmes et des hommes qui demandent l'autorisation de leur conjoint pour sortir	65
-Tableau n°21 : Pourcentage des femmes et des hommes qui doivent informer sur leur destination exacte	65
-Tableau n°22 : Pourcentage des femmes et des hommes qui doivent finir les tâches ménagères pour sortir	66
-Tableau n°23 : Comparaison des réponses des hommes et des femmes à propos de l'item : «Essayer de ne pas attirer l'attention»	66
-Tableau n°24 : Comparaison des réponses des hommes et des femmes à propos de l'item : «Faire semblant d'être sérieux (ses) et occupé(e)s»	67
-Tableau n°25 : Comparaison des réponses des hommes et des femmes à propos de l'item : «Ne pas parler et ne pas rire à voix haute»	67
-Tableau n°26 : Comparaison des réponses des hommes et des femmes à propos de l'item : «Se couvrir la tête pour sortir»	68
-Tableau n°27 : Prévalence des violences dans l'espace public	69
-Tableau n°28 : Prévalence des violences psychologiques	69
-Tableau n°29 : Prévalence des violences physiques dans l'espace public	70
-Tableau n°30 : Prévalence des violences sexuelles dans l'espace public	70
-Tableau n°31 : Pourcentage des femmes victimes de VFG dans l'espace public selon le statut matrimonial	71
-Tableau n° 32 : Pourcentage des femmes victimes des VFG dans l'espace public selon l'activité principale	72
-Tableau n°33 : Pourcentage des femmes victimes des VFG dans l'espace public selon leur statut professionnel	73
-Tableau n°34 : Pourcentage des femmes victimes des VFG dans l'espace public selon leur niveau d'étude	74
-Tableau n°35 : Pourcentage des femmes victimes des VFG compris dans les gouvernorats	74
-Tableau n°36 : Pourcentage des femmes ayant subi des violences dans un espace de transport selon le type de violence	76

-Tableau n°37 : Violences subies dans les espaces de rue selon leur type	77
-Tableau n°38 : Pourcentage des femmes victimes de violences selon le type de violence par ville	78
-Tableau n°39 : Pourcentage des femmes victimes de violences selon le type de violence et l'état civil	79
-Tableau n°40 : Type de violence selon le niveau éducatif chez les femmes victimes de violences	80
-Tableau n°41 : Pourcentage des auteurs de violences dans les espaces de rue selon leur profil	81
-Tableau n°42 : Pourcentage des auteurs de violences dans les moyens de transport selon leur profil et selon le type de violence	81
-Tableau n°43 : Pourcentage des femmes qui estiment que les violences psychologiques ont augmenté	83
-Tableau n°44 : Pourcentage des femmes qui estiment que les violences physiques ont augmenté	83
-Tableau n°45 : Pourcentage des femmes qui estiment que les violences sexuelles ont augmenté	83
-Tableau n°46 : Les causes perçues de la violence psychologique	84
-Tableau n°47 : Les causes perçues de la violence physique	84
-Tableau n°48 : Les causes perçues de la violence sexuelle	84
-Tableau n°49 : La réaction des femmes tunisiennes face aux violences psychologiques dans l'espace public	85
-Tableau n°50 : La réaction des femmes tunisiennes face aux violences physiques dans l'espace public	85
-Tableau n°51 : La réaction des femmes tunisiennes face aux violences sexuelles dans l'espace public	86
-Tableau n°52 : Pourcentage des femmes qui portent plainte contre l'agresseur dans le cas des agressions psychologiques	87
-Tableau n°53 : Pourcentage des femmes qui portent plainte contre l'agresseur dans le cas des agressions physiques	87
-Tableau n°54 : Pourcentage des femmes qui portent plainte contre l'agresseur dans le cas des agressions sexuelles	87
-Tableau n°55 : Pourcentage des femmes qui travaillent et qui ont été confrontées à la violence dans l'espace professionnel	88

-Tableau n°56 : Pourcentages selon les types de violence à l'égard des femmes dans l'espace professionnel	88
-Tableau n°57 : Pourcentage des femmes qui pensent que les femmes tunisiennes subissent des violences de type psychologique dans l'espace professionnel	89
-Tableau n°58 : Pourcentage des femmes qui pensent que les femmes tunisiennes subissent des violences de type physique dans l'espace professionnel	89
-Tableau n°59 : Pourcentage des femmes qui pensent que les femmes tunisiennes subissent des violences de type sexuel dans l'espace professionnel	90
-Tableau n°60 : Pourcentage des auteurs de violences psychologiques dans l'espace professionnel selon l'acte	90
-Tableau n°61 : Pourcentage des auteurs de violences physiques dans l'espace professionnel selon l'acte	91
-Tableau n°62 : Pourcentage des auteurs de violences sexuelles dans l'espace professionnel selon l'acte	91
-Tableau n°63 : Pourcentage des auteurs de violences économiques dans l'espace professionnel selon l'acte	92
-Tableau n°64 : Pourcentage des femmes selon leurs réactions face à des violences subies dans l'espace professionnel	93
-Tableau n°65 : Pourcentage des femmes victimes de violences dans l'espace professionnel qui se sont plaintes	93
-Tableau n°66 : Conséquences des violences subies dans l'espace professionnel sur le plan physique	94
-Tableau n°67 : Conséquences des violences subies dans l'espace professionnel sur le plan psychologique	94
-Tableau n°68 : Conséquences des violences subies dans l'espace professionnel sur le plan sexuel	94
-Tableau n°69 : Distribution des réponses des femmes sur l'échelle d'attitude. Item : «La femme peut sortir en toute liberté»	95
-Tableau n°70 : Distribution des réponses des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «La femme peut sortir en toute liberté»	96
-Tableau n°71 : Distribution des femmes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Ce sont les comportements des femmes qui lui attirent des ennuis»	96
-Tableau n°72 : Distribution des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Ce sont les comportements des femmes qui lui attirent des ennuis»	96

-Tableau n°73 : Distribution des femmes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Si la femme sort de chez elle, le mieux est qu'elle essaie de ne pas attirer l'attention»	97
-Tableau n°74 : Distribution des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Si la femme sort de chez elle, le mieux est qu'elle essaie de ne pas attirer l'attention»	97
-Tableau n°75 : Distribution des femmes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Le mieux c'est qu'elle n'attire pas l'attention par ses rires, sa voix ou ses mouvements»	98
-Tableau n°76 : Distribution des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Le mieux c'est qu'elle n'attire pas l'attention par ses rires, sa voix ou ses mouvements»	98
-Tableau n°77 : Distribution des femmes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Il y a des endroits qui ne sont pas faits pour les femmes»	99
-Tableau n°78 : Distribution des hommes sur 4 positions de l'échelle d'attitude. Item : «Il y a des endroits qui ne sont pas faits pour les femmes»	99
-Tableau n°79 : Moyennes des deux groupes identifiés aux items fortement saturés du premier facteur	103
-Tableau n°80 : Moyennes des deux groupes identifiés aux items fortement saturés du deuxième facteur	104
-Tableau n°81 : Moyennes des deux groupes identifiés aux items fortement saturés du troisième facteur	104
-Tableau n°82 : Moyennes des deux groupes identifiés aux items fortement saturés du quatrième facteur	105
-Tableau n°83 : Pourcentages des deux groupes issus de l'analyse typologique par tranche d'âge	106
-Tableau n°84 : Pourcentages des deux groupes issus de l'analyse typologique selon les régions	106
-Tableau n°85 : Pourcentages des groupes issus de l'analyse typologique selon le sexe	107
-Tableau n°86 : Pourcentages des deux groupes issus de l'analyse typologique selon le niveau d'études	107
-Tableau n°87 : Pourcentages des deux groupes issus de l'analyse typologique selon la catégorie socioprofessionnelle	108

Liste des graphiques

-Graphique n°1 : Distribution des effectifs et des pourcentages des sujets selon les régions	49
-Graphique n°2 : Les causes de l'interruption des études selon le sexe	53
-Graphique n°3 : Comparaison des taux des femmes et des hommes selon leurs activités	54
-Graphique n°4 : Comparaison des causes d'arrêt de travail chez les hommes et chez les femmes	55
-Graphique n°5 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes ayant le salaire du conjoint comme principale source de revenus	56
-Graphique n°6 : Comparaison de l'utilisation des moyens de transport selon le sexe.....	57
-Graphique n°7 : Rapports entre la pratique/non pratique du sport selon le sexe	58
-Graphique n°8 : Comparaison des pourcentages des femmes et des hommes qui disent sortir pour des visites familiales	63
-Graphique n°9 : Pourcentage des violences rapportées par les femmes par ville	75
-Graphique n°10 : Courbe des pourcentages des deux groupes issus de l'analyse typologique selon le niveau d'études	108

ISBN : 978 - 9973 - 931 - 88 - 7

Couverture : Ines El Matri

Conception et Réalisation Technique : Henda Jlassi

Centre de Recherches, d'Etudes de Documentation et d'Information sur la Femme
Adresse: Avenue du Roi Abdulaziz Al-Saoud – Rue Farhat Ben Afia (martyr) - Manar 2-
2092 .Tunis -la République Tunisienne
Téléphone: +216 71 88 53 22 / Fax: +216 71 88 74 36
www.credif.org.tn